

**Bilan
d'activité
2024**

DRAC
Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France

Bilan d'activité 2024

DRAC
Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France

Directeur de la publication:
**Laurent Roturier, directeur régional
des affaires culturelles d'Île-de-France**
Rédaction des textes par l'ensemble
des services de la DRAC
Coordination: **Olivier Tur, Nicolas Robert,
Christophe Lemaire**
Cartographies: **Fanny Rigollier**
Conception graphique: **Studio j6**
Composé en caractère Moulin
de Sandrine Nugue, Commercial Type
Achevé d'imprimer en juin 2025
par l'imprimerie **Media Graphic**

Sommaire

- 1 Avant-propos de Marc Guillaume, préfet de région
- 3 Éditorial de Laurent Roturier, directeur régional des affaires culturelles
- 4 La DRAC : 11 sites en Île-de-France
- 5 Organigramme
- 6 Le budget 2024 à la loupe

FOCUS 1

- 8 *Paris 2024 : la culture en Jeux*

26 1 Vie culturelle des territoires

- 28 Des partenariats qui s'amplifient pour répondre aux besoins des habitants, en particulier en ruralités
- 32 Éducation artistique et culturelle : pour des parcours tout au long de la vie
- 38 L'action culturelle interministérielle (santé, justice)
- 40 La lecture, première priorité
- 44 Une région de cinéma
- 46 Le numérique : un outil au service de la démocratisation culturelle

FOCUS 2

- 48 *Culture et ruralités : de nouveaux horizons*

56 2 Une région d'artistes et de création

- 58 Consolider la formation, l'emploi et la vitalité artistique francilienne
- 64 Spectacle vivant : une année de consolidation et d'innovation
- 68 Arts visuels : accompagner artistes et lieux de création

FOCUS 3

- 70 *Égalité et diversité : des avancées à consolider*

80 3 Des patrimoines à préserver et valoriser

- 82 Une année d'opérations archéologiques
- 86 Monuments historiques et jardins remarquables
- 92 Musées de France et Maisons des Illustres
- 98 Architecture et espaces patrimoniaux
- 105 Les UDAP au plus près des territoires
- 107 Les manifestations patrimoniales en région

FOCUS 4

- 108 *Les chantiers de Notre-Dame*

116 4 Cartes départementales

- 118 Paris
- 122 Seine-et-Marne
- 126 Yvelines
- 130 Essonne
- 134 Hauts-de-Seine
- 138 Seine-Saint-Denis
- 142 Val-de-Marne
- 146 Val-d'Oise

2024 : le sport et la culture en héritage

Les services de l'État en Île-de-France auront été aux avant-postes pour contribuer à la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

En amont des Jeux, la DRAC Île-de-France s'est fortement mobilisée sur le plan patrimonial et architectural pour permettre aux installations sportives de prendre place dans le respect des règles d'urbanisme, d'archéologie préventive et de protection patrimoniale.

Au plan culturel et tout au long de l'année, elle a significativement œuvré pour que les territoires franciliens vibrent au rythme de l'Olympiade Culturelle. Le succès fut au rendez-vous, éclatant et mémorable, avec 211 projets soutenus et plus de 600 000 participants dans la région.

L'année 2024 a également été marquée par la renaissance de Notre-Dame de Paris. La DRAC a pris toute sa part dans cette réouverture, dès le lendemain de l'incendie, la cathédrale restant debout grâce aux opérations d'urgence menées. Elle est ensuite restée très active pour les opérations archéologiques qui ont révélé au grand jour l'ancien jubé médiéval, le contrôle scientifique et technique de la restauration de l'édifice et la restauration en maîtrise d'ouvrage des tableaux et objets – parmi lesquels les majestueux Mays de Notre-Dame.

La réouverture de la cathédrale, le 8 décembre, fut incontestablement un autre temps fort de cette année exceptionnelle.

En première ligne lors de ces deux événements historiques, cherchant constamment à tisser des liens durables entre patrimoine et création mais aussi entre sport et culture, la DRAC n'en a pas pour autant délaissé ses missions en faveur du patrimoine et de l'architecture, des artistes et lieux de création dans leur diversité, de l'accès à la culture sur tous les territoires et pour toutes les populations – avec un accent particulier porté aux ruralités franciliennes. Ce bilan d'activité 2024 le souligne également.



Marc Guillaume
Préfet de la région d'Île-de-France
Préfet de Paris

La DRAC en première ligne

Autoriser l'installation de la vasque olympique sur le Grand bassin du Jardin des Tuileries, superviser l'installation d'un plateau télé perché face à la Tour Eiffel, déployer une Olympiade Culturelle dans tous les territoires franciliens, coordonner le départ de la cérémonie d'ouverture des Jeux à la basilique Saint-Denis, installer des designers en résidence dans des clubs parasportifs, organiser une concertation sur la culture dans les ruralités franciliennes, restaurer les tableaux de Notre-Dame de Paris, gérer les vestiges de l'incendie et prescrire les fouilles menées dans la nef et sur le parvis de la cathédrale... Ces missions, parmi tant d'autres, ont été menées par la DRAC en 2024.

Cette année aura été historique à bien des égards, et nous aura permis d'ouvrir de nouveaux horizons, notamment dans le cadre de l'héritage des Jeux de Paris avec un rapprochement inédit entre les acteurs du sport et ceux de la culture, mais aussi de poser des jalons concrets en matière d'inclusion et d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

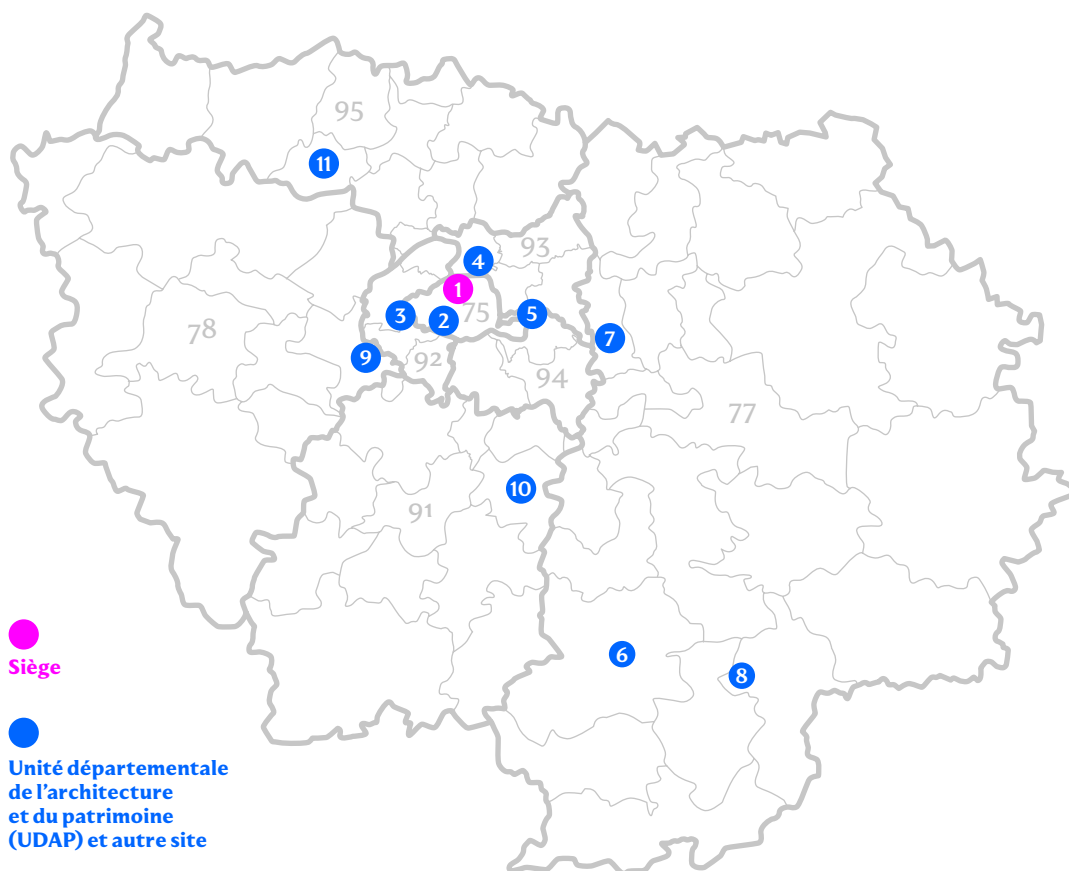
La DRAC a mené ces missions exceptionnelles dans des contextes inédits, en faisant appel à chaque fois à l'expertise reconnue et au talent de ses équipes, qui ont su prendre la mesure des enjeux et montrer aux yeux du monde le meilleur visage de notre pays. Pour autant, la DRAC n'a pas délaissé l'ensemble de ses missions du quotidien, si importantes pour la vie culturelle et patrimoniale des territoires qui composent l'Île-de-France.

Je voudrais remercier et dire ma fierté aux agents de la DRAC qui ont relevé avec talent ces nombreux défis sans jamais se départir de leur enthousiasme, de leur sens de l'intérêt général, et des valeurs qui les animent. Puisse ce bilan garder la mémoire de leur engagement et des réussites auxquelles elles et ils ont contribué.



Laurent Roturier

Directeur régional des affaires culturelles
d'Île-de-France



La DRAC: 11 sites en Île-de-France

La Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, service déconcentré du ministère de la Culture placé sous l'autorité du préfet de région, met en œuvre l'ensemble des politiques du ministère sur le territoire régional, principalement dans les champs du patrimoine, de la création, de l'action culturelle et territoriale et de l'économie culturelle.

Elle dispose d'un effectif de 239 agents permanents au 31 décembre 2024 (soit 236,6 équivalents temps-plein) en 2024, répartis entre le siège à Paris, les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine dans chacun des départements franciliens, et trois sites patrimoniaux placés sous sa responsabilité.

1 DRAC Île-de-France
UDAP 75
47 rue Le Peletier,
Paris (75 009)
01 56 06 50 00

2 Chaillot
1 Place du Trocadéro
et du 11 Novembre,
Paris (75 016)
01 45 04 77 70

3 UDAP 92
Domaine national
de Saint-Cloud (92 210)
01 46 02 03 96

4 UDAP 93
4-6 rue Catulienne,
Saint-Denis (93 200)
01 42 43 00 71

5 UDAP 94
Tour du Bois Château
de Vincennes (94 300)
01 43 65 25 34

6 UDAP 77
Pavillon Sully,
Place de Boisdyver,
Fontainebleau (77 300)

7 Antenne de Champs,
29 rue de Paris,
Champs-sur-Marne
(77 420)
01 60 74 50 20

8 Site archéologique
de Pincevent,
La Grande Paroisse
(77 130)

9 UDAP 78
Hôtel des Réservoirs,
7 rue des Réservoirs,
Versailles (78 000)
01 39 50 49 03

10 UDAP 91
Préfecture
de l'Essonne,
Boulevard de France,
Évry (91 010)
01 69 91 95 10

11 UDAP 95
Préfecture
du Val-d'Oise,
5 Avenue Bernard
Hirsch, Cergy (95 000)
01 77 63 61 72

75 Paris

Petite couronne
92 Hauts-de-Seine
93 Seine-Saint-Denis
94 Val-de-Marne

Grande couronne
77 Seine-et-Marne
78 Yvelines
91 Essonne
95 Val-d'Oise

Organigramme



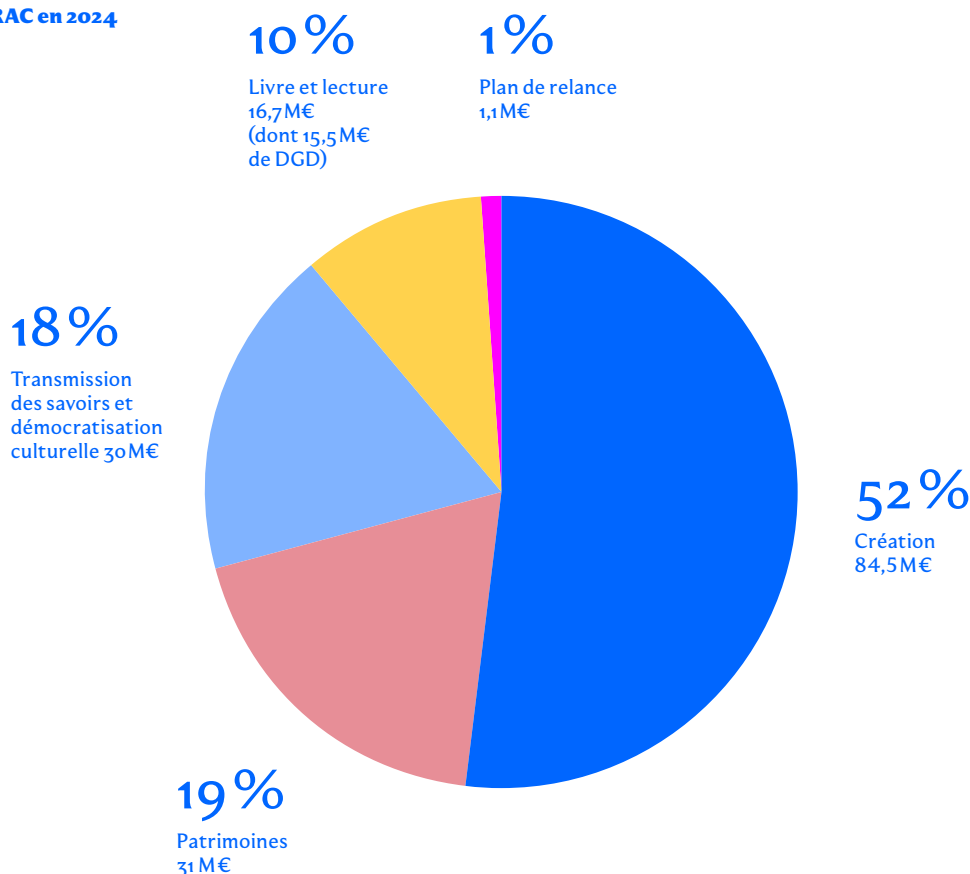
Le budget 2024 à la loupe

Pour mener à bien ses missions, la DRAC a bénéficié d'un budget consolidé de 163,3 M€ en 2024, en augmentation de 9 % par rapport à 2023. Ce budget est constitué de 147,8 M€ de crédits déconcentrés par le ministère de la Culture, 15,5 M€ de dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques et médiathèques, et 1 M€ de crédits France Relance. Sur ces 163,3 M€, 73 % sont des crédits de fonctionnement et 27 % des crédits d'investissement.

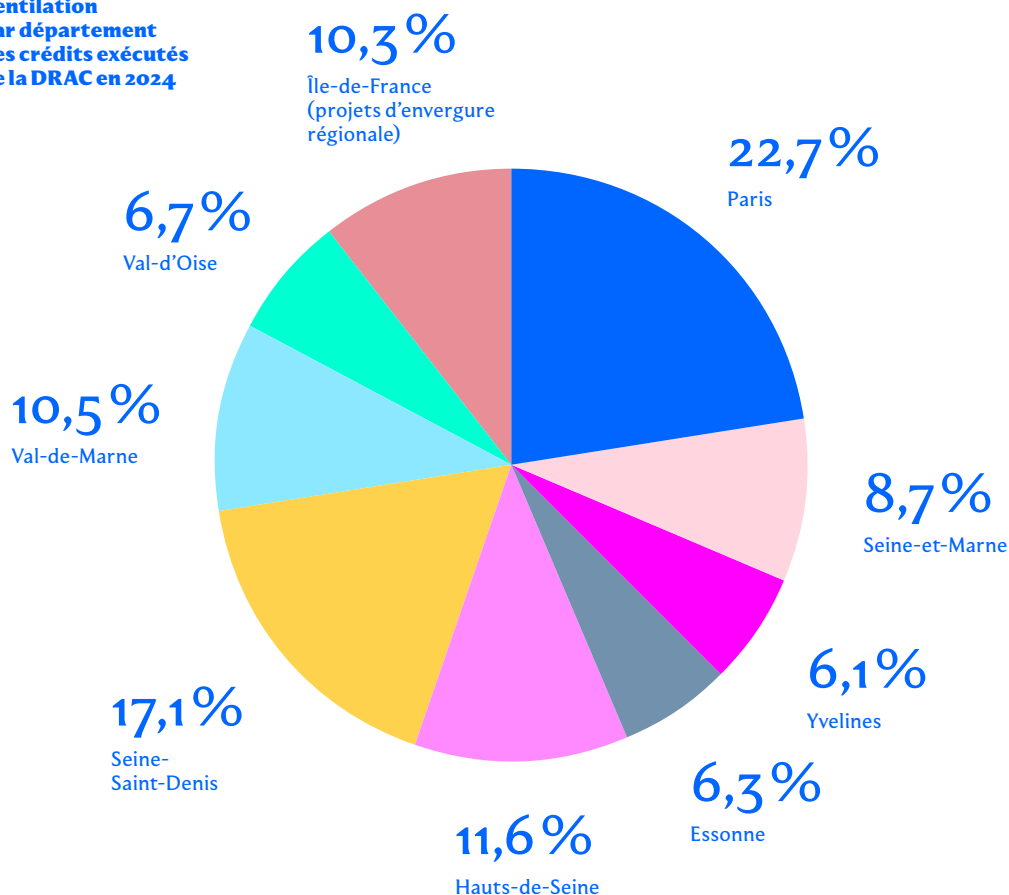
En termes de volume financier, la création – c'est-à-dire le soutien aux artistes, aux lieux de spectacle, aux centres d'art, aux festivals, à l'enseignement supérieur et aux enseignements artistiques – représente plus de la moitié des crédits d'intervention de la DRAC. Cette proportion s'explique par l'importance de l'emploi artistique en Île-de-France, et par un maillage fin de structures de création et de diffusion dans la région parisienne.

Les montants indiqués sont exprimés en crédits de paiement exécutés et intègrent la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques.

Ventilation par programmes des crédits exécutés par la DRAC en 2024



**Ventilation
par département
des crédits exécutés
de la DRAC en 2024**

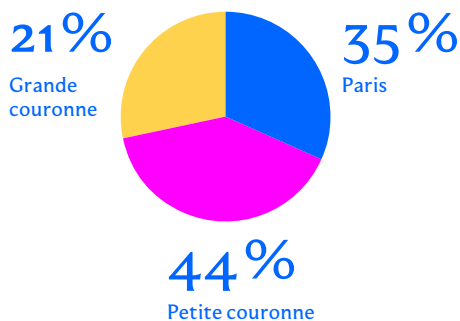


La ventilation des crédits de la DRAC par département fait apparaître la part importante de Paris et des trois départements de petite couronne. Cela s'explique notamment par la concentration des monuments historiques et des lieux de spectacle dans ces territoires, même si ces lieux rayonnent et agissent au-delà

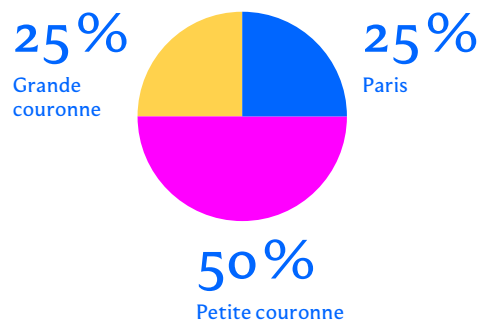
de leurs frontières. La DRAC Île-de-France déploie, dans l'ensemble de ses dispositifs, une stratégie de rééquilibrage territorial en direction des quatre départements de la grande couronne (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val-d'Oise).

**Rééquilibrage en
direction de la grande
couronne**

2018



2024



Paris 2024: la culture en Jeux

Si l'année 2024 a été marquée par une dynamique exceptionnelle grâce aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, la DRAC s'est particulièrement mobilisée dès 2021 pour préparer l'organisation de cet événement mondial au succès unanimement salué. Un travail de longue haleine, à bas bruit, accompli par ses services pour instruire, autoriser, contrôler et suivre d'un point de vue patrimonial les projets liés aux sites de compétition et de célébration, mais également pour accompagner l'effervescence artistique de l'Olympiade Culturelle. La DRAC a veillé, en partenariat étroit avec l'ensemble des collectivités territoriales mobilisées, à ce que ces Jeux rayonnent et rassemblent partout en Île-de-France.

Chiffres-clés



50

agents de la DRAC
mobilisés



8

sites d'épreuves
olympiques
et paralympiques
dans des monuments
historiques à Paris
et dans les Yvelines



100

autorisations
patrimoniales
délivrées par la DRAC
– dont 60 en 2024



14

grands projets
suivis au titre
de l'archéologie
préventive



70

projets franciliens
labellisés Olympiade
Culturelle en 2024
– 3 500 événements
culturels
– 1 500 artistes
– 255 000 participants
(plus de 600 000 sur la
durée de l'Olympiade)



Patrimoine et urbanisme : la DRAC au cœur de Paris 2024 Au commencement... l'archéologie !

Un respect des procédures, dans un contexte inédit

Les préparatifs des Jeux de Paris ont nécessité d'édifier des sites de compétition dans des circonstances exceptionnelles et des délais contraints. La DRAC a pu anticiper l'ensemble des procédures liées à l'application du code du patrimoine dans le domaine de l'archéologie préventive, ces dernières n'ayant ainsi pas eu besoin d'être adaptées dans le cadre des lois spéciales relatives à l'organisation des Jeux de Paris 2024. Depuis 2018, avec la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) puis avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP),

ce sont 14 grands projets qui ont été suivis par le service régional de l'archéologie. La plupart des installations prévues au centre des villes ou dans des infrastructures existantes ont pu limiter leur impact au sol et ainsi éviter d'éventuels vestiges. Les plus importants équipements nécessitant des constructions définitives ou même temporaires pouvaient en revanche affecter des éléments du patrimoine. Leur réalisation a été accompagnée afin de prescrire très en amont les opérations d'archéologie préventive adaptées à chaque site. Les collectivités territoriales habilitées sur le territoire et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) se sont mobilisés pour accomplir rapidement les opérations de diagnostic. Lorsque les découvertes le justifiaient, les fouilles préventives nécessaires à leur sauvegarde par l'étude ont été réalisées dans les délais prévus.

Quelques découvertes à la clé

Plusieurs diagnostics archéologiques ont été réalisés à Paris (projet Arena I et II), Saint-Denis, La Courneuve, Le Bourget et Dugny. Non seulement, ils ont été réalisés dans les temps (en 2019 avec une dernière fouille préventive achevée à l'automne 2021), mais en plus, avec des découvertes notables. Ainsi, l'équipement olympique pour le waterpolo a permis la mise au jour d'occupations de la période néolithique et du Moyen Âge, et le « Cluster Olympique » l'étude d'une occupation de la période néolithique.

1. Vasque olympique au Jardin des Tuileries
2. Rempart et fossé de l'enceinte de Thiers dégagés lors du diagnostic archéologique sur le site de l'Adidas Arena, à Paris, en 2019



Les UDAP en première ligne

Un rôle central dès les phases préparatoires

Les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP), services de la DRAC répartis dans les huit départements franciliens, ont joué un rôle central dans l'instruction et le suivi des projets liés aux sites emblématiques des Jeux. Que ce soit pour les cérémonies d'ouverture des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques – organisées respectivement le long des quais de la Seine et sur la place de la Concorde –, pour les sites de compétitions et les nombreuses zones de célébrations, des mesures spécifiques ont à chaque fois été mises en œuvre par les architectes des Bâtiments de France (ABF) pour garantir la préservation du patrimoine tout en permettant l'accueil de ces moments sportifs et festifs.

Une action « cousue main » pour être au rendez-vous des Jeux

Les UDAP de Paris et des Yvelines ont délivré une soixantaine d'autorisations en 2024 en lien avec les JOP, pour une intégration harmonieuse des installations temporaires dans le tissu patrimonial et urbain de Paris comme aux abords immédiats de la Grille Royale du Domaine national de Versailles. Certaines de ces installations, du fait des enjeux patrimoniaux et paysagers, ont été présentées à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS). À Versailles, un travail minutieux a été réalisé afin de dégager la Grande perspective dessinée par Le Nôtre en reportant les installations techniques sur les bas-côtés de l'axe royal dans le prolongement du Grand Canal et de l'Allée de Villepreux. Cela s'est concrétisé par la démolition du Moulin de Saint-Cyr, ancienne minoterie datée de 1932 située au sud de la grille, et par la poursuite de la restitution de l'Allée royale sur près

d'un kilomètre. Les UDAP de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ont également participé à cet élan de mobilisation. Ainsi, la dernière étape du relais de la flamme olympique a été accueillie le 26 juillet 2024 au cœur de la basilique-cathédrale de Saint-Denis, placée sous la responsabilité de la DRAC, ce qui a nécessité de nombreuses réunions de concertation et de mise au point technique. Dans le Val-de-Marne, les événements organisés sur le site du château de Vincennes, classé monument historique et faisant partie du Domaine national, ont également fait l'objet d'un suivi précis par les ABF.



Épreuve équestre
au Château de Versailles

Une organisation méthodique des équipes

La DRAC s'est organisée pour suivre avec méthode les installations temporaires d'amont en aval : visites de terrain pendant les phases de montage, d'exploitation et de démontage, évaluation de l'impact sur le patrimoine, ajustements à mettre en place. Un livret technique a été élaboré, regroupant des fiches d'interventions dédiées aux monuments historiques de l'État sous gestion de la DRAC : ce document, référencant 40 monuments, a permis de rassembler des informations essentielles pour les interventions en cas d'urgence, incluant les contacts dédiés et les

plans d'accès détaillés. Enfin, pour renforcer cette organisation, des astreintes spécifiques ont été mises en place au sein de la DRAC sur toute la période des JOP, s'étendant de mi-juillet à la clôture des Jeux Paralympiques, le 8 septembre 2024.

Un régime dérogatoire pour les publicités

Des mesures dérogatoires (art. 4 de la loi du 26 mars 2018) ont été accordées pour l'organisation des Jeux à Paris. Ces exceptions à la réglementation ont été autorisées par la DRAC dans le respect du paysage urbain et de la protection du patrimoine.



Le patrimoine monumental et architectural en majesté

Le patrimoine : âme et décor de Paris 2024 !

Si les Jeux de Paris ont à ce point marqué les esprits, c'est en grande partie grâce aux monuments historiques franciliens qui ont servi d'écrins aux compétitions et aux célébrations. Les images de l'escrime au Grand Palais et de l'équitation à Versailles, celles de Céline Dion sur la Tour Eiffel et des breakers au pied de l'obélisque de Louxor, resteront en effet dans les mémoires. La Conservation régionale des monuments historiques (CRMH), service de la DRAC en charge des 4 000 monuments protégés franciliens, a été sollicitée pour expertiser les procédures réglementaires applicables à ces installations et instruire les autorisations. Réunions, comités techniques et visites de sites ont permis de vérifier les emprises et les conditions de mise en œuvre des installations projetées, au caractère inédit (tribunes et gradins, passerelles, revêtements de sol, occultation des verrières du Grand Palais, jusqu'à la plateforme sur le grand bassin rond du jardin des Tuileries, en vue d'un projet tenu secret jusqu'à l'envol de la vasque olympique!) et de préconiser les adaptations et protections adaptées. Le service a également exercé le contrôle scientifique et technique sur des aménagements de plus courte durée : pour la prestation spectaculaire du groupe Gojira aux fenêtres de la Conciergerie lors de la cérémonie d'ouverture, ou pour vérifier les conditions d'affichage des «spectaculaires» et des «agitos» sur la Tour Eiffel et l'Arc de Triomphe.

L'architecture sportive valorisée et reconnue

Les Jeux de Paris ont offert une opportunité de mettre à l'honneur les édifices sportifs franciliens. Pendant deux ans, la DRAC – avec l'appui d'un groupe d'experts, de la Manufacture du patrimoine et du service Patrimoine et inventaire du Conseil régional d'Île-de-France – a conduit une vaste étude sur ce patrimoine essentiel dans l'histoire du 20^e siècle. L'objectif était de valoriser les édifices les plus significatifs de l'après-guerre et de rendre compte à travers l'exemple du sport de l'évolution de notre société. Piscines, gymnases, stades, patinoires ou espaces polyvalents : 20 sites ont pu bénéficier du label «Architecture contemporaine remarquable» (ACR), rejoignant quatre sites déjà labellisés précédemment. Ces équipements sportifs, réalisés entre 1945 et 1998, se situent dans tous les départements, avec une proportion importante en Seine-Saint-Denis. Ils constituent des exemples emblématiques de l'évolution du mode de vie induit par la démocratisation de la pratique sportive. Ils ont aussi été un creuset pour l'innovation et les performances techniques déployées par les architectes et les ingénieurs pour créer des formes nouvelles dans une recherche d'économie et d'efficacité : matériaux modernes, adoption de plan-types, industrialisation de procédés, grande portée pour dégager les sols, etc. Une cérémonie a été organisée à l'initiative du préfet de région pour remettre officiellement la plaque «Architecture contemporaine remarquable» aux propriétaires et gestionnaires de ces édifices.

1. Gymnase Clemenceau à Bry-sur-Marne (94)
2. Piscine des Ulis (91)
3. Piscine Marville à Saint-Denis (93)
4. Piscine de la Faisanderie à Fontainebleau (77)
5. Cérémonie de remise des labels ACR aux édifices sportifs par le préfet de région en octobre 2024



4



1



2



3



5

Chaillot: un palais au cœur de l'effervescence olympique

Une vigie au croisement de tous les acteurs des Jeux

La Conservation du palais de Chaillot, service rattaché à la DRAC, a plongé dans le grand bain olympique en 2017, lorsque les anneaux ont trôné sur le parvis des Droits de l'Homme et des Libertés à l'occasion de la désignation officielle de Paris comme ville olympique. Dès lors, le compte à rebours était lancé pour ce monument historique classé, patrimoine emblématique de l'Art Déco. La coopération avec les interlocuteurs des Jeux s'est traduite par une approche pragmatique adaptée aux capacités du palais à accueillir ce grand événement. La phase opérationnelle a été précédée par la production ciblée d'analyses de structure et de portance, de scénarii de flux et de dispositions dans l'espace. Pendant toute la durée d'exploitation et des phases de montage et de

démontage, la Conservation s'est attachée à rappeler les exigences de respect du patrimoine et de sécurité, assurer les contrôles nécessaires, en dialoguant avec toutes les parties prenantes. In fine, elle a contribué à l'articulation d'une cinquantaine d'acteurs (pouvoirs publics, administrations et établissements, services de sécurité, organisateurs, techniciens, bureaux d'étude, entreprises, communicants) et contribué à la réussite des Jeux de Paris.

Une nouvelle page dans l'histoire du palais

Le succès de cet événement hors-norme s'est mesuré en chiffres au palais de Chaillot avec ses 205 drapeaux des nations sur le parvis pour la cérémonie d'ouverture, les 160 chefs d'État accueillis et 25 000 visiteurs en moyenne journalière en accès gratuit au parvis et jusqu'au parc des champions dans les jardins de Varsovie, ses hospitalités abritées dans le théâtre, les audiences record de France TV et de NBC Olympics dont les studios étaient installés au musée de l'Homme, site du muséum national d'histoire naturelle. Le palais de Chaillot, site vivant, a conservé son intégrité initiale, et a fédéré les énergies autour de l'aboutissement d'un projet partagé majeur.



1



2

Olympiade Culturelle: une mobilisation exceptionnelle des acteurs franciliens Qu'est-ce que l'Olympiade Culturelle?

Définition

L'Olympiade Culturelle est une programmation artistique et culturelle, pluridisciplinaire, inscrite dans le cahier des charges des villes organisatrices des Jeux Olympiques et Paralympiques. Elle se déploie dans l'ensemble du pays accueillant les Jeux. Elle fait dialoguer les arts et le sport avec les valeurs olympiques. En France, elle s'est déployée de la fin de l'édition

des Jeux de Tokyo jusqu'à la fin des Jeux de Paris, le 8 septembre 2024. Paris a désormais transmis le flambeau à Los Angeles 2028.

La vision de Paris 2024

Paris a souhaité donner une identité affirmée à cette programmation, reflet de la vitalité des arts et de la création françaises.

Les objectifs étaient de promouvoir un label et une ligne éditoriale en accord avec la philosophie de Paris 2024 (« Ouvrons Grand les Jeux »); déployer une programmation généreuse, plurielle et populaire sur l'ensemble du territoire; conduire une direction artistique dans une démarche partenariale de co-construction avec les parties prenantes: artistes, structures culturelles, collectivités, État; et enfin accorder une place importante à la dimension participative et aux démarches collaboratives.

70 projets franciliens labellisés en 2024

Épicentre des Jeux, l'Île-de-France s'est emparée de l'Olympiade Culturelle: un tiers des projets et des événements labellisés par Paris 2024 se sont déroulés dans cette région.

En 2024, ce sont 70 projets qui ont reçu le label.



1. Visite de contrôle des installations du Parc des Champions au Trocadéro
2. Démontage du studio de France TV installé sur la toiture About Passy du Palais de Chaillot.
3. L'Été culturel à la médiathèque de Montgeron (91)

Allumer la flamme des Jeux dans le cœur des Franciliennes et Franciliens

La DRAC et les acteurs culturels s'emparent de l'Olympiade Culturelle

C'est à l'été 2021 que la DRAC, convaincue de l'intérêt de porter une programmation culturelle ambitieuse pour ces Jeux à la maison, s'est attelée à la tâche, avec une montée en puissance entre 2022 et 2024. Il s'est agi de montrer l'excellence et la diversité de la création artistique, valoriser la richesse du patrimoine francilien ; favoriser le développement des pratiques artistiques, rapprocher les publics, ainsi que les sportifs et les artistes ; permettre un accès élargi à une offre artistique et culturelle, avec une attention particulière à la jeunesse et aux territoires éloignés des sites d'épreuves olympiques. Plusieurs institutions culturelles pionnières se sont organisées pour mener à bien des projets collectifs, amorçant la dynamique sur les territoires. D'avril à juin 2024, la DRAC a présenté la programmation francilienne de l'Olympiade Culturelle dans chaque département d'Île-de-France, et diffusé à cette occasion un film documentaire réalisé par ses soins sur 40 ans de breaking en Île-de-France avec des témoignages d'acteurs franciliens.

Des moyens à la hauteur des enjeux

À l'échelle nationale, le ministère de la Culture a mobilisé 9 M€ de crédits exceptionnels pour que les opérateurs nationaux et les DRAC puissent accompagner les projets les plus ambitieux et structurants. Pour sa part, la DRAC Île-de-France a consacré 3,4 M€ de crédits à des projets de grande qualité, reconnus par l'obtention du label Olympiade Culturelle sur la période 2022-2024. La programmation des actions s'est construite grâce à l'expertise croisée de l'ensemble des conseillers de la DRAC en charge de l'action culturelle et territoriale, du spectacle vivant, des musées et de l'architecture, réunis chaque mois.

L'Été culturel au service de l'Olympiade Culturelle

Manifestation nationale organisée pour favoriser la participation à la vie culturelle pendant les vacances estivales, l'Été culturel a permis de soutenir un grand nombre de projets de l'Olympiade Culturelle : en 2024, plus des deux tiers des projets soutenus dans le cadre de l'Été culturel en Île-de-France ont été labellisés par Paris 2024 et ont ainsi contribué à cette effervescence.

Les musées dans l'aventure

La DRAC a profité de cette opportunité pour accompagner fortement le réseau des Musées de France et des Maisons des Illustres, qui ont proposé 33 expositions temporaires et activités dédiés, avec le label Olympiade Culturelle. Parmi ces projets, huit expositions exceptionnelles ont reçu le soutien de la DRAC, mettant en lumière des établissements parfois éloignés des circuits touristiques et révélant des aspects méconnus de l'histoire du sport. Ce fut notamment le cas des expositions « Corps mouvementés » au musée de l'AP-HP à la Pitié-Salpêtrière, « Paris Olympique 1900-1924-2024 » au musée départemental de la Seine-et-Marne, « Sport en banlieue parisienne » au musée de l'Histoire vivante de Montreuil, ou bien encore « Ça roule, petites histoires de vélo en banlieue sud » à l'écomusée de Grand Orly Seine Bièvre. Une évaluation, sous forme d'enquête, a été menée, au cours de laquelle 370 visiteurs ont été interrogés : elle met en exergue la très grande satisfaction des visiteurs, notamment sur l'originalité des parcours proposés. La thématique sportive a fait venir un public nouveau : deux tiers des visiteurs étaient des primo-visiteurs.



Après la fête, un héritage à faire prospérer

Évaluer et innover

Conformément au Plan d'Héritage de l'État pour les JOP de Paris 2024 intitulé «*Faire mieux grâce aux Jeux*» et présenté par le Premier Ministre en novembre 2019, la DRAC s'est efforcée d'inscrire la réalisation de ses priorités dans la perspective de construire un «après-Jeux». C'est ainsi qu'elle a conçu des outils et une méthode d'évaluation en créant des liens avec des structures de recherche publiques. Un bilan quantitatif a été effectué à partir d'une enquête menée entre juillet et septembre 2024 auprès des porteurs de projets portant le label. Par ailleurs, une étude plus fine de plusieurs projets a été amorcée: elle s'inscrit dans un projet de recherche plus vaste intitulé «*Villes en scène et méga-événements culturels*», dont les responsables scientifiques sont Magali Sizorn (CETAPS, Université de Rouen Normandie) et Marine Cordier (IDHES, Université de Nanterre). L'étude doit être restituée au mois de juin 2025. Quant au programme HANDESIGN (résidences de designers dans des clubs de handisport), une évaluation a également été menée sous la conduite de Carine Delanoë-Vieux, chercheuse en design (associée à l'Université de Nîmes et à la Chaire Archidessa / AP-HP, Camondo, de l'ENSA Paris Val-de-Seine).

Partage d'expériences entre professionnels

Afin de contribuer à la réflexion autour de l'impact de l'Olympiade Culturelle et de ses perspectives, un cycle de rencontres professionnelles particulièrement riches a été organisé par la DRAC. La première a eu lieu en septembre 2023 au Stade Charléty en partenariat avec le Paris Université Club. Puis, le 25 avril 2024, une rencontre organisée au Théâtre du Rond-Point a permis d'aborder les liens entre art, sport et inclusion des personnes en situation de handicap («*Créer pour, créer avec: sport, culture, handicap et inclusion*»). Enfin, le 5 décembre 2024, les Rencontres franciliennes du tourisme culturel ont permis de faire un premier bilan de l'impact des Jeux Olympiques et Paralympiques pour les acteurs culturels franciliens, notamment les musées. Pour clôturer ce cycle de rencontres, une journée professionnelle sera organisée au mois de septembre 2025, en partenariat avec l'Université de Rouen (STAPS) et la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), associant les acteurs du sport, de la culture et de l'éducation populaire en Île-de-France.

1. Affiche de l'exposition «Le sport en banlieue parisienne» au Musée de l'Histoire vivante de Montreuil (93)
2. Rencontre «Créer pour, créer avec» organisée par la DRAC au Théâtre du Rond-Point à Paris le 25 avril 2024



Plongée dans les projets labellisés

Des propositions protéiformes, dans toutes les disciplines

Les projets soutenus par la DRAC ont relevé majoritairement du champ du spectacle vivant : les arts chorégraphiques faisant le lien de manière plus évidente entre le geste artistique et le geste sportif, ont été plus particulièrement représentés. L'introduction du breaking parmi les épreuves officielles des Jeux a également permis de valoriser les cultures et danses urbaines. Les autres domaines artistiques et culturels ont aussi trouvé leur place dans les Jeux : les musées, le cinéma avec six projets rayonnant à des échelles départementales, et le patrimoine.

1. «Exit» par la Cie Art Move Concept.

2. Dans le cadre de la série «L'Olympiade Culturelle en Île-de-France racontée par celles et ceux qui la font !», Bernard Comment et Nathalie

Lacroix présentent ce projet dans un entretien avec la DRAC. 3. Black Dunk, performance textuelle et sonore de Fabrice Melquiot et Sophie Berger au Théâtre Nanterre-Amandiers (92).

Un théâtre, un semi-marathon et des sports urbains : l'Olympiade Culturelle du Théâtre-Sénart (77)

Pour le Théâtre-Sénart, le lien entre sport et culture existe depuis plusieurs saisons. En 2022, le Théâtre devient la ligne d'arrivée du semi-marathon de Sénart en 2023 : il accueille un temps fort autour du sport, en 2024. Dans la lignée de ces rapprochements entre art et sport, la saison 2023-2024 du Théâtre-Sénart a proposé une succession de rendez-vous artistiques et participatifs venue scander les mois précédents l'ouverture de ces festivités sportives tant attendues. Au programme : expositions photographiques de Yassine Sellame et de Kibuuka Mukisa Oscar autour du skate et du break, spectacles parmi lesquels «Les Récréations» par la Cie Dans6T, «Exit» par la Cie Art Move Concept, «L'Homme V» par Vincent Warin-Cie 3.6/3.4, The horsemen par la Cie Les Goulus, ateliers de pratique (art du déplacement, football freestyle, skate, trottinette, break), conférences dansées (par la Cie Dans6T), marché sportif, projet danse participatif avec Mehdi Kerkouche-Cie EMKA, footing d'écriture (avec Sylvain Levey).



Les artistes entrent en scène

1487 artistes professionnels (auteurs, interprètes) ont contribué à cette Olympiade Culturelle en Île-de-France, avec par exemple : le violoniste et directeur du Concert de la Loge, Julien Chauvin, la chorégraphe Joann Leighton – avec son Cycle des Veilleurs, la grande chanteuse franco-béninoise Angélique Kidjo ou les dramaturges Fabrice Melquiot, Amine Adjina et Margaux Eskenazi, pour ne citer que quelques exemples. Au total, 43 106 heures ont été rémunérées pour 2,4 M€. L'Olympiade Culturelle a ainsi permis de soutenir très fortement l'emploi artistique ainsi que les techniciens du spectacle.



2

Des collaborations inédites avec les sportifs

Ce qui a fait la particularité de la programmation de l'Olympiade Culturelle, c'est la création de ponts entre l'art et le sport. En convoquant le sport comme thématique, en se tenant dans un lieu sportif ou en faisant un lien avec un événement sportif, en mettant en lumière les valeurs olympiques, communes au sport et à la culture – de partage, d'excellence, d'inclusion et d'accomplissement de soi –, ces projets culturels ont révélé la pertinence d'une telle démarche. Non seulement le public, renouvelé, a répondu largement présent, mais des collaborations inédites ont pu être inventées avec le monde du sport. Ainsi, des athlètes et cadres de la Fédération française de canoë kayak et sports de pagaies et de l'INSEP (pôle basket, pôle judo, etc.), des pratiquants du Cergy City Ride (club de BMX) ou du club de boxe Saint-Prix dans le Val-d'Oise, de l'ACB Bobigny Rugby en Seine-Saint-Denis ou de l'OMEPS (football féminin et masculin, triathlon, athlétisme et karaté) ont pu participer à un projet de l'Olympiade Culturelle. Au total, plus d'une vingtaine de disciplines sportives ont été représentées. Symbole de cette alliance entre art, culture et sport, le Paris Université Club, club omnisports fondé en 1906 qui est l'un des acteurs majeurs de la vie sportive francilienne, a initié une saison « Art et Sport » qui a permis de multiplier les rencontres entre artistes et sportifs.



3

Une Olympiade Culturelle à échelle humaine

Les projets qui ont été soutenus avaient la particularité de favoriser la participation des habitants (pratiques en amateurs, projets dans l'espace public, ateliers, médiation), de mobiliser la jeunesse mais aussi de favoriser la participation des personnes en situation de handicap et de permettre les rencontres entre les publics. Être partout en Ile-de-France, être là où l'on ne s'y attendait pas (dans des

gymnases, dans des fermes, sur les places publiques), prendre le temps de construire et de partager, s'adresser à toutes et tous, tels étaient les maîtres-mots. À l'arrivée, 241 464 personnes ont pu participer aux actions, 79 % des projets ont comporté des actions spécifiquement conçues pour la jeunesse, 94 % comportaient un volet de pratique artistique et 81 % un volet de médiation artistique.

« On ne va pas se défiler ! » : célébrer la jeunesse et la vitalité culturelle de la Seine-Saint-Denis

Célébrer la jeunesse, valoriser la vitalité culturelle de la Seine-Saint-Denis, faire participer les habitants de Seine-Saint-Denis à la création d'un grand événement culturel mais aussi soutenir la création artistique contemporaine de manière éco-responsable : tels étaient les objectifs du projet « *On ne va pas se défiler* ». Imaginé par La Beauté du Geste – collectif réunissant, pour l'Olympiade Culturelle, les scènes labellisées et conventionnées de la Seine-Saint-Denis (Théâtre Gérard Philipe à Saint-Denis, MC93 à Bobigny, Théâtre Public de Montreuil, etc.) et soutenu par Paris 2024, la Ville de Paris et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, ce projet a nécessité

plus de 200 ateliers avec les participants et artistes, qui ont eu lieu entre septembre 2022 et juin 2024. Le 23 juin 2024, la parade a réuni plus de 1200 participants dont la grande majorité était âgée de 12 à 25 ans. 35 artistes et collaborateurs artistiques ont été mobilisés ainsi que l'ensemble des personnels et équipes des structures membres du collectif, dans une collaboration d'une ampleur inédite amenant à une mutualisation de moyens en communication, relations avec les publics ou techniques des différentes structures. Une grande partie des segments s'est inspirée du geste sportif ou faisait référence au sport mais liberté était laissée à chaque artiste de mener un projet artistique participatif singulier : le principe de la parade constituant au résultat une forme de « manifeste en mouvement » artistique, festif et marquant la force et l'énergie de la jeunesse d'un territoire.



Une Olympiade Culturelle participative, inclusive et festive

La DRAC a accompagné et même impulsé des projets artistiques inclusifs permettant de favoriser la participation des personnes en situation de handicap à la vie culturelle et artistique. Cet engagement s'inscrit dans la continuité du partenariat « Culture et Santé » avec l'Agence régionale de santé mis en œuvre sur le territoire francilien depuis 20 ans dans le but de favoriser le droit fondamental à la participation artistique et culturelle et la prise en compte des droits culturels des personnes malades, en situation de handicap ou en perte d'autonomie, tout en intégrant l'enjeu de la conception universelle. Au-delà du programme HANDESIGN (cf. p. 76), on peut notamment relever le projet de La Fabrique de la Danse mené en partenariat avec l'association Valentin-Haüy qui avait pour objectif de rendre l'art chorégraphique plus inclusif.

Faire vibrer tous les territoires à l'unisson

La DRAC s'est attachée à ce que les projets se déroulant dans des territoires éloignés des sites d'épreuves olympiques et dans les départements de grande couronne, moins pourvus en équipements culturels structurants et en particulier en zone rurale, puissent être accompagnés de manière prioritaire. Une attention a également été portée aux quartiers de la politique de la ville. Ainsi, 62 % des projets ont concerné les habitants de ces quartiers, comme ceux des Mézereaux à Melun, ou ceux des Martinets et des Sablières au Kremlin-Bicêtre. Par ailleurs, les projets itinérants ont été prioritaires, à l'image des trois expositions d'art contemporain développées par le Musée Mobile (dont une conçue grâce à un commissariat participatif) ou du projet mené par le Collectif Essonne Danse qui a permis la diffusion de cinq pièces chorégraphiques contemporaines questionnant la relation du mouvement et du sport au travers de 15 représentations dans 12 communes du sud essonnien (Lardy, Étampes, etc.) et des territoires plus urbains (Orsay, Évry), ainsi que deux résidences artistiques avec deux compagnies (Les Fêtes galantes et la compagnie BI-P). Enfin, dans le cadre du plan d'animation territoriale mis en place par le préfet de région, le programme des « Arts Olympiques » a permis d'accompagner des projets culturels dans sept communes qui ont accueilli des délégations d'athlètes avant et pendant les Jeux au sein des Centres de préparation aux Jeux : ainsi, la commune de Vitry-sur-Seine a accueilli à La Briqueterie (centre de développement chorégraphique national) la délégation japonaise de breaking.



1. La Beauté du Geste en Seine-Saint-Denis
2. Le Cirque Ovale en Seine-et-Marne dans le cadre de l'Été culturel

Le MuMo : un musée d'art contemporain sur les routes de campagne et au cœur des quartiers de la politique de la ville

Le projet du Musée Mobile constitue un exemple éclairant de cette orientation : le parcours de ce musée itinérant a été défini de façon à permettre la découverte de la création moderne et contemporaine aux habitants de communes rurales, ainsi que de quartiers de la politique de la ville (QPV). Près de 20 % des étapes du Musée Mobile sont situées dans un village de moins de 2 000 habitants ou dans un QPV. Les trois expositions, conçues avec le Centre Georges-Pompidou et le Fonds régional d'art contemporain d'Île-de-France, comportant 80 œuvres d'arts plastiques ont été rendues accessibles à 13 889 visiteurs – dont 9 700 enfants, pendant 157 jours (942 heures de médiation et d'ateliers de pratique artistique).



Des dynamiques de coopération territoriale renforcées

L'Olympiade Culturelle a constitué un formidable accélérateur de dynamiques partenariales entre les acteurs culturels et les collectivités territoriales, avec le soutien de la DRAC, révélant de nouvelles façons de «faire projet». Ces dynamiques de réseau contribuent à renforcer le maillage des territoires et l'accès à une offre artistique et culturelle pour tous les franciliens. L'Art du Collectif est un exemple éclairant des dynamiques territoriales à l'œuvre : il a réuni dix acteurs culturels pour «une grande fête du sport et de la culture dans tout le Val-d'Oise» (Centre des arts d'Enghien-les-Bains, Festival des arts de la rue Cergy Soit!, Espace Michel Berger de Sannois, Festival Baroque de Pontoise, Forum Vauréal, Festival Jazz au fil de l'Oise, Le Moulin Fondu - Oposito, Pôle itinérant en Val-d'Oise, Points communs, Fondation Royaumont). L'ambition de ce réseau était de coopérer en vue de s'adresser à une plus grande diversité de publics. L'Art du Collectif a déployé 33 projets en 2024, touchant 27 villes, dont 13 quartiers prioritaires et des zones rurales. Ces dynamiques ont également pu être observées à l'échelle communale : ainsi, à Grigny en Essonne, le travail en transversalité entre les services de la culture, du sport, de l'enfance et de la jeunesse sont le fait de l'Olympiade Culturelle, qui a permis d'expérimenter de nouveaux modes de coopération dans la conception comme dans la mise en œuvre des actions. Le même constat est partagé par d'autres collectivités territoriales comme Saint-Germain-en-Laye ou Nanterre.

1. Le MuMo x Centre Pompidou, fondé par Ingrid Brochard, avec le soutien d'Art Explora et du ministère de la Culture et conçu par Hérault Arnod Architectures et Krijn de Koning, artiste
2. Concert de Slimane avec Zahia Ziouani et l'orchestre Divertimento, lors du dernier relais de la flamme olympique à la basilique Saint-Denis le 26 juillet 2024

Les créateurs franciliens au cœur des cérémonies

Une ode à la diversité des langages artistiques

Le 26 juillet 2024, la France a offert au monde un spectacle inoubliable en ouverture des Jeux Olympiques, donnant à voir la créativité de ses artistes et la beauté de son patrimoine. Si les médias se sont focalisés sur les prestations remarquées des stars nationales et internationales de la chanson, la cérémonie a brillé aussi par les prestations de musiciens classiques et de danseurs d'univers très différents, qui ont donné un supplément d'âme au spectacle grâce aux scénographies ciselées de Thomas Jolly et ses équipes, chorégraphiées par Maud le Pladec et mises en musique par Victor Le Masne. Parmi eux, le talentueux et novateur accordéoniste Félicien Brut a ouvert le bal, sur le pont d'Austerlitz. Des formations musicales emblématiques ont participé à la fête : l'Orchestre de Paris et le chœur de l'Orchestre de Paris accompagnant Marina Viotti, l'Orchestre national de France et le Chœur de Radio France interprétant l'hymne officiel des Jeux Olympiques de Paris, etc. La cérémonie a aussi été marquée par les acrobaties de la Compagnie XY et du funambule Nathan Paulin. Réputée pour ses créations acrobatiques audacieuses et poétiques, la compagnie s'est associée à Rachid Ouramdane, directeur de Chaillot, théâtre national de la danse, pour offrir un spectacle célébrant l'esprit de l'olympisme – une fusion éblouissante entre virtuosité acrobatique et sensibilité

chorégraphique. Les cultures électroniques et urbaines ont également été particulièrement mises à l'honneur dans plusieurs tableaux. L'un d'eux, intitulé « Obscurité », était porté par le Collectif Mazelfreten, formé par le duo Laura Defretin alias "Nala" et Brandon Masele alias "Miel", bien connus de la scène hip-hop, dont les projets chorégraphiques ont été accompagnés par la DRAC. Ces performances musicales et chorégraphiques démontrent de manière éclatante la qualité exceptionnelle de l'enseignement artistique en France (conservatoires classés, pôles d'enseignement supérieurs, conservatoires nationaux, sans oublier la prestigieuse école de danse de l'Opéra national de Paris), la grande majorité des artistes de la cérémonie d'ouverture provenant de ces parcours.

La Marseillaise de Zahia Ziouani avec l'orchestre Divertimento

L'orchestre Divertimento, implanté à Stains (93) depuis 1998 et soutenu par la DRAC, a accompagné le chanteur Slimane lors des festivités précédant la cérémonie d'ouverture à la basilique Saint-Denis, et a illuminé la cérémonie de clôture le 11 août 2024 au Stade de France. Dirigé par la cheffe d'orchestre Zahia Ziouani, l'ensemble a marqué les esprits dès les premières minutes de la cérémonie avec une interprétation revisitée de La Marseillaise. L'orchestre a ensuite accompagné l'entrée de la flamme olympique, portée par le nageur Léon Marchand. Les 80 musiciens de Divertimento ont accompagné tout au long de la soirée la mise en scène de Thomas Jolly. La performance de Divertimento revêt une importance particulière car Zahia Ziouani est devenue ce soir-là la première femme à diriger son propre orchestre lors d'une cérémonie olympique.





1



2

1. Le Cycle des Veilleurs #2 :
Le Cycle des Veilleurs est une proposition inédite créée à partir du projet Les Veilleurs de Joanne Leighton, qui s'est déployé à l'occasion des Jeux. Il s'agit d'une œuvre chorégraphique participative, tissant des liens entre les citoyens et ouverte au plus grand nombre. Du 8 septembre 2023 au 8 septembre 2024, les habitants étaient appelés à « veiller » sur la ville et les territoires des Jeux chaque matin au lever du soleil et chaque soir au coucher du soleil, en s'installant dans une

structure dédiée.
En une année, 732 personnes se sont succédées dans l'objet-abri installé depuis un point culminant du 12^e arrondissement de Paris, formant ainsi une longue chaîne ininterrompue de veilleurs. Pour Joanne Leighton, "cette performance unique, montée dans une version inédite dans le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sur le territoire francilien, fait référence à la nature cyclique des Veilleurs et aux cinq anneaux entrelacés des JOP, symbole de l'universalité de l'esprit

olympique, représentante de l'union et de la rencontre des athlètes et des spectateurs et spectatrices du monde entier pendant ce grand événement".
2. Au Fil de l'Oise : Imaginé par Sébastien Bris (Cergy Soit!) et porté par le Festival Baroque de Pontoise, le PIVO et le Forum de Vauréal, ce projet s'articule autour d'une marionnette géante de la Compagnie de l'Homme Debout, connue pour ses performances lors d'événements internationaux. La marionnette géante a transformé l'espace public et impliqué les habitants,



3



4

renforçant leur sentiment d'appartenance. En associant chant lyrique, cirque et danse, le projet a offert une expérience artistique unique, portée par l'expertise des structures partenaires. 3. La Bouteille d'Abraham Poincheval: la DRAC a accompagné le Cneai pour la production déléguée par Plaine Commune de la performance d'Abraham Poincheval, La Bouteille. À l'occasion des Jeux, il a réactivé cette action conçue en 2015. Il a ainsi habité 10 jours dans la Bouteille flottant sur le Canal Saint-

Denis face au Stade de France. Il relie art et sport, et questionne les notions de performance et d'endurance de manière écologique, s'entourant du minimum vital, eau, nourriture, lit de camp, toilettes sèches... De forme très poétique, la bouteille renvoie à l'imaginaire de chacun, reliée par un tuyau à la berge. Elle permet également à de nombreux habitants et passants d'échanger avec l'artiste. 4. La Briqueterie – Centre de préparation aux Jeux 2024: La Briqueterie CDCN du Val-de-Marne, a fait

partie de la trentaine de lieux reconnus comme centres de préparation aux Jeux (CPJ) du Val-de-Marne. L'objectif de ces CPJ était d'accueillir des délégations sportives étrangères pour des entraînements en amont des Jeux. L'équipe de breaking du Japon avait choisi d'y installer ses quartiers. L'accueil en 2023 a permis à plus de 200 personnes d'assister à une démonstration et à des ateliers de pratiques lors d'un temps d'ouverture rendu possible grâce à un partenariat avec le Conseil départemental du Val-

de-Marne et la DRAC Île-de-France. En 2024, l'accueil de la délégation s'est fait à huis clos, permettant aux athlètes de se préparer aux épreuves qui ont eu lieu les 9 et 10 août sur la place de la Concorde à Paris. La b-girl japonaise Ami, que les Val-de-marnais avaient rencontrée en 2023, a remporté la médaille d'or dans sa catégorie.



Visite d'élèves du collège
Henri-Barbusse à la librairie
Le Bazar Utopique,
à Bagneux (92)

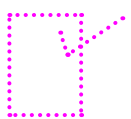
1

Vie culturelle des territoires

Des partenariats qui s'amplifient pour répondre aux besoins des habitants, en particulier en ruralités

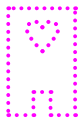
Les contractualisations avec les collectivités territoriales, qui permettent de fixer des objectifs et des priorités d'action en commun, constituent le socle de l'intervention de la DRAC dans de nombreux territoires. Leur nombre s'est accru en 2024, avec des accords-cadres généralistes et des conventions plus spécifiques en matière de lecture ou d'éducation artistique et culturelle. La DRAC s'est particulièrement mobilisée en direction des territoires prioritaires, en ruralités comme dans les quartiers de la politique de la ville.

Chiffres-clés



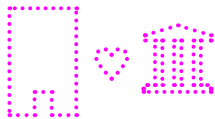
50

contrats territoriaux dont 23 contrats territoire-lecture (CTL) ou contrats départementaux-lecture (CDL) conclus avec les collectivités territoriales



125

projets « Culture et lien social » dans les quartiers de la politique de la ville (QPV)



32

partenariats culturels entre des institutions culturelles et des quartiers prioritaires

Une coopération accrue avec les collectivités territoriales

Les contractualisations sont des outils favorisant la coordination des politiques culturelles. Elles permettent de définir des objectifs partagés avec les différents échelons de collectivités, et d'accompagner sur plusieurs années les projets qui répondent à ces priorités. En 2024, 50 contrats territoriaux sont actifs en Île-de-France, financés par la DRAC à hauteur de 1,7 M€.

Ces conventions prennent la forme d'accords-cadres à l'échelle départementale et permettent de croiser les différents champs d'intervention du ministère de la Culture. Ils s'inscrivent dans le temps long afin de

prolonger le bénéfice des actions entreprises. Les Conseils départementaux du Val-d'Oise, de la Seine-et-Marne, et du Val-de-Marne ont ainsi bénéficié d'un accord-cadre avec la DRAC en 2024. Les objectifs principaux sont de rééquilibrer les actions des pouvoirs publics en direction des territoires prioritaires, mieux articuler les dispositifs de soutien, favoriser la présence artistique et soutenir une offre culturelle de qualité.

En matière d'éducation artistique et culturelle, les **contrats locaux ou territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CLEA et CTEAC)**, financés par la DRAC à hauteur de 857 K€ en 2024, permettent de développer une offre culturelle dans les territoires

Remise du label « 100% EAC » à la Ville de Noisy-le-Sec le 10 septembre 2024

les moins pourvus, en coopération avec les collectivités. C'est le cas en Seine-et-Marne, où le partenariat entre le Conseil départemental et la DRAC se fonde sur une approche territoriale concertée, stratégique et structurée par intercommunalités. Une convention tripartite a ainsi été signée en 2023 avec la Communauté de communes des Deux Morin, avec l'ambition de développer sur ce territoire rural la politique du livre et de la lecture, les enseignements artistiques, les projets d'éducation artistique et culturelle et la valorisation du patrimoine. Si le périmètre intercommunal est souvent privilégié car il permet de développer des actions élargies, les contrats peuvent aussi être conclus à l'échelle communale, comme c'est le cas pour la Ville de Grigny, qui a signé en 2023 un contrat territorial pour l'éducation artistique et culturelle (CTEAC) d'une durée de quatre ans, afin de créer des parcours culturels dès la petite enfance, sur l'ensemble des temps et des lieux de vie des habitants. Par ailleurs, la ville de Noisy-le-Sec (93) bénéficie du label «100 % EAC», reconnaissant son action pour la mise en place de parcours d'éducation artistique et culturelle des jeunes de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte.

Concernant le livre et la lecture, les **contrats territoire-lecture (CTL) ou contrats départementaux-lecture (CDL)** sont au nombre de 23 en Île-de-France et la DRAC leur consacre 855 K€ en 2024. Ils accompagnent les collectivités dans le renforcement de leur politique de lecture publique, dans un objectif de réduction des inégalités d'accès à la culture et au livre en particulier, à la fois territoriales et sociales. Les bibliothèques sont les lieux culturels les plus fréquentés et les plus ouverts; véritables lieux de vie et de proximité, elles jouent un rôle essentiel dans la vie culturelle, éducative et sociale d'un territoire. C'est pourquoi les CTL et les CDL ont pour objectifs partagés avec les collectivités de soutenir des projets de structuration et de consolidation des réseaux de bibliothèques existants, autour d'axes stratégiques répondant aux enjeux de lecture publique d'aujourd'hui, au bénéfice de la population dans toute sa diversité. Les CTL sont élaborés à l'échelle intercommunale, les CDL à l'échelle départementale.

Enfin, s'agissant des enseignements artistiques, la DRAC est engagée dans trois **contrats territoire-enseignement artistique (CTEA)** de façon expérimentale en Seine-et-Marne et en Essonne, avec l'objectif de renforcer le rôle des conservatoires et de leurs réseaux dans le développement des pratiques artistiques.

Quartiers prioritaires: une présence artistique affirmée et un accompagnement des pratiques culturelles des habitants

Après une concertation menée durant l'année 2023 entre l'État et les collectivités locales, la refonte de la géographie prioritaire est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Elle se traduit en Île-de-France par l'augmentation du nombre de quartiers (298 contre 263 précédemment), parfois très nette dans plusieurs départements comme la Seine-Saint-Denis (75 QPV contre 63 précédemment, 35 des 40 communes du département comptent au moins un QPV). L'action de la DRAC en direction des quartiers prioritaires permet le développement d'actions culturelles au plus près des habitants, en lien avec les associations de proximité. Elle se déploie grâce à plusieurs dispositifs.

L'appel à projets «**Culture et lien social**», doté en 2024 de 855 K€, a permis de soutenir 97 projets sur les huit départements franciliens, pour une dotation moyenne supérieure à 8 K€ par projet. Révisé en 2023, le dispositif permet désormais d'accompagner certains projets sur une durée de deux ans.



Une bonification territoriale a également été mise en place afin de susciter des projets dans les QPV les moins pourvus en offre culturelle. Pour certains quartiers qui sont moins accessibles ou moins dotés en structures de proximité, les freins subsistent, mais la bonification a été attribuée à 9 projets, soit plus du double de l'année précédente. Par ailleurs d'autres projets sont soutenus en raison du caractère pluriannuel ou innovant de l'action, hors du dispositif d'appel à projets. En 2024, 14 projets ont bénéficié d'une subvention, pour un montant global de 238 K€.

Dans le cadre de la convention de partenariat conclue avec l'Union régionale des bailleurs sociaux (AORIF) en 2021, la DRAC poursuit son soutien aux **projets culturels en résidence d'habitat social**. En 2024, 12 projets ont été soutenus dans cinq départements, pour un montant global de 125 K€. La DRAC intervient régulièrement pour informer les bailleurs et les partenaires.

Les **conventions de jumelages** initiées et financées par la préfecture de la région d'Île-de-France sont arrivées à échéance en 2024. Elles permettent à une institution culturelle de développer un projet dans une ville ayant un ou plusieurs quartiers prioritaires. La DRAC a été associée au travail de renouvellement de ces conventions, qui s'est traduit par une concertation renforcée avec les collectivités locales et les établissements. 35 nouvelles conventions entrent en vigueur début 2025.

Le dispositif ministériel « **C'est mon patrimoine!** » permet la mise en œuvre de projets culturels de découverte du patrimoine en direction des jeunes, pendant les vacances scolaires. Les projets en direction des QPV (minimum 60% des publics) bénéficient de financements dédiés sur les crédits de la préfecture de région. 37 projets ont été soutenus en 2024 pour une enveloppe globale de 164 K€.

Outre ces dispositifs, de nombreuses structures culturelles labellisées par l'État et soutenues par la DRAC ont pour mission d'agir dans les quartiers de la politique de la ville qui les environnent. C'est le cas des scènes nationales de Bobigny, d'Évry, de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Cergy-Pontoise; des centres dramatiques nationaux d'Aubervilliers, de Montreuil, de Saint-Denis et de Sartrouville; du centre chorégraphique national

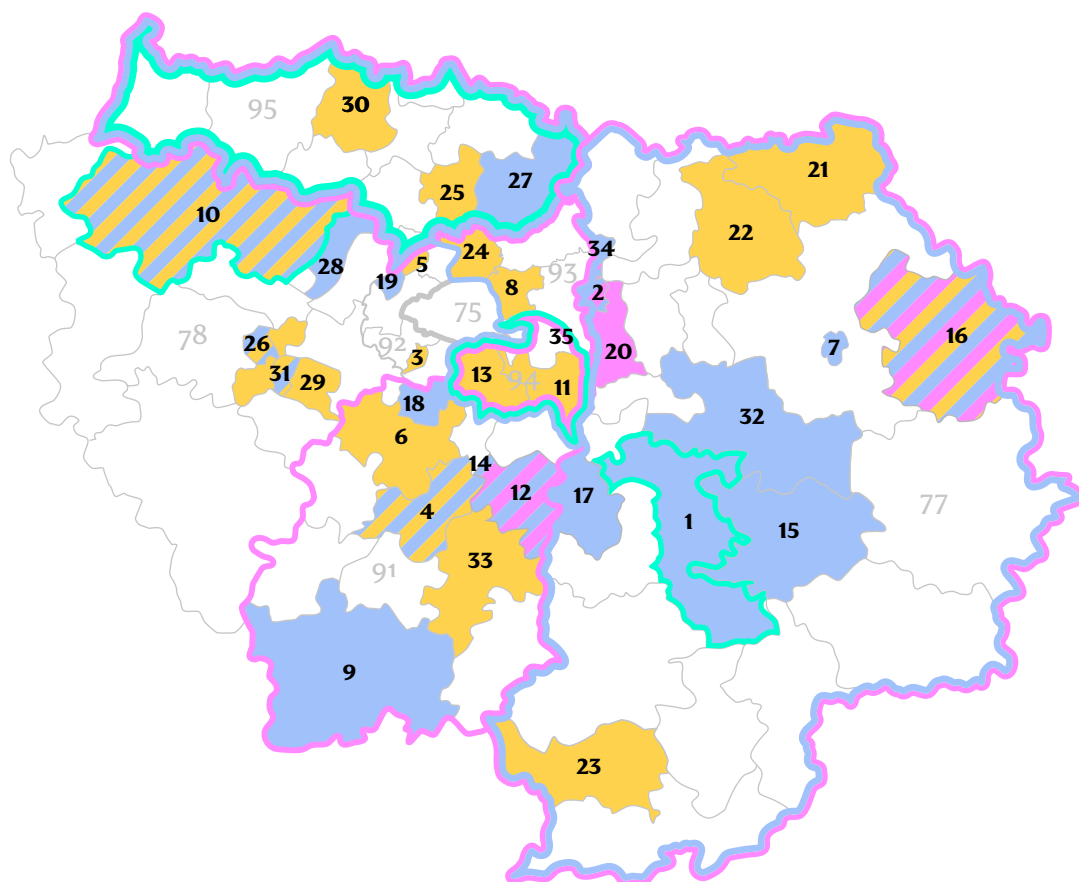
de Créteil; des scènes de musiques actuelles de Ris-Orangis, Vauréal, Savigny-le-Temple, Brétigny-sur-Orge, ou encore du Tamanoir, dédié principalement aux cultures urbaines et aux musiques du monde, situé en plein cœur du quartier du Luth à Gennevilliers. Parmi les scènes conventionnées d'intérêt national, la Maison des Jonglages à La Courneuve et le Théâtre de la Poudrerie à Sevran, interviennent exclusivement dans des QPV. L'Atelier de Paris, Centre de développement chorégraphique national, dispose quant à lui d'un plancher de danse amovible de 100 m² installé au Théâtre de Grigny pour le développement de résidences et d'actions artistiques en Essonne. Dans le domaine des arts visuels, l'inauguration en 2021 des réserves du Fonds régional d'art contemporain d'Île-de-France à Romainville, en Seine-Saint-Denis, marque un renforcement des interventions de cet acteur régional majeur dans les quartiers prioritaires.

Le Fonds d'innovation territoriale (FIT)

La DRAC a de nouveau mobilisé le FIT en 2024 pour accompagner l'implantation et la structuration de projets novateurs dans les territoires prioritaires franciliens (quartiers en politique de la ville et ruralités). Dans le Val-de-Marne, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir a ainsi pu renouveler « Pépites en paysages » : le projet, démarré en 2023 et mis en œuvre par la compagnie La Constellation avec différents artistes, vise à structurer l'offre artistique et culturelle du Plateau Briard en prenant appui sur une participation citoyenne autour des patrimoines et des savoir-faire horticoles et artisanaux de ce territoire semi-rural.



Contractualisations de la DRAC avec les collectivités territoriales



Type de contrat

■ Contrat d'éducation artistique et culturelle (EAC)

■ Contrat territoire-lecture (CTL)

■ Contrat territoire-enseignements artistiques (CTEA)

■ CTL + EAC

■ CTEA + EAC

■ CTEA + EAC + CTL

□ Contrat départemental-lecture

□ Accord cadre

□ Convention EAC
DRAC + Conseil départemental de la Seine-et-Marne + Rectorat de Créteil

- | | |
|---|-------------------------------|
| 1 Brie des Rivières et Châteaux | 17 Lieusaint |
| 2 Chelles | 18 Massy-Verrières-Antony |
| 3 Clamart | 19 Nanterre |
| 4 Cœur d'Essonne Agglo | 20 Paris Vallée de la Marne |
| 5 Colombes | 21 Pays de l'Ourcq |
| 6 Communauté d'agglomération Paris Saclay | 22 Pays de Meaux |
| 7 Coulommiers | 23 Pays de Nemours |
| 8 Est Ensemble | 24 Plaine Commune |
| 9 Étampeois Sud Essonne | 25 Plaine Vallée |
| 10 Grand Paris Seine et Oise | 26 Plaisir |
| 11 Grand Paris Sud Est Avenir | 27 Roissy-Pays de France |
| 12 Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart | 28 Saint-Germain-en-Laye |
| 13 Grand-Orly Seine Bièvre | 29 Saint-Quentin-en-Yvelines |
| 14 Grigny | 30 Sausseron Impressionnistes |
| 15 La Brie Nangissienne | 31 Trappes |
| 16 Les Deux Morins | 32 Val Briard |
| | 33 Val d'Essonne |
| | 34 Villeparisis |
| | 35 Villiers-sur-Marne |

Éducation artistique et culturelle : pour des parcours tout au long de la vie

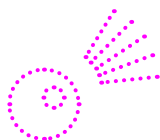
Dès la petite enfance et tout au long de la vie, l'éducation artistique et culturelle participe à la formation d'esprits libres et éclairés, et ouvre les portes de l'imaginaire et du sensible par l'entremise de l'art. La DRAC intègre cette dimension de transmission dans l'ensemble de ses politiques, en lien avec les autres ministères impliqués et les collectivités territoriales.

Chiffres-clés



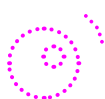
2,4

millions d'élèves
franciliens
(20 % la population
scolaire nationale)



57

lycées franciliens
bénéficiaires
d'enseignements
artistiques
de spécialité



107

lycées franciliens
bénéficiaires
d'enseignements
artistiques
optionnels

Petite enfance : éveiller à la culture les jeunes enfants

Depuis 2017, la DRAC a lancé une initiative régionale visant à intégrer un volet « petite enfance » dans la politique d'éducation artistique et culturelle. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du protocole sur l'Éveil artistique et culturel des jeunes enfants, signé le 20 mars 2017 entre le ministère de la Culture et le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes. Elle vise à favoriser l'accès des tout-petits à des pratiques culturelles enrichissantes et à leur offrir un environnement propice à l'éveil artistique dès leur plus jeune âge. Cette nouvelle politique s'inscrit dans le cadre de lutte contre les inégalités sociales, culturelles et territoriales, et dans les objectifs du plan de la lutte contre la pauvreté avec son volet Culture et petite enfance. C'est dans ce contexte que le programme « Premiers Regards, Premiers Pas » et son volet « résidence petite enfance » vise à développer des projets culturels et artistiques exemplaires et innovants à destination des très jeunes enfants (de la naissance à 5 ans) et de leurs référents professionnels et familiaux. Ce programme couvre l'ensemble des secteurs artistiques

et culturels. Le programme « Premiers Regards, Premiers Pas » a permis de recenser 18 projets en 2024 avec de nouvelles propositions, pour un montant de 208 K€. Ce programme est maintenant enrichi d'une déclinaison pour l'accompagnement spécifique de structures opératrices, tels que des festivals pour les petits et leur famille (« Petits, Tout Petits » avec le Théâtre de la Vallée (95), « Les Enfants d'Abord » dans le Vexin) ou encore le réseau de professionnels dédié à la petite enfance tels que le Collectif Puzzle. Les opérateurs historiques ACTA (95) et 1.9.3. Soleil (93) complètent cette politique.

L'éducation artistique et culturelle à l'école

L'Île-de-France compte plus de 2,4 millions d'élèves en formation pré-baccalauréat soit 20 % de la population scolaire nationale. En partenariat avec les trois académies de la région, la DRAC met en œuvre une politique d'éducation artistique et culturelle à travers plusieurs dispositifs complémentaires.

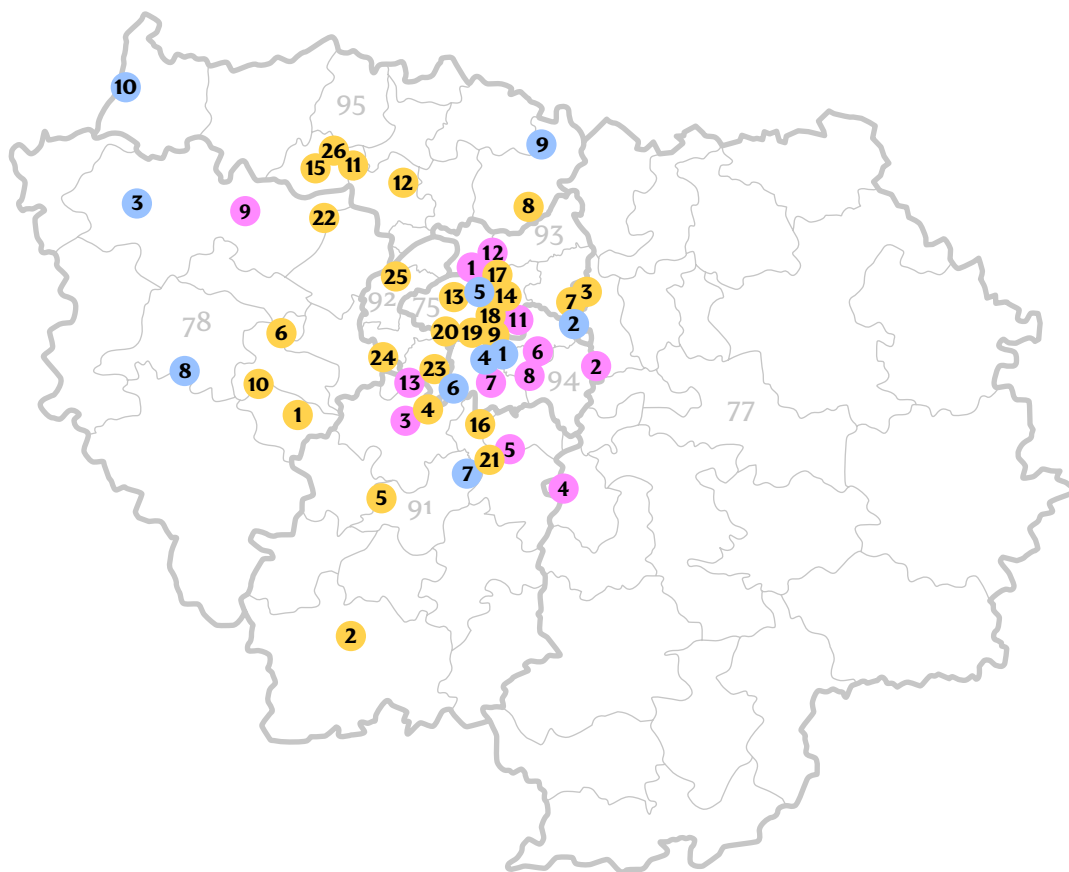
– **Les résidences artistiques et culturelles en milieu scolaire**, après plus de dix années d'existence, ont évolué à la rentrée scolaire 2024. Le projet de résidence doit désormais

garantir une présence plus importante de la structure culturelle, permettant à chaque élève de bénéficier d'une expérience remarquable de rencontre avec des artistes et des œuvres. À la rentrée 2024, la DRAC a expérimenté la mise en place de résidences pluriannuelles en milieu scolaire. Cette exploration doit favoriser les rencontres et le partage d'expériences entre les équipes artistiques, patrimoniales ou scientifiques et les élèves, de la maternelle au lycée, en plaçant la création et la recherche au cœur des établissements scolaires. Ce dispositif a pour objectifs de créer des espaces d'innovation pédagogique au sein des établissements scolaires tout en offrant aux intervenants et aux artistes un nouvel espace de création venant nourrir leur travail. Tout en renforçant les liens entre les établissements scolaires et les structures

culturelles, ce dispositif permet de croiser les champs disciplinaires et d'aborder les sujets de l'architecture, du paysage et de l'archéologie, mais aussi de faire le lien entre le temps scolaire et le hors temps scolaire. À la rentrée 2024, 10 projets ont été lancés sur six départements d'Île-de-France, explorant des champs aussi divers que la danse, la marionnette, le théâtre, l'archéologie, l'architecture ou encore la culture scientifique et technique (CSTI). Les projets se déroulent en territoire prioritaire de la politique de la ville ou en ruralités, avec une priorité accordée aux établissements de la grande couronne. Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projets annuel, pour l'année scolaire 2024-2025, 49 projets de résidences ont été retenus, dont près de 60% dans des établissements situés en territoires prioritaires, pour un financement à hauteur de 472 K€.



Été culturel
2024
au Centre
Tignous d'art
contemporain
de Montreuil



Écoles élémentaires

- 1 Association du théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, école élémentaire Jean-Piaget (78)
- 2 Association l'Épate en l'air, école élémentaire Jean-de-la-Fontaine, Étampes (91)
- 3 Association du théâtre de Chelles, école élémentaire Delambre, Chelles (77)
- 4 Atmac Association technique mass action culturelle, école élémentaire Jean-Moulin, Massy (91)
- 5 CA Cœur d'Essonne Agglomération, école élémentaire Les Coquelicots, Bruyères-le-Châtel (91)
- 6 CAT. eurydice, école élémentaire Victor-Hugo – Les Clays-sous-Bois (78)
- 7 Centre national Édition Art, Image, école maternelle Arc-en-ciel de Montfermeil (93)
- 8 Cirquevolution, école Jean-Jaurès, Gonesse (95)
- 9 Commune de Charenton-le-Pont, école Pasteur (94)
- 10 Commune de La Verrière, école maternelle du Bois de l'Étang (78)
- 11 Commune de Saint-Ouen-l'Aumône, école élémentaire Jacques-Prévert (95)
- 12 Commune de Taverny, école élémentaire Mermoz (95)
- 13 Compagnie Abel, école maternelle hôpital Saint-Louis, Paris 10^e (75)
- 14 Centre International de Bagnolet pour les œuvres chorégraphiques, école élémentaire Henri Wallon, Bagnolet (93)
- 15 Escales danse, école élémentaire les Touleuses, Cergy (95)
- 16 Evre, école élémentaire Branly, Athis-Mons (91)
- 17 La compagnie de Louise, école élémentaire Joliot-Curie, Pantin (93)
- 18 La Fabrique de la danse, école élémentaire publique Tlemcen, Paris 20^e (75)
- 19 La Maison ouverte, école polyvalente Louise-Bourgeois, Paris 13^e (75)
- 20 La Sirène de Paris, école 188 rue d'Alésia, Paris 14^e (75)
- 21 L'Amin théâtre, école l'Autruche, Grigny (91)
- 22 Le Sax, école élémentaire Irène-Joliot-Curie, Achères (78)
- 23 les Gémeaux (scène nationale), école élémentaire des Blagis, Sceaux (92)
- 24 L'Onde, école primaire Fronval, Vélizy-Villacoublay (78)
- 25 Nanterre-Amandiers, école élémentaire Paquerette, Nanterre (92)
- 26 Points Communs - Scène nationale de Cergy-Pontoise Val-d'Oise, école élémentaire Jean-Moulin, Pontoise (95)

Collèges

- 1 Arcal, collège Henri-Barbusse, Alfortville (94)
- 2 Association Chroma, collège Jacques-Prévert, Noisy-le-Grand (93)
- 3 Collectif 12, André Chénier- nouveau collège de Mantes-la-Jolie (78)
- 4 Collectif vidéos images danses et documentaires en atelier collectif, collège Gustave-Monod - Vitry-sur-Seine (94)
- 5 Compagnie Keatbeck, collège Edgar-Varèse, Paris 19^e (75)
- 6 Espace Musical, collège Francine-Fromond, Fresnes (94)
- 7 Impulsion, collège Pablo-Neruda, Grigny (91)
- 8 Les Fugaces le lieu, collège Maurice-Ravel, Montfort-l'Amaury (78)
- 9 Pôle Itinérant en Val d'Oise, collège Françoise-Dolto, Marly-la-Ville (95)
- 10 Pôle Itinérant en Val-d'Oise, collège Rosa-Bonheur, Bray-et-Lû (95)

Lycées

- 1 Association des Revalorisateurs Ad'rev, lycée polyvalent d'Alembert, Paris 19^e (75)
- 2 Centre photographique d'Île-de-France, lycée Camille-Claudel, Pontault-Combault (77)
- 3 Cie Wazo, lycée international de Palaiseau, Paris-Saclay (91)
- 4 Microlycée de Sénart (77)
- 5 Les Bords de Scènes, lycée professionnel Nadar, Draveil (91)
- 6 Les Ateliers Suspendus, lycée François-Mansart, Saint-Maur-des-Fossés (94)
- 7 L'itinéraire, lycée Jean-Macé, Vitry-sur-Seine (94)
- 8 La Maison du Conte, EREA Stendhal, Bonneuil-sur-Marne (94)
- 9 Marionnettes en Seine, lycée polyvalent Jacques-Vaucanson, les Mureaux (78)
- 10 Niveau Zéro Atelier - noa, lycée du Gué à Tresmes, Congis-sur-Thérouanne (77)
- 11 Lycée Hénaff, Bagnolet (93)
- 12 Tendres Bourreaux, lycée général et technologique Jacques Brel, La Courneuve (93)
- 13 Théâtre de Châtillon, lycée polyvalent Jean-Jaurès, Châtenay-Malabry (92)

Résidence pluriannuelle « Marionnettes en Seine » et « Cie pEtites perceptiOns » à l'école primaire les Grès de Bazainville (78)

Marionnettes en Seine est une association dédiée à la promotion des arts de la marionnette dont le projet rayonne dans une large partie des Yvelines. La structure articule son projet autour de deux axes complémentaires : une Biennale internationale, « Mars à l'ouest », et un programme d'innovations artistiques en territoire mené tout au long de l'année, « les Constellations ».

Grâce au dispositif de résidences pluriannuelles, « Marionnettes en Seine » invite en 2024 la compagnie « pEtites perceptiOns » et l'artiste Katerini Antonakaki à positionner sa résidence de création au sein de l'école primaire les Grès de Bazainville, commune de 1400 habitants de la Communauté de Communes du Pays Houdanais (78).

Durant trois années scolaires, les élèves de l'école de Bazainville ont l'opportunité de travailler avec Katerini Antonakaki sur un projet d'expérimentation et de création qui relie théâtre visuel et archéologie autour de trois grands thèmes et axes : la Trace, la Ligne et les Nœuds.

La recherche, centrée sur la question de l'origine de la statuette paléolithique Vénus de Renancourt découverte il y a cinq ans en Picardie doit aboutir à la création du projet *Venus Song* dont la programmation est prévue lors de la prochaine édition du festival mars à l'Ouest.



– Les enseignements artistiques des lycéens

La DRAC a financé en totalité les enseignements artistiques de spécialité (théâtre, cinéma, cirque et danse) au sein de 58 lycées en Île-de-France et cofinancé avec les trois rectorats les enseignements optionnels au bénéfice de 107 lycées. Elle conduit une stratégie à l'échelle régionale et nourrit un dialogue constant avec les rectorats, en s'appuyant sur l'écosystème artistique et les schémas d'orientation pour la création.

Ces enseignements artistiques s'appuient tous sur des partenariats de grande qualité, mobilisant des acteurs culturels reconnus, et contribuent ainsi au développement de la pratique artistique des jeunes. Par ailleurs, un groupe de travail autour du financement des enseignements artistiques cinéma s'est déroulé en 2024, à l'échelle de la région académique, afin d'élaborer conjointement une nouvelle lettre de cadrage pour ces enseignements et permettre une augmentation de la subvention attribuée aux structures partenaires d'un enseignement cinéma.

– La part collective du Pass Culture

Depuis 2022, le dispositif du Pass Culture a été élargi à l'ensemble des collégiens dès la classe de 6^e jusqu'aux lycéens des établissements scolaires publics et privés sous contrat. En 2024, la DRAC et les rectorats des trois académies ont œuvré conjointement au déploiement de cette part collective, en poursuivant leur travail au sein de la commission régionale de référencement des acteurs culturels sur Adage.

Ces commissions sont également des espaces de travail et de dialogue entre la DRAC et les rectorats qui pilotent des dispositifs structurants complémentaires en lien avec les partenaires culturels et les établissements scolaires.

– Les lycées agricoles

Dans le cadre de sa stratégie en faveur des territoires ruraux, la DRAC et la Direction régionale et interdépartementale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRIAAF) ont signé une convention interministérielle visant à partager le développement de projets artistiques et culturels dans les lycées agricoles. La DRAC a ainsi accompagné en 2024 trois résidences d'artistes : à l'Agro-campus de Saint-Germain-en-Laye / Chambourcy, à la Bergerie nationale à Rambouillet (78), ainsi qu'au Campus Bougainville de Brie-Comte-Robert (77).



1. Résidence en milieu scolaire
au lycée Louis-Armand
à Eaubonne (95)
2. Projet d'éducation
aux médias et à l'information
de La Zep

Apprendre la citoyenneté grâce à l'éducation aux médias

La DRAC développe une politique de soutien aux médias à l'échelle régionale, grâce à trois dispositifs complémentaires.

– Une aide à projets pour l'éducation aux médias et à l'information (EMI), pour renforcer l'exercice d'une citoyenneté éclairée et lutter contre la manipulation de l'information. En 2024, cette aide a permis de soutenir 24 projets, notamment à destination de la jeunesse, pour un montant total de 186 K€.

– Un fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité, qui accompagne le développement de médias de proximité, favorisant le lien avec les habitants. Ces médias contribuent à valoriser et à faire évoluer l'image des territoires, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les zones de revitalisation rurale. Ils permettent à un large public de se familiariser avec la pratique journalistique. En 2024, ce fonds a soutenu 17 projets pour un montant de 205 K€.

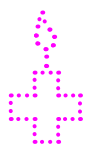
– Le programme de résidences de journalistes a pour objectif de créer les conditions d'une rencontre entre des journalistes professionnels et les populations, élus et acteurs locaux d'un territoire. Ces résidences permettent à des journalistes de partager leurs méthodes professionnelles avec des publics variés en s'installant sur un territoire pour une période suffisamment longue et ainsi coconstruire différents outils : radio, podcast, journal, débat, formation de l'esprit critique. Sur la période 2024-2025, cinq résidences ont ainsi pu être mises en place pour un montant de 71 K€.



L'action culturelle interministérielle (santé, justice)

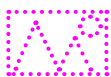
La pratique des arts et de la culture est un vecteur de lien social, qui permet aux personnes de s'exprimer, se découvrir, vivre et partager des émotions. Elle permet aussi, par la confrontation des regards et des récits, de mieux comprendre autrui et mieux se connaître soi-même. Les programmes que la DRAC met en œuvre contribuent à donner à celles et ceux qui en bénéficient une possibilité de prendre part à cet élan collectif.

Chiffres-clés



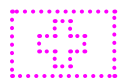
20

ans de la politique culture-santé en Île-de-France



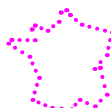
74

projets d'artistes accompagnés dans le cadre du protocole culture-justice



63

projets culture-santé accompagnés



39

projets accompagnés en faveur de la langue française et des langues de France



25

structures de santé labellisées

Culture et santé

La DRAC, en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France, développe le programme « Culture Santé et médico-social » sur l'ensemble du territoire francilien depuis 20 ans. DRAC et ARS agissent ainsi pour le droit à la pratique artistique et culturelle des personnes en situation de handicap, de dépendance ou de maladie, sur les différents temps et lieux de vie. L'objectif est de favoriser l'épanouissement et le bien-être des personnes hospitalisées ou en situation de handicap, des personnes âgées mais aussi de leurs familles et des professionnels de santé qui les accompagnent.

L'appel à projets « Culture et Santé » vise à soutenir des projets collaboratifs entre un établissement sanitaire ou médico-social et une équipe artistique. Il a permis d'accompagner 63 projets en 2024 (pour 87 demandes dont 55 pour le secteur médico-social et 32 demandes pour le secteur sanitaire). L'appel à projets était soutenu à hauteur de 275 K€ pour la DRAC et 296 K€ pour l'ARS.

La DRAC et l'ARS ont mis en place un réseau de structures sanitaires particulièrement engagées dans la participation artistique et culturelles en attribuant le **Label « Culture et Santé en Île-de-France »**. Son attribution est une reconnaissance de la structuration d'une politique culturelle et artistique et de la qualité des actions engagées dans ce domaine par les établissements, valable pour une durée de trois ans. En 2024, 25 structures sont labellisées dont 10 structures accueillant des personnes en situation d'handicap. Ce label n'entraîne pas de soutien financier,

cependant les labellisés peuvent bénéficier de la mise en place de la « Fête du court métrage » dans leur établissement; d'une résidence d'artiste et de spectacle dans le cadre de la Semaine de la langue française et des langues de France « Dis-moi dix mots pour prendre soin »; du programme Filmer l'architecture de soin avec l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais.

Culture et justice

La politique interministérielle en Île-de-France s'inscrit dans le cadre de la convention pluriannuelle 2023-2025 passée entre la Direction interrégionale des services d'insertion et de probation de Paris (DISP de Paris), la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer (DirPJJ IDF/ OM) et la DRAC. En 2024, 74 projets d'artistes ont été accompagnés par la DRAC pour un montant total de subventions s'élevant à 312 K€. Ce sont environ 2 000 personnes sous main de justice qui ont été concernées. Au-delà des ateliers d'artistes, la DRAC est attentive au fonctionnement des bibliothèques en prison. Sont accompagnées chaque année notamment, l'association Lire c'est Vivre au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis et l'association Ici et Là au Centre pénitentiaire de Fresnes. L'année 2024 a été marquée par un travail de structuration mené dans les bibliothèques de détention de la PJJ. Un état des lieux sera

transmis aux administrations au cours du 1^{er} trimestre 2025. Par ailleurs, accompagnée par la DRAC, La Petite Bibliothèque Ronde de Clamart (92) a mis en œuvre dans les cinq centres éducatifs fermés (CEF) d'Île-de-France, des espaces dédiés aux livres sous la forme de « bibliothèques comme à la maison », sans gestion de prêt. Le Centre national du livre a soutenu le fond documentaire à hauteur de 19 K€.

Langue française et langues de France

La DRAC, en lien avec la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) du ministère de la Culture, anime et coordonne la politique linguistique de l'État à l'échelle régionale. Elle mobilise et soutient un ensemble de partenaires, publics ou associatifs, impliqués dans la promotion du français et de la diversité linguistique. Elle nourrit un dialogue avec les territoires pour conduire une politique des langues au plus près des habitants en donnant la priorité aux populations éloignées de l'écrit, migrants et non francophones, enfants et jeunes en situation de fragilité linguistique, jeunes sans qualification et sans emploi, mineurs relevant de l'Aide sociale à l'enfance, de la Protection judiciaire de la jeunesse, ou placés sous main de justice. En 2024, la DRAC a consacré 144 K€ à ces projets, en particulier dans le cadre de l'appel à projet « Action culturelle et langue française » (39 projets).

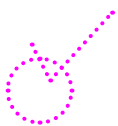


Projet de l'Été culturel au Centre Alzheimer Villa Baucis de Fontainebleau (77)

La lecture, première priorité

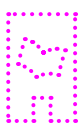
Grande cause nationale depuis 2021, la lecture est souvent le premier accès à la culture pour nos concitoyens, une pratique qui s'ancre dès le plus jeune âge mais se métamorphose avec le numérique. La DRAC intervient sur toute la chaîne du livre, en soutenant, via la dotation générale de décentralisation, les investissements des bibliothèques et des médiathèques, mais aussi l'extension de leurs jours et horaires d'ouverture, en accompagnant les festivals et fêtes du livre, les librairies indépendantes et les animations qu'elles accueillent avec les scolaires.

Chiffres-clés



125

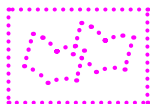
opérations
d'investissement
réalisées



avec

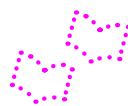
15,5 M€

de dotations
aux bibliothèques



109

projets «Jeunes
en librairie»



17

projets de création
de librairies
indépendantes
accompagnés

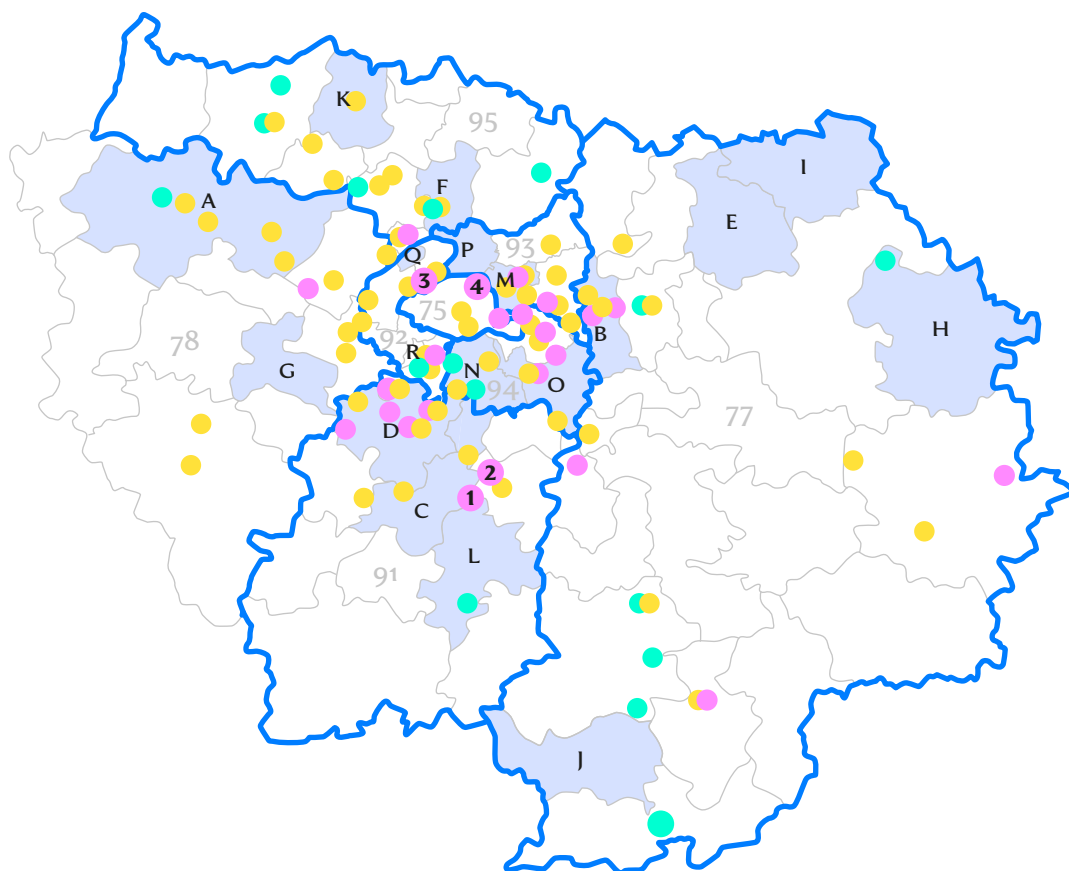
Lecture publique

Le concours particulier pour les bibliothèques territoriales au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) est le principal dispositif de soutien de l'État à l'investissement – construction, extension et rénovation de médiathèques – et au fonctionnement – dans le cadre de projets d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques municipales, intercommunales et départementales. Cette politique constitue un outil d'aménagement culturel précieux pour parfaire l'offre de lecture publique sur l'ensemble du territoire régional. La DGD représente en 2024 un budget de 15,5 M€ pour 125 opérations, comprenant aussi bien des projets de construction de nouvelles médiathèques (9 M€) que des projets d'équipements informatiques et numériques ou d'aménagement intérieur, de l'achat de collections tous supports ou l'acquisition de navettes.

En 2024, le **maillage des équipements de lecture publique** a continué de se densifier, avec de nouvelles bibliothèques qui ont ouvert leurs portes: la médiathèque Joséphine-Baker à Bondoufle (91), la médiathèque Raymond Queneau à Ris-Orangis (91), la médiathèque Albert-Camus à Levallois-Perret (92) ou la médiathèque James-Baldwin à Paris (19^e).

Inauguration de la
médiathèque intercommunale
de Bondoufle Joséphine-Baker
(91) le 23 novembre 2024





Contractualisation avec les collectivités territoriales



Contrat territoire lecture

- A CU Grand Paris Seine & Oise (78)
- B CA Paris Vallée de la Marne (77)
- C CA Cœur d'Essonne (91)
- D CA Paris Saclay (91)
- E CA Pays de Meaux (77)
- F CA Plaine Vallée (95)
- G CA Saint-Quentin en Yvelines (78)
- H CC des Deux Morin (77)
- I CC Pays de l'Ourcq (77)
- J CC Pays de Nemours (77)
- K CC Sausseron Impressionnistes (95)
- L CC Val d'Essonne (91)
- M EPT Est Ensemble (93)
- N EPT Grand Orly Seine Bièvre (94)
- O EPT Grand Paris Sud Est Avenir (94)
- P EPT Plaine Commune (93)
- Q Colombes (92)
- R Petite Bibliothèque Ronde (92)



Contrat départemental lecture

Dotation aux bibliothèques



Bâtiment

(Construction, rénovation, extension...)

- 1 Médiathèque Joséphine-Baker à Bondoufle (91)
- 2 Médiathèque Raymond-Queneau à Ris-Orangis (91),
- 3 Médiathèque Albert-Camus à Levallois-Perret (92)
- 4 Médiathèque James-Baldwin à Paris 19^e



Extension des horaires d'ouverture



Autre

(matériel et mobiliers, informatique et numérique, acquisition de collections, etc.)

Par ailleurs, un second plan ministériel en faveur de l'**extension des horaires en bibliothèques** a été activé (dans la continuité du plan « Ouvrir plus, offrir plus, mieux former » lancé en 2018). 16 collectivités territoriales ont bénéficié de plus de 1,2 M€ pour permettre à leur population un accès horaire plus large, correspondant davantage au rythme de vie des habitants. En complément du Conseil départemental du Val-d'Oise et de collectivités déjà fortement engagées sur la réduction de la fracture numérique, deux Conseils départementaux (Essonne et Val-de-Marne) sont entrés en 2024 dans le programme national « **Bibliothèque Numérique de Référence** ».

Il s'agit d'un programme très ambitieux pour un développement raisonné de l'offre numérique, pour une pratique et une maîtrise réfléchies du numérique par tous les publics.

Sur le volet patrimonial, la DRAC intervient pour la préservation du patrimoine écrit des bibliothèques, notamment à Paris, Versailles ou sur la Communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire, où sont conservés des fonds patrimoniaux. Elle pilote en outre, avec l'association Esaupe 77, le plan de signalement en Seine-et-Marne en collaboration avec le Conseil départemental, s'inscrivant dans le plan national de signalement afin de rendre plus visibles pour le public les collections de livres anciens et manuscrits conservés par les bibliothèques. Le travail mené en 2024 a permis de cataloguer la quasi-totalité des manuscrits et de mener les travaux préparatoires aux campagnes de rétro-conversion ou catalogage à venir en 2025.

Soutien aux librairies indépendantes

L'Île-de-France compte 550 librairies indépendantes. La DRAC en soutient chaque année une trentaine pour des projets de modernisation, de reprise ou de création. Ainsi, en 2024, les librairies ont bénéficié d'une enveloppe totale de 263 K€ avec notamment 17 projets de créations ou reprise de librairies, dont Le Nouvel Equipage à Paris 20^e, AUMCaffé à Samois-sur-Seine (77), Bulle imaginaire à Sartrouville (78), Passeurs d'histoires à Igny (91), Dédicaces à Nanterre (92), Les Jours heureux à Rosny-sous-Bois (93).

Par ailleurs, le dispositif national d'éducation artistique et culturelle « Jeunes en librairie », piloté par la DRAC en partenariat avec les rectorats et l'association Paris Librairies, permet d'accompagner des projets culturels portés par des enseignants et des libraires indépendants. Pour l'année scolaire 2023-2024, 3 900 collégiens, lycéens et apprentis du territoire francilien ont appris à connaître la chaîne du livre et le fonctionnement d'une librairie. 114 projets portés par 83 collèges, 32 lycées et 84 librairies de proximité ont été mis en œuvre, soit un doublement par rapport à 2021, année de démarrage. Un projet avec la Maison d'arrêt du Val-d'Oise et la librairie Lettre et Merveilles (Pontoise) a également été expérimenté avec succès auprès de jeunes majeurs sous-main de justice.

Plan régional de formation: la formation continue des professionnels des bibliothèques

Pour la formation continue des professionnels des bibliothèques, la DRAC accompagne le centre régional pour la formation aux carrières des bibliothèques, Mediadix, mais aussi les associations départementales de bibliothèques qui, en complémentarité des bibliothèques départementales, ont un rôle d'animation et de formation des réseaux départementaux.

Dans le cadre du 3^e volet du Plan Bibliothèques (« Former mieux »), la DRAC est engagée depuis 2023 dans son plan régional de formation.

Elle pilote la démarche pour l'Île-de-France, et a élaboré, d'une part, un premier état des lieux des acteurs et des offres de formation et a recueilli, d'autre part, les besoins en formation des agents territoriaux des bibliothèques franciliens.

Sur la base de ces données, plusieurs pistes ont été ouvertes en 2024 sur les trois priorités définies nationalement: complémentarité des offres, visibilité des catalogues, et plus grande équité pour l'accès aux formations. Ce travail se poursuit en concertation avec les différents partenaires, dans une dynamique d'animation constructive et collaborative de ce réseau.

En 2024, ce sont 95 K€ qui ont été mobilisés.

Vie littéraire

La DRAC contribue au développement de la vie littéraire en Île-de-France, en soutenant certaines manifestations littéraires dont le rayonnement territorial est avéré. Elle encourage dans ce cadre la médiation en direction des publics les plus larges possibles. L'aide aux festivals littéraires a été renforcée grâce à une augmentation du soutien au fonctionnement direct des structures organisatrices. En tout, en 2024 ce sont 53 manifestations littéraires qui ont été soutenues par la DRAC, à hauteur de 900 K€, dont la 11^e édition du festival *Raccord(s)* organisé par les Éditeurs associés à Paris, les festivals *Bam!* et *Libre comme l'air!* dans les bibliothèques de Roissy-Pays-de-France (95), le festival littéraire *Hors Limites* en Seine-Saint-Denis (93) ou encore le salon du Livre jeunesse de Saint-Germain-lès-Arpajon (91).

Nuits de la lecture (18-21 janvier)

Organisées par le Centre national du livre, les Nuits de la lecture 2024 ont été un véritable succès, avec une participation toujours croissante : 576 lieux (contre 556 en 2023) se sont inscrits pour cette édition. On compte environ 4 048 participants sur l'ensemble du territoire national, l'Île-de-France représentant 14 % des inscriptions et demeurant la région qui comptabilise le plus de participation. Samedi 20 janvier 2024,

la DRAC a organisé, avec ICI Librairie et Paris Librairies, une rencontre animée par la libraire Sonia Petit avec deux autrices, Anne-Laure Bondoux et Delphine Pessin, qui se sont adressées à leurs jeunes lecteurs sur le thème du corps dans la littérature ado à travers les notions d'intimité, de changement et de diversité. Une rencontre suivie par la créatrice de contenus « Jeannot se livre ».

Biblis en folie (28-29 septembre)

Afin de mieux promouvoir l'action des bibliothèques, une manifestation nationale qui leur est entièrement dédiée a été organisée pour la première fois par le ministère de la Culture en 2024. Les bibliothèques ont été invitées à promouvoir la lecture, notamment en mettant en avant la facilité d'accès au livre, mais aussi la grande diversité d'activités que peut susciter la lecture, sous ses différentes formes et auprès de tous les publics. En Île-de-France, plus de 1 000 événements ont été proposés aux visiteurs.

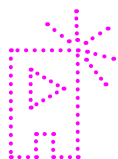


Librairie «Passeurs d'histoires» à Igny (91)

Une région de cinéma

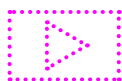
Riche d'un peu plus de 300 établissements de cinéma, dont une quarantaine de multiplexes et plus de la moitié classés Art et Essai, l'Île-de-France demeure la région la plus dotée en écrans, concentrant environ 20% du parc national. La DRAC accompagne ces réseaux de salles, de même que les festivals et projets d'éducation à l'image.

Chiffres-clés



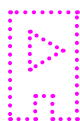
4

projets de création/
rénovation
de cinémas



300 000

élèves concernés
par «Ma classe
au cinéma»



300

cinémas

Une hausse de la fréquentation dans les salles franciliennes

Si elle réalise de loin le plus d'entrées grâce à son poids démographique (un peu plus du quart de la fréquentation nationale), la région affiche aussi le meilleur indice de fréquentation. Après la chute historique subie durant la crise sanitaire, la fréquentation francilienne, s'est rétablie à un niveau proche de la moyenne constatée sur la décennie 2010.

Un parc de salles qui se stabilise

Après une année 2023 marquée par la reprise des projets de création ou d'extension de cinémas, la DRAC n'a eu en 2024 à instruire que deux dossiers en commissions départementales d'aménagement cinématographique, qui ne concernaient pas des multiplexes mais des projets de complexes de proximité, l'un porté par la Ville de Savigny-sur-Orge (création d'un cinéma de trois salles au sein d'un centre culturel), l'autre par la fondation Perce-Neige à Boulogne-Billancourt (création d'un cinéma de 4 salles axé sur l'inclusivité). De même, la DRAC a eu à rendre un avis sur l'aide sélective à la petite et moyenne exploitation du CNC pour quatre projets de création ou de rénovation. La tendance prudente ainsi observée est le signe d'un parc arrivé à maturation compte tenu de la fréquentation globale actuelle, les projets récents ou en cours de réalisation relevant de logiques locales particulières : redoter d'un équipement cinématographique de proximité des communes

de plus de 10 000 habitants (Savigny-sur-Orge, Rambouillet, La Garenne-Colombes, etc.), proposer une offre cinématographique au sein de centres culturels pluridisciplinaires (Le Jeu de Paume, le Lavoir Numérique, etc.) ou de lieux alternatifs (à venir à Paris, le Ci'Ney dans le 18^e arrondissement, liant diffusion commerciale et actions culturelles et sociales, et la réouverture de La Clef dans le 5^e arrondissement, qui sera à la fois un cinéma et un lieu dédié à la création émergente). En lien avec le CNC, et en appui des collectivités territoriales et des porteurs de projets, la DRAC a accompagné en 2024 l'ensemble de ces projets, qui ont en commun d'ancrer l'exploitation dans l'action culturelle.

Éducation à l'image et enseignements de spécialité

La DRAC, partie prenante de la commission régionale Art et Essai, a consolidé en 2024 ses soutiens aux enseignements de spécialité cinéma ainsi qu'aux dispositifs nationaux d'éducation à l'image. Sur le temps scolaire, les coordinations des dispositifs de «Ma classe au cinéma», touchant plus de 300 000 élèves de la maternelle au lycée, ont été soutenues à hauteur de près de 400 K€. Hors temps scolaire, la coordination francilienne de «Passeurs d'Images» a été soutenue à hauteur de 180 K€, dont 40 K€ dans le cadre de l'Été culturel, proposant en lien avec les cinémas de proximité des ateliers de réalisation, et l'été des projections en plein air dans les quartiers prioritaires et les zones rurales.

Porteuse de cette coordination, l'ACRIF (Association des Cinémas de Recherche d'Île-de-France) a aussi développé pour les salles des propositions de médiation innovantes et des résidences de jeunes cinéastes. De façon générale, la DRAC a encore renforcé en 2024 ses soutiens aux associations du secteur menant des actions régulières d'éducation artistique (ateliers de réalisation ou de programmation, découverte des métiers du cinéma, manifestations dédiées au jeune public) auprès des publics prioritaires et éloignés de l'offre.

Une politique structurée à l'échelle régionale

L'intervention de la DRAC s'inscrit dans le cadre de la convention triennale de coopération pour le cinéma et l'image animée signée entre d'une part l'État et le CNC, d'autre part le Conseil régional d'Île-de-France, la Ville de Paris et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, qui permet d'articuler soutien à la création, diffusion culturelle et éducation à l'image. La DRAC et le CNC y ayant réaffirmé l'importance de la formation des publics de demain et de la diffusion sur tout le territoire, l'enveloppe territoriale du CNC dédiée aux réseaux de salles et aux manifestations, et dont la DRAC a charge de la ventilation, a pu être renforcée en 2024 de +25 % sur

la bases des propositions de la DRAC, ce qui a permis: de renforcer de 35 K€ le soutien aux associations départementales de cinéma en grande couronne (Cinessonne pour l'Essonne, Écrans VO pour le Val-d'Oise) ainsi qu'à celles en petite couronne dont beaucoup d'adhérents travaillent avec les QPV (Cinémas 93 pour la Seine-Saint-Denis, Cinéma Public Val-de-Marne); ce qui a permis de renforcer de 35 K€ le soutien aux associations départementales de cinéma en grande couronne (Cinessonne pour l'Essonne, Écrans VO pour le Val-d'Oise) et en petite couronne (Cinémas 93 pour la Seine-Saint-Denis, Cinéma Public Val-de-Marne), de renforcer les manifestations cinématographiques notamment celles dédiées au court-métrage (Côté Court à Pantin et Paris Court Devant à Paris) afin de valoriser la création émergente et faire naître des vocations. Festival emblématique de par la qualité de sa programmation et acteur majeur avec Cinémas 93 de la politique de soutien à la sensibilisation et à l'émergence des talents menée par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, Côté Court, qui a ainsi vu le soutien du CNC via la DRAC passer en 2024 de 25 K€ à 40 K€, a pu développer à la fois ses programmations hors les murs dans d'autres cinémas franciliens et ses actions d'éducation artistique auprès des jeunes.



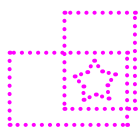
Événement
«Passeurs
d'Images»

Le numérique: un outil au service de la démocratisation culturelle

Le numérique déploie aujourd'hui toutes ses potentialités pour faciliter l'accès à la culture des personnes qui en sont le plus éloignées.

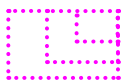
La DRAC accompagne la numérisation des contenus culturels, la valorisation numérique du patrimoine culturel, et le déploiement des Micro-Folies qui tirent le meilleur parti du numérique pour offrir aux populations des contenus culturels de qualité. En 2024, elle a porté une collection francilienne pour les Micro-Folies, pour donner à voir la richesse artistique de cette région.

Chiffres-clés



8

projets accompagnés
au titre de la
numérisation
et de la valorisation
des contenus culturels



14

nouvelles Micro-Folies
en 2024
(soit 94 au total)

Programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels (PNV)

L'objectif du PNV est de favoriser le rapprochement du public avec les œuvres, les artistes et les structures en soutenant la création d'outils numériques qui facilitent la diffusion, la médiation, la participation, en complément des dispositifs physiques et présents. La DRAC a pu soutenir huit nouveaux projets en 2024.

– Des projets de valorisation du patrimoine culturel d'Île de France à travers tous types d'outils numériques: sites internet, jeux vidéo, plateformes collaboratives ou participatives, réalité augmentée, métavers, programme pour une web radio, etc. La DRAC a, par exemple, soutenu le projet de l'Union régionale des Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) d'Île-de-France, qui vise à favoriser la découverte du patrimoine et de l'architecture au travers d'une version régionale de l'application mobile de promenades urbaines "Dérou", ainsi que son adaptation sur un format web.

Elle propose à l'ensemble des publics franciliens un observatoire vivant et interactif de la ville, appropriable par tous, pour apprendre à voir le «chez soi» avec un autre regard.

– Des projets de numérisation / renumérisation de contenus basés sur un partenariat avec les structures locales: archives, musées, médiathèques, lieux de spectacles vivants, centres d'arts, pour une mise à disposition de tous les publics. À la suite de l'obtention de la subvention accordée par la DRAC, Le Mouffetard – Centre national de la marionnette a pu poursuivre en 2024 la création de deux outils de médiation audiovisuels accessibles, facilement diffusables: le podcast «Parole d'artiste» et la web-série «Entre les mains». L'objectif est de faire connaître des personnalités artistiques du spectacle vivant, leur démarche, leur recherche, ce qui les anime, et en quoi le spectacle vivant est «un art de la présence». Ces podcasts nourrissent le Portail des Arts de la Marionnette (PAM), base de ressources en ligne unique au monde, gratuite, à destination de tous les publics: artistes, chercheurs, pédagogues, simples curieux ou amateurs.

Lancement de la collection
francilienne Micro-Folies
au Musée de l'Air et de l'Espace
du Bourget (93) le 7 février
2024

Les Micro-Folies : un corpus qui s'étoffe en 2024

Une Micro-Folie est un dispositif d'accès à la culture pour tous, un outil de médiation et de valorisation des richesses culturelles porté par le ministère de la Culture et coordonné par l'Établissement public du Parc et de la Grande halle de la Villette (EPPGHV). Le cœur d'une Micro-Folie est un musée numérique qui donne un accès ludique à des œuvres issues d'établissements culturels partenaires — régionaux, nationaux et internationaux. Les Micro-Folies, selon leur taille et leur implantation, proposent aussi fablab, espace de réalité virtuelle, scène, café, bibliothèque, ludothèque... Elles sont conçues comme des plateformes culturelles de proximité, largement ouvertes pour soutenir et rendre visibles les initiatives locales. Elles peuvent être fixes, installées dans un lieu dédié, ou itinérantes et aller vers les habitants. L'objectif est de favoriser un maillage territorial qui garantisse un égal accès à cet équipement pour les habitants, en particulier dans les QPV et les zones rurales. Elles sont mises en place principalement par les collectivités, mais aussi par des associations culturelles et des fondations.

En 2024, 14 nouvelles Micro-Folies ont ouvert leurs portes, à Villiers-sur-Marne, Saint-Quentin-en-Yvelines, au Kremlin-Bicêtre, au Vésinet, etc. L'Île-de-France compte à présent 94 Micro-Folies en activité, dont plus de la moitié dans des quartiers prioritaires. Pour la première fois, une Micro-Folie a été implantée dans un musée : à Villiers-sur-Marne, la Micro-Folie est au rez-de-chaussée du musée municipal Émile-Jean. Elle a été pensée comme un lieu culturel modulable et en accès gratuit, organisée autour de 4 espaces : le musée numérique avec son espace de réalité virtuelle, un fablab, une salle d'exposition et un espace scénique.

En février 2024, la DRAC et l'EPPGHV ont lancé la **première collection régionale Île-de-France** à destination du réseau des Micro-Folies. Elle propose 400 œuvres en format numérique haute définition, issues de musées et de structures culturelles franciliennes. Elle est accompagnée d'un catalogue-cahier de médiation avec des ressources pédagogiques. Elle participe ainsi à la démocratisation et à la valorisation du patrimoine culturel régional.



Culture et ruralités : de nouveaux horizons

L'Île-de-France est une région très urbanisée, mais aussi une région rurale. Plus de la moitié des communes sont rurales selon les critères de l'INSEE, et l'action de la DRAC s'y intensifie, que ce soit en matière d'action culturelle – en coopération de plus en plus étroite avec les collectivités territoriales dans leur diversité – ou en matière de protection et de valorisation patrimoniale et touristique. Au niveau national, l'année 2024 a été marquée par la mobilisation du ministère de la Culture en faveur des habitants des territoires ruraux. Les consultations du « Printemps de la Ruralité » se sont concrétisées par la tenue d'assises régionales qui ont mobilisé un grand nombre d'acteurs. Le plan national qui en découle a commencé de se décliner dans les territoires ruraux franciliens.

Chiffres-clés



53%

de communes rurales en Île-de-France



4

projets accompagnés en ruralités grâce au Fonds d'innovation territoriale (FIT)



59%

du territoire francilien est rural



18

opérations en faveur du patrimoine des communes rurales à faibles ressources grâce au Fonds incitatif et partenarial (FIP)



5%

de la population francilienne vit en milieu rural

La culture fait son « Printemps de la ruralité »

Une concertation nationale et des assises régionales

La ministre de la Culture a pris l'initiative d'une grande consultation nationale en janvier 2024 baptisée « Printemps de la ruralité ».

Les DRAC ont alors eu pour mission d'organiser des assises dans chaque région afin d'échanger sur les enjeux culturels en ruralités.

En Île-de-France, ces assises se sont tenues le 4 avril 2024 au théâtre de L'Envolée, situé aux Chapelles-Bourbon sur le territoire rural de la Communauté de communes du Val Briard, en Seine-et-Marne. Dans cette ancienne ferme transformée en lieu pour le spectacle vivant, plus de 250 personnes se sont réunies à l'appel de la DRAC : élus, associations, agents publics, compagnies, acteurs des arts, du patrimoine et de la culture. Cette rencontre a permis de nourrir la réflexion sur les richesses et les freins du développement de la culture dans les ruralités franciliennes et d'identifier des leviers d'action.

Le plan « Culture et ruralités »

À l'issue de la concertation nationale, un plan en faveur des territoires ruraux, comportant 23 mesures concrètes, a été officialisé à l'été 2024. Dès le mois de septembre, la DRAC a mobilisé des crédits supplémentaires pour mettre en œuvre à court terme deux premiers types de projets expérimentaux.

D'une part, un soutien aux projets de pratiques culturelles festives et collectives ancrées dans les territoires (chant choral, danses, contes, fanfares, carnivals, théâtre, parade) à travers le programme intitulé « Villages en fête » ; et d'autre part, une mobilisation des partenaires (Parcs naturels régionaux, Conseils départementaux, opérateurs culturels ancrés dans les territoires ruraux) pour mettre en place un programme de résidences d'artistes exclusivement implantées en ruralités. En Île-de-France, ce sont 29 premiers projets qui ont été initiés et accompagnés financièrement par la DRAC sur la saison 2024-2025 à hauteur de 482 K€ : 8 projets « Villages en fête » et 21 projets de résidences pensés comme des préfigurations ou des expérimentations afin d'envisager des actions structurantes, avec l'appui des collectivités territoriales.

Les assises régionales
« Culture et ruralités »
organisées par la DRAC
à L'Envolée du Val Briard
le 4 avril 2024



Trois exemples de projets accompagnés grâce au plan « Culture et ruralités »

En Seine-et-Marne, le programme de résidences en ruralité a permis au théâtre Le Majestic à Montereau-Fault-Yonne de rayonner sur les communes rurales en proximité et d'aller à la rencontre des populations. L'objectif est de favoriser l'itinérance des œuvres et des artistes accueillis dans des lieux non dédiés au spectacle vivant dans une volonté de démocratisation de l'accès à la culture. Le projet qui se déploie, nommé « Mobile Culture », s'organise sur l'ensemble de la saison 2024-2025, en itinérance dans cinq



1

communes rurales, avec au programme des ateliers d'actions culturelles (écoles, EHPAD, bibliothèque, foyers seniors, etc.) et une représentation dans chaque commune visitée.

Dans les Yvelines, le galeriste Beaudoin Lebon a restauré l'ancienne chapelle de Clairefontaine et y a installé un espace d'exposition, des hébergements pour des artistes en résidence ainsi que des lieux de travail. Cet espace d'art contemporain s'inscrit dans le maillage territorial des zones rurales autour de Rambouillet (La Bergerie, la Maison de Louis Aragon et d'Elsa Triolet à Saint-Arnoult-en-Yvelines). La DRAC accompagne l'association dans la mise en œuvre de résidences de création.

Dans le Val-d'Oise, la DRAC accompagne l'association Communexpo, qui a monté un projet d'art en territoire associant onze communes du Vexin : des reproductions de photographies, peintures, gravures sont installées sur les panneaux électoraux de chaque village et créent ainsi un parcours artistique sur un territoire éloigné de l'offre culturelle. L'association travaille actuellement à la mise en place d'une résidence de création s'inscrivant dans le plan « Culture et ruralités ».

Les expérimentations du Fonds d'innovation territoriale

La DRAC n'a cessé de renforcer son soutien aux initiatives culturelles des territoires ruraux, en particulier depuis la création du Fonds d'innovation territoriale (FIT), destiné à soutenir des projets innovants engagés dans une dynamique de participation des habitants. Il permet de relayer et de consolider les initiatives locales, et de soutenir les tiers-lieux qui participent de la vitalité culturelle de ces territoires. Ce sont quatre projets qui ont été accompagnés à ce titre en 2024, pour un montant de 135 K€. En Seine-et-Marne, la DRAC accompagne l'association « Pas trop loin de la Seine », ainsi que « Écrans des Mondes » qui propose des projections de documentaires et organise des débats citoyens dans les fermes du territoire. Dans les Yvelines, elle soutient « Le Lieu » à Gambais. Au sud de l'Essonne, le Réseau des Musiques Actuelles en Île-de-France (RIF) fait également l'objet d'un soutien. Le projet porté par le RIF a une dimension interdépartementale pour le développement

des musiques actuelles dans le sud francilien à dominante rurale. Il favorise les mutualisations (matériel, communication) entre les acteurs et le partage de compétences, le développement de l'itinérance des projets (studio mobile, scène mobile, centre de ressources mobiles), l'organisation de temps forts pour les habitants et les acteurs des musiques actuelles, via une ingénierie culturelle coordonnant l'ensemble des actions. Ce travail a permis d'identifier à ce jour 180 acteurs, 50 collectivités, 60 groupes et artistes sur les territoires concernés. Il regroupe cinq EPCI : la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, les Communautés de communes Moret-Seine-et-Loing, Pays de Nemours, Pays de Montereau et Gâtinais-Val-de-Loing. Plusieurs temps forts sur ce territoire ont rythmé l'année 2024 : la rencontre régionale organisée le 5 mars 2024 à Lorrez-le-Bocage-Préaux, le Forum Musiciens organisé le 27 avril 2024 à La Genevraye, ou encore la soirée organisée le 30 août 2024 à Nemours, dans le cadre du NoTown festival. Ce projet

s'inscrit dans le cadre de la démarche SOLIMA (schéma d'orientation et de développement des musiques actuelles), entamée en 2022. Il est emblématique de la volonté de rééquilibrage territorial engagée par la DRAC.

L'Été culturel fait vibrer les territoires ruraux

De nombreux projets en milieu rural ont été accompagnés dans le cadre de l'Été culturel – dont les modalités de soutien ont été renforcées pour les treize Communautés de communes rurales de la région – et de l'Olympiade Culturelle pour un montant de près de 500 K€. Ainsi, le projet Olympicorama a permis de diffuser, en partenariat avec le Conseil départemental de la Seine-et-Marne, un cycle de quinze spectacles-conférences, aussi appelés «épreuves», entre juin et septembre 2024. Ces performances artistiques ont été créées par la compagnie Vertical Détour, conventionnée par la DRAC, et l'accueil par le public a démontré toute la pertinence des projets culturels en itinérance.

Les musées ruraux s'exposent

La DRAC est engagée dans l'élaboration d'un guide des musées ruraux porté au niveau national par le ministère de la Culture, conduisant ces établissements à s'interroger sur leur identité et leur place sur le territoire. Loin des accès en transport en commun, les musées ruraux révèlent un pan de l'histoire locale ou nationale, des collections propres à un territoire ou des lieux méconnus, parfois en marge des grands circuits touristiques. Parmi les musées qui s'engagent dans cette ouverture: le Musée archéologique du Val-d'Oise (qui présente les peintures murales du site gallo-romain de Genainville comme les sculptures du pavillon soviétique de l'exposition de 1937), le Musée Daubigny (tableaux de Daubigny et ses amis peintres impressionnistes de la vallée de l'Oise), le Musée des peintres de Barbizon (l'Auberge Ganne conserve *in situ* les œuvres ou graffiti et les tableaux de nombreux peintres), ou encore la Maison Maurice-Ravel à Montfort-l'Amaury. Par ailleurs, dans le cadre de son opération «100 œuvres qui racontent le climat», le musée d'Orsay a retenu le principe du prêt de cinq œuvres à des musées ruraux franciliens.

1. Projet «Communexpo» dans le Val-d'Oise
2. Projet «Olympicorama» de la Cie Vertical Détour
3. Maison Maurice-Ravel à Montfort-l'Amaury (78)



La coopération comme clef de voûte

Une coopération renforcée avec les intercommunalités rurales

En Île-de-France, treize Communautés de communes sont à dominante rurale. La DRAC les a inscrites au rang des priorités de son action. L'objectif est de consolider la dynamique de structuration des politiques culturelles sur ces territoires. En travaillant à des conventions transversales, qui associent le Conseil départemental concerné comme c'est le cas en Seine-et-Marne. À partir d'un diagnostic partagé, la coopération s'appuie sur les ressources locales pour nourrir la stratégie de lecture publique, d'enseignement artistique, d'éducation artistique et culturelle, d'implantation de résidences de création, de valorisation patrimoniale, etc. En Seine-et-Marne, département qui couvre à lui seul la moitié de la superficie régionale, à la suite de la convention pluriannuelle avec la Communauté de communes rurale des Deux Morins et le Conseil départemental de la Seine-et-Marne qui avait été signée en 2023, la DRAC a noué en 2024 des conventions pluriannuelles avec trois nouveaux territoires: la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux, la Communauté de communes de la Brie Nangissienne et la Communauté de communes des Pays de l'Ourcq. Par ailleurs, une préfiguration de convention avec la Communauté de communes du Val Briard a été amorcée et sera finalisée en 2025.

Des conventions avec des structures culturelles relais

Les Communautés de communes rurales n'ont pas toujours la compétence culture et ne disposent pas systématiquement de relais en termes de ressources humaines. Dans ce cas, des conventions sont envisagées avec des structures culturelles dont le rayonnement local permet de jouer ce rôle d'appui. C'est par exemple le cas de la Barbacane, scène conventionnée «Art en territoire» située à Beynes (78) et qui développe son projet jusque dans les territoires ruraux environnants, ou encore de la Bergerie nationale qui, du centre urbain de Rambouillet, intéresse les populations rurales voisines. D'autres acteurs culturels sont soutenus pour les actions qu'ils mènent à destination des habitants de la ruralité: Act'art en Seine-et-Marne, ou encore le Château de la Roche-Guyon et l'association La Source

à Villarceaux dans le Val-d'Oise. Deux nouvelles conventions pluriannuelles ont été signées en 2024 sur le territoire de la Seine-et-Marne avec des associations implantées en ruralité: l'association Musiqafon qui développe dans les EHPAD du sud seine-et-marnais un projet collectif de pratique musicale, et l'association Courcommune, qui développe des ateliers de pratique tout public entre culture scientifique et arts visuels.

Résidences d'artistes dans l'enseignement agricole

Dans le cadre de la convention pluriannuelle liant la DRAC et la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF), signée en 2023, des résidences d'artistes ont été mises en œuvre dans quatre établissements d'enseignement agricole en 2024: au lycée de la Bretonnière à Chailly-en-Brie (77), au sein de l'Agro-campus de Saint-Germain-en-Laye/Chambourcy (78), à la Bergerie nationale à Rambouillet (78), et sur le Campus Saint-Antoine Marcoussis (91). Des partenariats avec les rectorats de Créteil et de Versailles permettent également le soutien à des résidences en milieu scolaire conventionnées sur trois ans: ainsi, au collège de Bray-sur-Seine (77), ou dans des écoles à Bazainville (78) et à Corbreuse (91). En Seine-et-Marne, quatre résidences supplémentaires dans des collèges ruraux sont soutenues grâce au partenariat avec le Conseil départemental.

Renforcer la lecture publique en ruralités

Mis en place en 1986, le concours particulier «bibliothèques» de la dotation générale de décentralisation (DGD) vise à développer un réseau d'équipements de qualité et permet de soutenir les collectivités territoriales dans leurs projets de modernisation de leurs bibliothèques. La DGD représente un levier essentiel pour l'aménagement culturel du territoire notamment au bénéfice des territoires ruraux. Ainsi, en 2024, la DGD a permis d'accompagner en investissement ou dans le cadre de l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, quatre communes rurales en Seine-et-Marne pour un total de 466 K€ et deux communes rurales du Val-d'Oise pour un total de 92 K€.

1. Reprise de charpente à l'église de Septeuil (78)

2. Église Saint-Gervais Saint-Protais à Bessancourt (95)

Patrimoine et cadre de vie : les grands atouts des ruralités franciliennes

Fonds incitatif et partenarial

L'intervention de la DRAC sur le patrimoine protégé en milieu rural s'appuie particulièrement sur le dispositif du Fonds incitatif et partenarial (FIP) destiné prioritairement aux petites communes rurales dotées de ressources insuffisantes pour assurer seules l'entretien, la restauration et la conservation de leur patrimoine protégé au titre des monuments historiques. Depuis la mise en place de ce dispositif en 2018, la DRAC aide les collectivités de moins de 10 000 habitants dont le potentiel fiscal est inférieur à la moyenne régionale.

En 2024, 18 opérations en ont bénéficié et le volume financier consacré par la DRAC représente près de 15 % de son budget d'intervention en investissement. Ce dispositif est désormais bien ancré dans les départements ruraux grâce à une collaboration étroite de la Conservation régionale des monuments historiques avec les services du Conseil régional d'Île-de-France pour identifier les opérations susceptibles d'en bénéficier. À cet égard, les demandes des collectivités territoriales sont en constante progression d'année en année. De belles opérations ont ainsi pu être initiées en 2024 comme l'engagement de la tranche ferme pour la restauration générale de l'église Saint-Gervais Saint-Protas de Bessancourt dans le Val-d'Oise, ou la réfection des parements extérieurs de l'église Sainte-Geneviève de Mouy-sur-Seine en Seine-et-Marne.



Une expertise au service des monuments ruraux

En complément de son accompagnement financier, la DRAC peut être amenée à intervenir et à apporter son expertise de manière plus poussée en zone rurale lorsque la protection du patrimoine est en jeu. Ce fut notamment le cas lors des fortes inondations qui ont touché la Seine-et-Marne durant l'été 2024.

Ainsi les services patrimoniaux de la DRAC sont intervenus auprès de la commune de Sablonnières, bourg rural de 700 habitants, dont l'église inscrite et les objets pour la plupart classés au titre des monuments historiques qui s'y trouvaient conservés, ont été balayés par une coulée de boue provoquée par des pluies torrentielles. Après les premières préconisations concernant les mesures d'urgence à prendre et les compétences à mobiliser pour assurer la sécurisation du bâtiment, l'évacuation des œuvres et permettre le nettoyage de l'édifice, des travaux seront à entreprendre pour lesquels la DRAC va poursuivre en 2025 son suivi et l'accompagnement de la commune.

L'archéologie au village et aux champs

De nombreuses opérations archéologiques concernent, chaque année, les espaces ruraux, contribuant ainsi à une meilleure connaissance des modalités d'occupation du territoire francilien depuis les premiers peuplements de l'Île-de-France au cours de la Préhistoire ancienne jusqu'aux périodes médiévale et moderne. La DRAC développe plusieurs actions de médiation, en partenariat étroit avec les collectivités territoriales. Parmi ces actions, le projet intitulé « Dans les pas des derniers chasseurs-cueilleurs dans le sud de l'Île-de-France ». En raison d'une forte concentration de sites préhistoriques dans le sud de la région, singulièrement en Seine-et-Marne et en Essonne, ce projet vise à mettre en synergie un réseau de sites remarquables et exceptionnels autour de trois objectifs : consolider les programmes de recherche, assurer la protection des sites et organiser une mise en valeur et médiation culturelle en lien avec les spécialistes qui les étudient. Inscrit au contrat de plan État-Région, ce projet bénéficie également du concours des collectivités locales concernées. Ainsi, l'année 2024 a été consacrée à la préparation des projets nécessitant la mise en œuvre d'infrastructures liées à la protection des fouilles. Tel est le cas du projet



1. Accompagnement de la commune de Sablonnières (77) à la suite des inondations
2. Fouilles archéologiques à Ormesson (77)

de couverture sur le site d'Ormesson en Seine-et-Marne, site exceptionnel qui présente une succession d'occupations préhistoriques sur une durée de plus de 120 000 ans, depuis Néandertal. La même démarche a été engagée pour le site d'Étiolles (91) afin de permettre la poursuite des recherches sur les campements des populations magdaléniennes (vers - 13 000 ans). Les actions d'éducation artistique et culturelle sur les sites des Tarterêts (91), de Pincevent (77) et d'Étiolles ont été consolidées grâce à des fiches pédagogiques pour les scolaires. Les 60 ans des fouilles de Pincevent, en 2024, ont été l'occasion de réaliser plusieurs films pédagogiques à destination des publics. De même, sur le site de Châteaubleau (77), ancienne agglomération antique située sous ce village d'un peu moins de 400 habitants, la DRAC assure le financement des importantes campagnes de fouilles. La Communauté de communes de la Brie Nangisienne a souhaité engager des actions de mise en valeur de ce site, et en particulier la restauration d'un sanctuaire des eaux et de l'ancien théâtre. La DRAC a ainsi accompagné la reprise d'un programme de fouille et d'étude sur le sanctuaire afin de mieux documenter ce monument dans le cadre de sa mise en valeur. Un important travail d'inventaire de l'ensemble des collections

archéologiques rassemblées au gré de plus de 40 années de fouilles a également été réalisé. Enfin, un programme d'ateliers d'initiation au dessin d'art appliqué à l'archéologie, à destination des scolaires, a été mis en place.

Un cadre de vie à préserver

Dans les espaces ruraux, l'architecture est un enjeu majeur pour atteindre les objectifs liés à la qualité du cadre de vie et à la transition écologique, par le biais de rénovations énergétiques exemplaires sur le patrimoine bâti existant. Ainsi, la DRAC s'investit auprès de ses partenaires pour apporter au plus près des territoires ruraux l'expertise architecturale, avec notamment un soutien aux Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) des départements concernés (Yvelines, Val-d'Oise, Seine-et-Marne, Essonne) et à deux des Parcs naturels régionaux de la région (PNR du Gâtinais français et PNR du Vexin français). Enfin, les équipes des architectes des Bâtiments de France, dans les UDAP placées sous la responsabilité de la DRAC, accompagnent en collaboration étroite avec les préfectures les communes dans le cadre des programmes « Petites villes de demain » et « Villages d'avenir ».





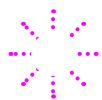
2

Une région
d'artistes
et de
création

Consolider la formation, l'emploi et la vitalité artistique francilienne

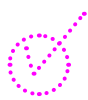
L'Île-de-France se distingue par la richesse de son écosystème en matière d'emploi et de formation sur les champs de la création. La DRAC a renforcé son action en la matière, notamment dans le cadre des travaux du Comité régional des professions du spectacle. En termes de formation, l'Île-de-France bénéficie d'un maillage fin de conservatoires classés : la DRAC accompagne l'ouverture de ces établissements à tous les publics, la diversité des esthétiques et le renouvellement des pratiques pédagogiques.

Chiffres-clés



21

structures aidées
dans le cadre du plan
«Mieux produire,
mieux diffuser»



11 366

déclarations
d'entrepreneurs
du spectacle validées
(22 % du national)



121

conservatoires
classés ou en cours
de classement
— 8 conservatoires
à rayonnement
régional (CRR)

— 23 conservatoires
à rayonnement
départemental (CRD)
— 90 conservatoires
à rayonnement
communal ou
intercommunal
(CRC/CRI)

Le COREPS, un espace de dialogue avec les professionnels du spectacle qui prend ses marques

Le Comité régional des professions du spectacle, initié en mars 2023, a trouvé son rythme de croisière en 2024. Co-présidé par la DRAC et le Conseil régional d'Île-de-France, il a pour vocation de réunir les acteurs principaux de la culture en région (syndicats d'employés, syndicats d'employeurs, élus des collectivités territoriales en charge de la culture, ainsi que des invités ayant une action significative dans ce domaine – France Travail, DRIEETS, etc.). En 2024, 14 temps de rencontre ont été organisés : une assemblée plénière, un comité de pilotage, 9 réunions de groupe de travail, 3 réunions méthodologiques (1 par groupe de travail). Sur l'ensemble de l'année, le COREPS a permis à environ 180 participants de débattre sur les trois thématiques identifiées : «Emploi, formation, observation», «Conditions de travail», «Politiques culturelles». Au cours de ces réunions ont été abordés des sujets tels que l'attractivité des métiers de la culture, l'emploi et les conditions de travail, la prévention des violences sexistes et sexuelles, ou encore les politiques culturelles des partenaires publics.

Focus sur les licences d'entrepreneur du spectacle

Selon la réglementation, la licence d'entrepreneur du spectacle a pour but de protéger les artistes et les autres salariés du spectacle vivant en veillant au respect du droit du travail et de leurs droits sociaux, d'assurer le respect des règles relatives à la rémunération des auteurs, et de structurer la profession d'entrepreneur de spectacles vivants pour une création artistique économiquement et socialement durable. En 2024, parmi les 11 366 déclarations valides (représentant 22 % du total national) : 1 377 sont des licences de catégorie 1 (exploitation de lieux de spectacles), 8 109 sont des licences de catégorie 2 (production de spectacles),



1. Réunion
du COREPS
Île-de-France
2. Exposition
Valérie Jouve
au CPIF
de Pontault-
Combault

1 880 sont des licences de catégorie 3 (diffusion de spectacles), 4 793 sont des premières demandes, 6 573 sont des demandes de renouvellement. Paris représente 50 % des licences valides, la petite couronne 30 % et la grande couronne 20 %.

Le plan « Mieux produire, mieux diffuser »

Lancé en 2024 par le ministère de la Culture, ce plan vise à transformer et soutenir le secteur du spectacle vivant et des arts visuels. Il est doté d'un budget total de 22,5 M€, dont 9 M€ proviennent du ministère de la Culture et 13,5 M€ des collectivités territoriales. Le plan a pour objectifs principaux de construire une nouvelle écologie de la production et de la diffusion, fondée sur la coopération; répondre aux défis posés par les crises sanitaire et économique; rationaliser la production et la diffusion du spectacle vivant. Il s'articule autour de six axes stratégiques: soutenir la coopération et la mutualisation, favoriser la production et la diffusion sur des temps longs, adapter l'offre culturelle aux pratiques des habitants, accompagner la transition écologique du secteur, professionnaliser les acteurs et renforcer l'attractivité des métiers, renforcer le partenariat avec les collectivités.

En Île-de-France, 21 structures ont été retenues et bénéficient d'une aide totale de 516 K€. Ces aides sont principalement destinées aux disciplines ou esthétiques les plus fragiles. Les projets soutenus intègrent des enjeux de développement durable et favorisent la collaboration. Ce plan s'inscrit dans une volonté plus large du ministère de la Culture de démocratiser l'accès à la culture et soutenir la création artistique, notamment à travers l'éducation artistique et culturelle (EAC) et des actions ciblées vers les territoires et publics éloignés de l'offre culturelle. À titre d'exemple, dans le domaine des arts visuels, le plan a permis d'aider six projets sélectionnés sur une quinzaine de candidatures afin de mieux mutualiser la production et la diffusion des expositions d'art contemporain: trois centres d'art d'intérêt national (Bétonsalon à Paris, le CPIF à Pontault-Combault et le Crédac à Ivry-sur-Seine), deux autres lieux d'art contemporain (la Graineterie à Houilles et le Centre d'art contemporain de Malakoff) ainsi qu'un réseau de manifestations photographiques (réseau Lux), se sont mobilisés pour s'inscrire dans cette démarche de construire une nouvelle écologie de la production et de la diffusion, fondée sur la coopération.



Les enseignements artistiques au cœur de la stratégie de la DRAC

D'un point de vue réglementaire, la DRAC est l'interlocutrice privilégiée des conservatoires qui souhaitent voir reconnue la qualité et la cohérence de l'enseignement qu'ils proposent, à travers une procédure de classement : conservatoires à rayonnement régional (CRR), départemental (CRD) ou communal et intercommunal (CRC/CRI). En 2024, 121 conservatoires sont classés ou en cours de classement en Île-de-France (72 conservatoires classés et 49 en cours de classement), dont 8 CRR, 23 CRD et 90 CRC/CRI. La région concentre plus d'un quart des conservatoires classés du territoire national. La DRAC délivre également des agréments pour la préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique, avec pour objectif d'offrir les mêmes chances de réussite à tous les candidats, et ainsi favoriser la diversité des profils des artistes de demain. En 2024, huit nouvelles demandes d'agrément ont été instruites dans le cadre de cette procédure.

– La DRAC soutient les établissements d'enseignement artistique en favorisant l'ouverture des conservatoires à tous les habitants d'un territoire, en promouvant la diversité des esthétiques, en renouvelant les pratiques pédagogiques et l'inscription dans le paysage artistique actuel. Son soutien prend deux formes distinctes : d'une part, celle d'un appel à projets annuel, qui a permis depuis son lancement en 2016 de soutenir plus de 1 000 projets différents, pour un montant

total de 13 M€. En 2024, la DRAC a soutenu 126 projets pour un montant total de 1,64 M€. 59 conservatoires, représentant 31 collectivités territoriales, ont ainsi pu être accompagnés dans le cadre de ce dispositif. D'autre part, la DRAC soutient une nouvelle forme de contractualisation pluriannuelle : les CTEA (contrats territoires enseignements artistiques), dont l'objectif est de structurer de manière durable les enseignements artistiques à l'échelle d'un territoire. Destinés prioritairement aux territoires les moins pourvus en matière de conservatoires classés, les trois premiers CTEA ont été signés en 2024, avec trois intercommunalités de la grande couronne francilienne, pour un montant total d'intervention de 110 K€.

– La DRAC soutient également la **pratique artistique des élèves de l'enseignement initial** (CRD et CRR) à travers l'attribution de bourses destinées à permettre à leurs bénéficiaires de développer une pratique artistique exigeante dans le cadre d'un cursus spécialisé auquel ils n'auraient pas pu accéder en raison de leur situation familiale et matérielle, de leur éloignement géographique, ou de leur état de santé notamment pour les personnes en situation de handicap. En 2024, 86 élèves ont pu être aidés grâce à ce dispositif, pour un montant total de 138 K€.



1. Inauguration du conservatoire Charles-Gounod à Bondoufle (91)
2. Frédéric Bélier-Garcia
3. Marie Lenoir et Thomas Quillardet
4. Adrien Béal
5. Ndero Sou Ngadoy

L'exemple du CTEA signé avec la Communauté de communes des Deux Morin et l'association « La Boîte à Musiques »

Le territoire des Deux Morin (Seine-et-Marne) se caractérise par l'absence de structures publiques d'enseignement artistique. La DRAC a fait le choix de s'engager aux côtés de la Communauté de communes dans un accompagnement soutenu de « La Boîte à Musiques », seule école associative présente sur le territoire. Grâce au CTEA initié par la DRAC, « La Boîte à Musiques » a pu pérenniser

son offre d'enseignement sur les communes où elle était déjà présente, y compris pour les cours rassemblant peu d'élèves; développer son activité sur les autres communes du territoire; enrichir son offre de propositions nouvelles (ateliers intergénérationnels « L'art du corps », chorale des aînés, etc.); développer des liens plus étroits avec les associations locales (structures enfance et petite enfance, IME, ALSH); et structurer sa propre organisation interne (pérennisation du poste de directeur, moyens complémentaires pour l'équipe enseignante).

Nominations

En 2024, quatre renouvellements de directions dans les lieux labellisés franciliens ont donné lieu aux nominations de Frédéric Béliet-Garcia au Théâtre de la Commune d'Aubervilliers (93), Marie Lenoir et Thomas Quillardet au Festival « Paris l'Été » (75), Ndero Sou Ngadoy à la salle de musiques actuelles Le Plan à Ris-Orangis (91), ou encore Adrien Béal au Studio-Théâtre de Vitry-sur-Seine.



2



3

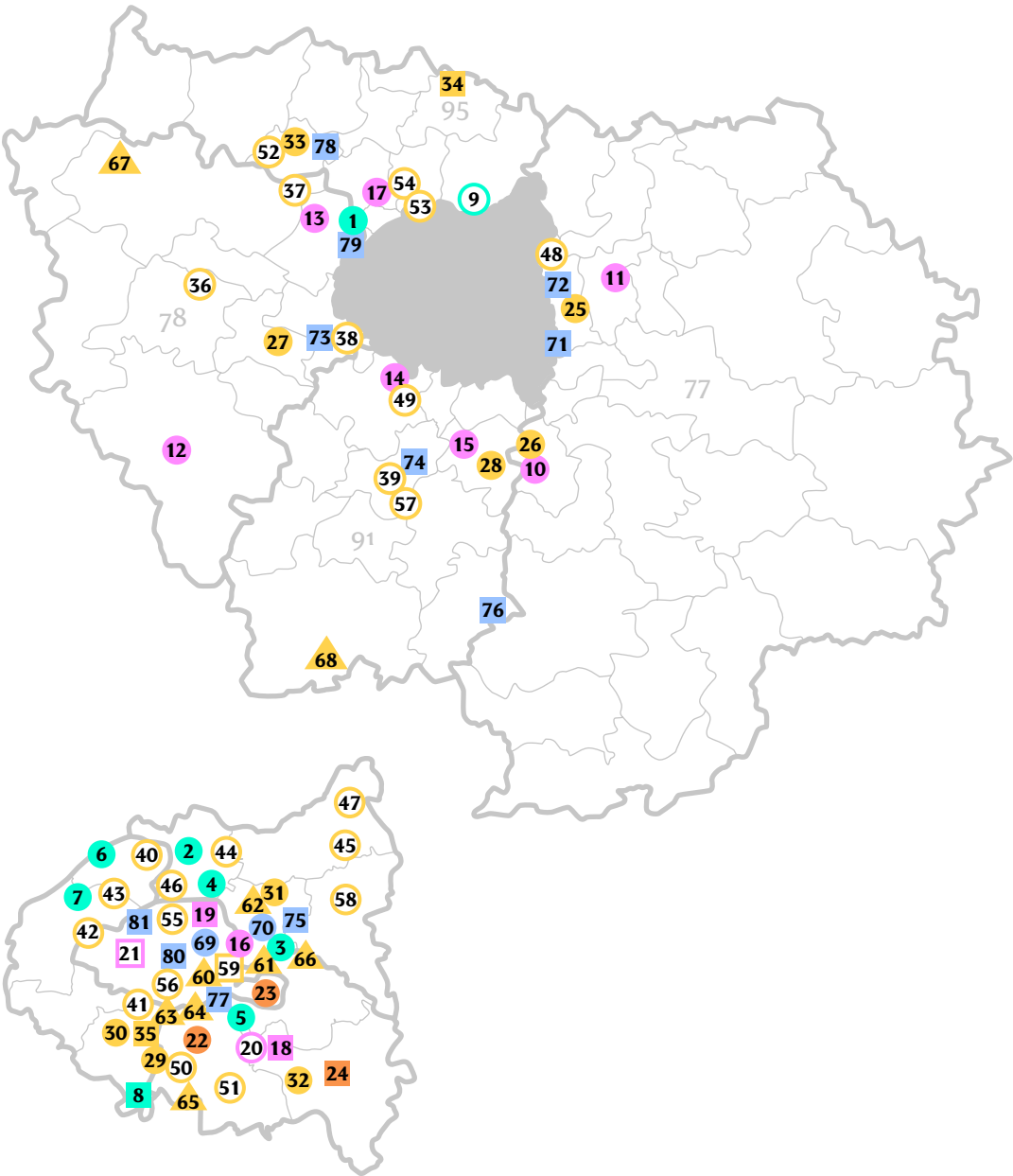


4



5

Lieux de création et de diffusion
bénéficiant d'un label ou d'une appellation



Théâtre



Centre dramatique national

- 1 Théâtre de Sartrouville
- 2 Théâtre Gérard-Philipe, Saint-Denis
- 3 Nouveau théâtre de Montreuil
- 4 Théâtre de la Commune, Aubervilliers
- 5 Théâtre des Quartiers d'Ivry
- 6 TzG, Théâtre de Gennevilliers
- 7 Théâtre Nanterre-Amandiers



Pôle national Cirque

- 8 L'Azimut, Antony et Châtenay-Malabry



Centre national des arts de la rue et de l'espace public

- 9 Moulin Fondu, Garges-lès-Gonesse

Musique



Scène de musiques actuelles

- 10 L'Empreinte, Savigny-le-Temple
- 11 File 7, Magny-le-Hongre
- 12 L'Usine à Chapeaux, Rambouillet
- 13 La Clef, Saint-Germain-en-Laye
- 14 Paul B, Massy
- 15 Le Plan, Ris-Orangis
- 16 Le Triton, Les Lilas
- 17 Espace Michel Berger, Sannois



Orchestre national en région

- 18 ONDIF – Orchestre national d'Île-de-France, Alfortville
- 19 Orchestre de chambre, Paris



Centre national de création musicale

- 20 La Muse en Circuit, Alfortville



Centre national d'art vocal

- 21 CEN-Accentus, Paris

Danse



Centre de développement chorégraphique national

- 22 La Briqueterie, Vitry-sur-Seine
- 23 Atelier de Paris



Centre chorégraphique national

- 24 CCN de Créteil et du Val-de-Marne

Pluridisciplinaire



Scène nationale

- 25 La Ferme du Buisson, Noisiel
- 26 Théâtre Sénart, Lieusaint
- 27 TSQY – Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines
- 28 Scène nationale de l'Essonne, Agora-Desnos, Évry
- 29 Les Gémeaux, Sceaux
- 30 Théâtre 71, Malakoff
- 31 MC93, Bobigny
- 32 MAC – Maison des Arts et de la Culture, Créteil
- 33 Points Communs – Scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val-d'Oise



Centre culturel de rencontre

- 34 Abbaye de Royaumont, Asnières-sur-Oise
- 35 Le Plus petit cirque du monde, Bagneux



Scène conventionnée d'intérêt national

- 36 La Barbacane, Beynes
- 37 Le Sax, Achères
- 38 L'Onde Théâtre – Centre d'art, Vélizy
- 39 Le Rack'Am, Brétigny-sur-Orge
- 40 Le Tamanoir, Gennevilliers
- 41 Théâtre de Vanves
- 42 Théâtre de Suresnes Jean Vilar
- 43 Maison de la musique, Nanterre
- 44 La Maison des Jonglages, La Courneuve
- 45 La Poudrerie, Sevran

- 46 Espace 1789, Saint-Ouen
- 47 Théâtre Louis Aragon, Tremblay-en-France
- 48 Les Cuizines, Chelles
- 49 Opéra de Massy
- 50 Théâtre Romain-Rolland, Villejuif
- 5 Théâtre Cinéma Paul-Éluard, Choisy-le-Roi
- 52 Le Centre des Arts, Enghien-les-Bains
- 54 PIVO – Pôle itinérant en Val-d'Oise, Eaubonne
- 55 L'Étoile du Nord, Paris
- 56 Coopérative 2R2C – De Rue et de Cirque, Paris
- 57 Théâtre de Brétigny
- 58 Théâtre de Rosny-sous-bois



Centre national de la marionnette

- 59 Le Mouffetard, Paris



Atelier de fabrique artistique

- 60 À suivre, La Loge, Théâtre aux mains nues, Paris
- 61 L'Échangeur, Bagnolet
- 62 La Nef, Banlieues Bleues la Dynamo, Collectif Surnatural Caracol, Pantin
- 63 Anis Gras, Arcueil
- 64 Le Générateur, Gentilly
- 65 Maison du conte, Chevilly-Larue
- 66 Musique au comptoir, Fontenay-sous-Bois
- 67 Collectif 12, Mantes-la-Jolie
- 68 Le Silo, Le Mérévilleois

Arts visuels



Fonds régional d'art contemporain

- 69 Le Plateau, Paris
- 70 Les Réserves, Romainville



Centre d'art contemporain

- 71 Centre Photographique d'Île-de-France, Pontault-Combault
- 72 La ferme du Buisson, Noisiel
- 73 Micro Onde – Centre d'art contemporain de L'Onde, Vélizy
- 74 CAC, Brétigny

- 75 La Galerie, Noisy-le-Sec
- 76 Le Cyclop de Jean Tinguely, Milly-la-Forêt
- 77 Le CREDAC, Ivry-sur-Seine
- 78 Abbaye de Maubuisson, Saint-Ouen-l'Aumône
- 79 La Graineterie, Houilles
- 80 Betonsalon, Paris
- 81 Le Bal, Paris

Autres lieux de spectacle suivis par la DRAC à Paris

Théâtre de la Cité internationale, Théâtre des Bouffes du Nord, Athénée – Théâtre Louis-Jouvet, Théâtre Ouvret, Théâtre de la Bastille, La Péniche-Opéra, Arcal

Spectacle vivant: une année de consolidation et d'innovation

En 2024, le spectacle vivant en Île-de-France a connu une année marquée par la consolidation et l'innovation. Les schémas d'orientation initiés par la DRAC ont mis en lumière l'importance de la collaboration entre les acteurs professionnels et les collectivités territoriales. Ces initiatives ont permis de dresser un état des lieux des secteurs culturels, visant à renforcer les structures existantes, améliorer les dispositifs de soutien et développer les coopérations afin de mieux irriguer le territoire.

Chiffres-clés

34 labels nationaux et 25 appellations scènes conventionnées d'intérêt national

1 centre chorégraphique national (CCN)
2 centres de développement chorégraphique (CDCN)
7 centres dramatiques nationaux (CDN)
9 scènes nationales (SN)
1 pôle national cirque (PNC)
1 centre national des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)
1 centre national de la marionnette (CNMA)
1 centre national de création musicale (CNCM)
8 scènes de musiques actuelles (SMAC)
1 centre culturel de rencontre (CCR)
2 orchestres nationaux en région
25 scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN)

128 autres lieux:

Théâtre et arts associés

24 lieux de création et de diffusion
6 ateliers de fabrique artistique (AFA)
3 lieux de compagnonnage pour la marionnette
28 lieux ou équipes soutenus au titre d'une résidence artistique annuelle ou pluriannuelle

Musique

2 studios de création
1 bibliothèque musicale
1 centre national d'art vocal
5 ateliers de fabrique artistique (AFA) dédiés à la musique et 1 pluridisciplinaire
10 lieux conventionnés
5 réseaux
13 lieux soutenus au titre d'une résidence artistique annuelle ou pluriannuelle

Danse

7 lieux conventionnés
2 ateliers de fabrique artistique (AFA)

1 réseau conventionné

2 réseau soutenu au titre du plan «Mieux produire, mieux diffuser»

18 lieux ou collectivités soutenus au titre d'une résidence artistique annuelle ou pluriannuelle

Équipes artistiques

340 équipes artistiques indépendantes soutenues au titre de la création en danse, musique, théâtre et arts associés, soit au titre de l'aide au projet, soit au titre du conventionnement:

68 en danse

— 39 équipes conventionnées danse

— 29 équipes soutenus à l'aide au projet chorégraphique

100 en musique

— 58 ensembles musicaux conventionnés

— 42 ensembles musicaux soutenus au titre de l'aide au projet

172 en théâtre et arts associés

— 127 équipes conventionnées en théâtre et arts associés

— 45 équipes en théâtre et arts associés aidées au projet de création et/ou reprise

25 compositrices et compositeurs soutenu(e)s au titre de l'aide à la composition musicale (dont 19 hommes et 6 femmes)

Festivals

50 festivals soutenus

Le plan «SMAC»

Les SMAC (scènes de musiques actuelles) constituent un réseau unique et indispensable à la structuration du secteur musical en France. Elles sont un passage obligé pour les artistes en devenir ou confirmés dans le domaine du rap, du rock, de l'électro, du jazz et des musiques improvisées, des musiques traditionnelles et musiques du monde. Elle contribuent à l'accompagnement et à la valorisation de toutes les cultures. Leurs missions principales s'articulent autour de trois axes majeurs : la création, la production et la diffusion d'œuvres ; le soutien aux pratiques musicales pour les professionnels et les amateurs ; l'action culturelle. Pour que ces structures, fragilisées par les crises successives, continuent de porter leurs missions d'intérêt général, le ministère de la Culture a décidé de renforcer son soutien à ces labels en 2024. En Île-de-France, ce plan s'est traduit par une augmentation de 275 K€ de l'enveloppe dédiée aux huit SMAC du territoire, portant le total du soutien à ce réseau à 1,285 M€ au titre de l'année 2024. Le réseau des SMAC franciliennes est constitué de L'Usine à Chapeaux à Rambouillet (78), La Clé à Saint-Germain-en-Laye (78), L'EMB Sannois (95), File 7 à Magny-le-Hongre (77), L'Empreinte à Savigny-le-Temple (77), Le Plan à Ris-Orangis (91), Paul B à Massy (91), Le Triton aux Lilas (93).

Le soutien aux festivals

En 2024, 50 festivals ont été soutenus par la DRAC, dont 41 dans le cadre de l'appel à projets dédié aux festivals. L'accent a été mis sur la diversité des disciplines et des esthétiques artistiques, avec une priorité aux disciplines fragiles et aux projets pluridisciplinaires. Les festivals dirigés par des femmes ont été renforcés, bien que les directions masculines restent majoritaires. Une diffusion croissante des festivals sur l'ensemble du territoire francilien a été observée, favorisant l'irrigation culturelle des zones rurales et périurbaines. Les festivals de musique représentent 42 % des événements soutenus. Enfin, 60 % des festivals financés se situent hors de Paris et bénéficient de 45 % des crédits.

Profil-type des festivals soutenus en Île-de-France

- L'aide moyenne par festival est de 26 201 € au niveau national et de 34 311 € en Île-de-France
- 16 % des festivals soutenus en Île-de-France bénéficient d'un soutien historique, contre 17 % au national.
- 84 % des festivals nationaux ont reçu moins de 30 K€, et 41 % moins de 10 K€. En Île-de-France, ces proportions sont de 86 % et 42 %
- La musique représente 43 % des festivals soutenus au national et 42 % en Île-de-France, captant 42,4 % des crédits nationaux et 38 % des crédits en Île-de-France
- Les arts de la rue représentent 12 % des festivals et 9 % des crédits en Île-de-France, contre 8,8 % et 5,4 % au national
- Les projets pluridisciplinaires regroupent 22 % des festivals et 32 % des crédits en Île-de-France, contre 15 % des festivals au national
- En 2023, 31 % des festivals nationaux soutenus étaient en milieu rural. En Île-de-France, 60 % sont hors Paris, mais seulement 6 % en milieu rural



Affiche
du festival
Africolor
2024

Les schémas d'orientation régionaux

La DRAC collabore avec les acteurs professionnels et les collectivités territoriales dans le cadre de plusieurs schémas régionaux, dont le but est de dresser un état des lieux et d'identifier les pistes d'action prioritaires. Ces initiatives visent à consolider les structures existantes, améliorer les dispositifs de soutien et développer les coopérations pour mieux irriguer le territoire. Chaque schéma, qu'il s'agisse des musiques actuelles, des arts visuels, du cirque ou de la danse, suit une démarche structurée comprenant une phase de diagnostic et une phase de mise en œuvre d'actions concrètes. L'objectif est de renforcer la formation, la création, la diffusion et de promouvoir la diversité et l'éco-responsabilité, tout en répondant aux besoins spécifiques de chaque secteur.

SODAC sur le cirque

La mise en place du schéma d'orientation des arts du cirque (SODAC) en Île-de-France vise à structurer et développer les arts du cirque dans la région. La démarche se déroule en deux phases : d'abord, un état des lieux et une cartographie des acteurs du cirque, puis l'identification des enjeux et la définition d'actions concrètes. Un comité technique et un comité de pilotage, incluant divers acteurs du secteur, supervisent le processus. Les objectifs incluent la consolidation de la formation, la création et la diffusion, ainsi que le soutien à la diversité et à l'éco-responsabilité. La collaboration entre l'État, les collectivités et les acteurs du cirque est essentielle pour garantir la réussite de cette politique.

SODIF sur la danse

En 2024, face au recul de la danse sur les plateaux et les territoires et à la fragilisation croissante de l'écosystème chorégraphique francilien, la DRAC a souhaité impulser une démarche de schéma d'orientation pour le développement de la danse en Île-de-France (SODIF). L'enjeu premier est de rassembler, de sensibiliser et de fédérer les acteurs et les collectivités, afin d'initier une large dynamique d'acculturation, de concertation et de co-construction. Ce schéma a vocation à appréhender l'ensemble des composantes du secteur chorégraphique : enseignement, formation, transmission, parcours professionnels, création, production, diffusion, pratiques amateurs, etc.

SOLIMA sur la musique

Au sortir du premier confinement de la crise sanitaire, la DRAC, les collectivités territoriales et les acteurs franciliens des musiques actuelles ont initié une réflexion sur les politiques publiques relatives aux musiques actuelles en Île-de-France via le schéma d'orientation et de développement des musiques actuelles (SOLIMA). Cette démarche, qui vise à structurer et développer les musiques actuelles dans la région, est coordonnée par le Réseau Île-de-France des musiques actuelles (RIF) et se déploie sur plusieurs territoires d'expérimentation : Sud Essonne, Sud Seine-et-Marne et Nord de Seine. La gouvernance inclut un comité de pilotage, un comité technique, des comités territoriaux et un groupe de travail régional.

Une année de célébrations pour trois institutions-phares

L'Orchestre national d'Île-de-France (ONDIF) a fêté ses 50 ans. Les manifestations ont commencé en janvier 2024, avec un grand concert anniversaire à la Philharmonie de Paris le 23 janvier 2024. L'orchestre a ensuite continué les célébrations durant toute l'année 2024 grâce à une série de concerts et événements spéciaux. Parmi les points d'orgue de cette année anniversaire, un ciné-concert hommage à Charlie Chaplin et une interprétation de la Messe en Ut de Mozart. Ces célébrations ont mis en avant la mission de l'ONDIF, qui est de rendre la musique classique accessible à tous les publics de la région depuis sa création en 1974.

L'AZIMUT, pôle national cirque situé à Antony (92) a fêté ses 20 ans. Démarrée en 2003 sur ce qui n'était qu'un terrain vague, l'histoire de l'Espace Cirque se déploie depuis en faveur du cirque de création contemporain sous chapiteau. Initiée par Marc Jeancourt, directeur du théâtre Firmin-Gémier, et Delphine Lagrandeur, la création de l'Espace Cirque d'Antony a été rendue possible grâce à l'engagement des partenaires institutionnels. La Ville d'abord qui a investi pour stabiliser et viabiliser le terrain, puis la Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre devenue Territoire Vallée Sud Grand Paris, le Conseil départemental des Hauts-de-

Seine, le Conseil régional d'Île-de-France, et l'État qui a attribué en 2011 le label national « Pôle national cirque » du ministère de la Culture – le seul en Île-de-France. L'Espace Cirque est actuellement mandaté par la DRAC en vue de coordonner le schéma d'orientation des arts du cirque (SODAC).

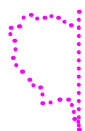
Le Centre de formation aux techniciens du spectacle (CFPTS), situé à Bagnolet (93), a fêté ses 50 ans. Organisme de formation de l'ensemble des techniciens du spectacle (machinistes, régisseurs son, lumière, décorateurs, etc.) mais aussi des métiers du cinéma et de l'audiovisuel, il a été créé à l'initiative des partenaires sociaux, syndicats d'employeurs et salariés. Le CFPTS déploie chaque année un catalogue de formation d'envergure et toujours actualisé avec les enjeux de son époque. Récemment, les formations à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les formations à la sécurité ont enrichi conséquemment le volume de ses apprenti(e)s. Aujourd'hui formateur de l'ensemble des équipes de l'Opéra de Paris, ou encore de Disneyland, il a été aussi un acteur incontournable de la formation des techniciens impliqués dans les Jeux Olympiques et Paralympiques à l'été 2024. Il est installé dans un bâtiment inauguré en 2018 et réhabilité, avec un financement de l'État et du Conseil régional d'Île-de-France.



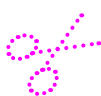
Arts visuels: accompagner artistes et lieux de création

La DRAC joue un rôle crucial dans l'accompagnement des arts visuels, en soutenant à la fois les artistes et les lieux de création. Rassemblant la moitié des artistes inscrits à la Maison des artistes, la région est un véritable vivier de talents. La DRAC soutient six centres d'art labellisés d'intérêt national, le Fonds régional d'art contemporain, et quatre ateliers de fabrique artistique. En 2024, elle a attribué 35 aides individuelles à la création et 46 allocations à l'installation d'atelier et à l'achat de matériel. De plus, 20 ateliers d'artistes et ateliers-logements ont été attribués, et deux commandes finalisées au titre du 1% artistique. Ces initiatives visent à renforcer la visibilité des artistes franciliens et à dynamiser le secteur.

Chiffres-clés

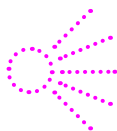


Plus de la moitié
des artistes inscrits
à la Maison des
Artistes résident
en Île-de-France



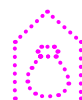
4

ateliers de fabrique
artistique (AFA)



17

lieux de diffusion



46

allocations
à l'installation d'atelier
et à l'achat de matériel



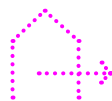
6

centres d'art labellisés
d'intérêt national
(CACIN)



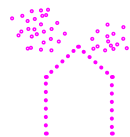
2

réseaux
conventionnés



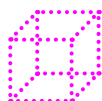
11

lieux de résidences
d'artistes



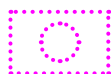
20

ateliers et ateliers-
logements attribués



1

fonds régional d'art
contemporain (FRAC)



3

festivals de
photographies



35

aides individuelles
à la création



2

commandes
finalisées au titre
du 1% artistique

Le schéma d'orientation sur les arts visuels en Île-de-France

Depuis 2021, le SODAVI pour les arts visuels en Île-de-France met en œuvre de nombreuses actions pour répondre aux enjeux identifiés par le comité de pilotage. Ces actions incluent des soutiens ponctuels via des résidences, des soutiens structurants comme une journée professionnelle annuelle organisée par le réseau TRAM, et des résidences de commissaires d'expositions étrangers. Un contrat de filière ainsi qu'une charte des bonnes pratiques ont été mis en place en partenariat avec le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. Une étude sur les ateliers collectifs d'artistes a recensé plus de 35 espaces de travail, confirmant l'Île-de-France comme un terreau de la jeune création. La DRAC, en partenariat avec Ancoats, a lancé un cycle de formation et d'accompagnement pour les ateliers collectifs. Un état des lieux des forces de production est également envisagé pour mieux structurer le secteur.

Les aides individuelles aux artistes et aux artisans d'art

En 2024, la DRAC a reçu 433 demandes d'aides individuelles à la création (AIC) et 163 demandes d'aides à l'installation d'atelier et d'achat de matériel (AIA). Elle a pu aider 35 artistes dans le cadre de l'AIC et 46 dans le cadre de l'AIA. La mise en place d'une nouvelle aide spécifique à l'installation et à la modernisation des ateliers d'artistes d'art (AIMA) a fait l'objet de 30 dossiers de candidatures, dont sept ont été retenus. L'obtention de ces aides participe du développement de la visibilité des artistes franciliens. Par exemple, pour la deuxième année consécutive, la DRAC a participé avec voix consultative au comité d'acquisition du FRAC : les œuvres de trente artistes ont été acquises, parmi lesquels des lauréats des AIC ou des AIMA comme Camille Juthier, Paola Siri Renard, Fabienne Audéoud, Sarah Tritz ou encore Harilay Rabenjamina.

Les œuvres d'art dans l'espace public

La DRAC est toujours très engagée dans les procédures de 1% artistique avec une vingtaine de projets en Île-de-France — qu'il s'agisse de groupes scolaires, bâtiments universitaires ou structures dépendants d'autres ministères. En 2024, l'Université Paris-Saclay a ainsi conclu deux marchés avec les artistes Hicham Berrada et Célia Gondol en association avec l'agence d'architecture & Givry. Ces commandes constituent un patrimoine important à conserver. La DRAC, grâce

à des aides déconcentrées, a pu aider plusieurs collectivités à entreprendre la restauration de plusieurs sculptures : Nicolas Alquin à Bagneux ; Paul Guiramand à Villeneuve-le-Roi ; Maurice Gasquet à Montlhéry ; Dominique Bailly à Chamcueil ; Pierre Tual, Louis Molinari et Bernard Baschet à Évry ; Raoul Ubac à Orsay.

Les ateliers d'artistes

La politique d'attribution des ateliers et ateliers-logements n'échappe pas à la crise immobilière exacerbée par une augmentation des loyers en Île-de-France et une baisse des transactions immobilières. En effet, beaucoup d'artistes ne peuvent plus avoir accès à l'accession à la propriété malgré une stabilité des revenus. Dans ce contexte régional de crise du logement et avec un nombre très important d'artistes sur ce territoire, la DRAC doit attribuer de manière efficiente les ateliers-logements et ateliers vacants chaque année en tenant compte à la fois de la qualité du travail artistique et des conditions réglementaires. L'attribution d'un atelier-logement constitue une aide capitale pour les artistes visuels. Dans une approche innovante, des ateliers et ateliers-logements sont négociés chaque année par la DRAC sans paiement de subvention. En 2024, sur les 20 ateliers et ateliers-logements annoncés vacants, 65 % ont été négociés, 10 % étaient réservés au ministère de la Culture et 25 % appartenaient au contingent préfectoral. Le nombre d'artistes logés en 2024 s'élève à 20. 18 ateliers-logements et 2 ateliers ont été vacants en 2024. Les femmes représentent 68 % des artistes relogés en 2024.

Ateliers d'artistes
au Blanc-Mesnil (93)



Égalité et diversité: des avancées à consolider

Engagée dans le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention des discriminations, la DRAC Île-de-France a mis en place — depuis sa labellisation par l'AFNOR en 2017 — un plan d'action révisé annuellement qui concerne à la fois sa politique de ressources humaines et ses orientations stratégiques internes, mais aussi l'ensemble des politiques publiques dont elle a la charge, avec des avancées notables et des pistes d'amélioration clairement identifiées.

Chiffres-clés



40%

des lieux de spectacle
labellisés par
le ministère
de la Culture sont
dirigés par des femmes
en Île-de-France

62%

des établissements
patrimoniaux
labellisés par le
ministère de la Culture
sont dirigés par
des femmes en Île-
de-France

Mobilisation pour l'égalité femmes-hommes

Les effectifs de la DRAC sont composés aux deux tiers de femmes, selon une répartition relativement équitable dans les différents corps, grades et fonctions, avec une attention particulière portée aux promotions et avancements. Les recrutements internes sont effectués dans le strict respect des règles de non-discrimination. Cette prise en compte de la nécessité de considérer les femmes à l'égal des hommes dans le déroulement de leur carrière et l'accès aux postes à responsabilités s'applique également aux politiques culturelles administrées par la DRAC, à la fois dans les nominations à la tête des structures labellisées par le ministère de la Culture en Île-de-France, dans l'allocation des moyens pour chaque typologie d'aide ou de conventionnement, mais également dans la lutte contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes et la prévention de ces violences. Les inégalités qui persistent dans certains secteurs, plus particulièrement dans la musique, font l'objet d'une attention particulière.

Quelques chiffres

En 2024, 40 % des structures franciliennes disposant d'un label national de la création sont dirigées par des femmes, un chiffre qui progresse tendanciuellement depuis dix ans, avec toutefois quelques anomalies notamment le fait qu'aucune femme ne dirige actuellement de scène de musiques actuelles d'Île-de-France, contre huit hommes. La DRAC donne la priorité au rééquilibrage des moyens de production entre les femmes et les hommes : dans le champ du théâtre et des arts associés, l'effort a porté sur les compagnies conventionnées, dont 40 % sont désormais dirigées par des femmes, mais avec un effort à poursuivre en termes de volume financier puisque celles-ci bénéficient de 27 % des subventions versées, chiffre en progression mais pas encore suffisant.

Les aides aux équipes indépendantes permettent de corriger les écarts, puisque les équipes artistiques dirigées par des femmes ont bénéficié en 2024 de 46 % des aides au conventionnement en danse (contre 44 % pour des équipes dirigées par des hommes et 10 % pour des équipes à direction mixte), 52 % des aides aux projets en danse (contre 38 % pour des équipes dirigées par des hommes et 10 % pour des équipes à direction mixte ou non-genrée), 71 % des aides au conventionnement en musique (contre 29 % pour des équipes dirigées par des hommes), 33 % des aides aux projets en musique (contre



38 % pour des équipes dirigées par des hommes et 29 % pour des équipes à direction mixte), 39 % des aides au conventionnement en théâtre et arts associés (contre 49 % pour des équipes dirigées par des hommes et 12 % pour des équipes à direction mixte), 47 % des aides aux projets en théâtre et arts associés (contre 31 % pour des équipes dirigées par des hommes et 22 % pour des équipes à direction mixte ou non-genrée). La DRAC accorde la même vigilance à la programmation artistique des labels de la création: les efforts déployés par les directions des Centres dramatiques nationaux sont à saluer, puisqu'en 2024, une parité parfaite a été constatée dans le réseau des 38 CDN de France en matière de place faite aux femmes sur les plateaux (conditions d'associations des artistes femmes et taille des salles où elles sont programmées).

Parmi les 128 établissements patrimoniaux suivis par la DRAC (musées de France et Maisons des Illustres), 62 % des directions sont féminines et 38 % masculines.

Tolérance zéro contre les violences sexuelles et sexistes

Depuis 2021 et l'extension du plan de lutte contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes au spectacle vivant, au livre et aux arts visuels par la ministre de la Culture, la DRAC veille au respect des engagements de l'État par les bénéficiaires de ses subventions, en particulier s'agissant de la formation et de la sensibilisation des équipes, de la prise en compte des signalements de VHSS, ou encore du suivi quotidien de cette priorité par la désignation d'un référent VHSS au sein de chaque structure. La DRAC observe que les signalements donnent lieu à des traitements plus appropriés tant en matière de réactivité et de mesures prises que de recours à des prestataires et ressources pertinents.

Un soutien aux initiatives régionales

Afin de renforcer son action dans les territoires, la DRAC s'appuie sur un réseau d'acteurs engagés, à qui elle apporte un soutien financier. C'est ainsi le cas de l'association HF Île-de-France qui organise chaque automne les «Journées du Matrimoine» et de nombreuses initiatives de mise en lumière de créatrices; de la Fédération régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FR-CIDFF) qui fait étape dans plusieurs communes et lieux culturels avec son «Van Info Femmes»; de la Cité des compositrices qui sort de l'oubli des musiciennes et s'attèle à faire jouer leur musique (grâce notamment à son festival



«Un temps pour Elles», un label de musique et des capsules vidéos sur les réseaux sociaux); du festival «Les Femmes s'en mêlent» qui se déploie dans plusieurs territoires avec une programmation 100% féminine depuis 25 ans et organise le forum professionnel «Les Femmes s'engagent» qui aborde notamment la question des violences et harcèlements sexuels et sexistes; ou encore de l'association «Puissances de Femmes» qui permet aux femmes des quartiers populaires de s'approprier l'offre et les pratiques culturelles afin d'en être les ambassadrices auprès des habitants. La DRAC est également partenaire d'événements tels que le concours photo «Objectif Femmes» destiné aux photographes professionnelles.

Une action concertée de l'État en région.

En 2024, la DRAC a signé une convention pluriannuelle avec la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) en Île-de-France, placée sous l'autorité du préfet de région, qui fixe des priorités communes en termes d'observation, de formation, de promotion des initiatives franciliennes pour plus d'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture. Dans ce cadre, un prix a été créé visant à récompenser chaque année une professionnelle de la culture qui s'illustre dans son combat pour l'égalité: le premier Prix Culture et Égalité en Île-de-France a été remis le 13 mars 2024 à Pauline Bayle, metteuse en scène, directrice du Théâtre de Montreuil, dont les choix de programmation traduisent son engagement.

Valorisation de parcours de femmes

La culture de l'égalité passe par une valorisation des femmes – pionnières méconnues ou professionnelles d'aujourd'hui – dont le parcours est de nature à créer des vocations et inspirer des trajectoires similaires. C'est dans cet objectif que la DRAC s'est associée à la Maison de l'architecture d'Île-de-France et au collectif MéMo (Mouvement pour l'équité dans la maîtrise d'œuvre) pour la réalisation d'une série de trois ouvrages sur les femmes architectes en Île-de-France, dont le premier tome a été publié en octobre 2024 dans le cadre des Journées nationales de l'architecture, avec 16 premiers portraits de femmes. Cet ouvrage a également donné lieu à une déclinaison de ces portraits sur les réseaux sociaux par des créateurs de contenus spécialisés en architecture, afin de toucher une plus large audience. Au quotidien, la DRAC met également les femmes en avant dans toutes ses communications, en commençant par une valorisation des expertises et savoir-faire de ses agentes.

1. Remise du prix Culture et Égalité en Île-de-France 2024 à Pauline Bayle, par Marc Guillaume (préfet de région), en présence de Laurent Roturier (DRAC) et Annaïck Morvan (DRDFE)
2. Ouvrage sur les femmes architectes en Île-de-France réalisé avec le concours de la Maison de l'architecture Île-de-France et le collectif MéMo



Inclusion et handicap : de nouveaux jalons posés

La DRAC poursuit une politique ambitieuse visant à favoriser l'accès à la culture pour tous, en mettant un accent particulier sur l'inclusion des personnes en situation de handicap. En tant qu'actrice majeure du soutien à la création et à la diffusion culturelle en région, elle déploie des dispositifs spécifiques permettant d'adapter l'offre artistique aux besoins de chacun. Cet engagement se traduit par divers axes stratégiques : accessibilité des œuvres, soutien aux structures culturelles engagées, formation des professionnels et accompagnement de projets novateurs.

Une meilleure prise en compte de l'accessibilité dans les projets architecturaux et patrimoniaux

La DRAC, au titre de ses missions régaliennes en matière de patrimoine, d'architecture et d'urbanisme, intègre pleinement les enjeux d'accessibilité en s'attachant à garantir un accès universel au patrimoine culturel. Dans le cadre de l'instruction des projets de travaux,

les ABF veillent à l'application rigoureuse des dispositions relatives à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) dans les Établissements recevant du public (ERP). Ces textes imposent que tous les ERP, qu'ils soient nouveaux ou existants, soient accessibles à tous les publics, sans discrimination, tout en tenant compte des contraintes spécifiques liées aux bâtiments patrimoniaux. Pour les bâtiments classés ou inscrits au titre des monuments historiques, la DRAC s'attache à concilier les impératifs de conservation et les exigences d'accessibilité. Cela implique une analyse approfondie des projets et une recherche de solutions techniques adaptées, telles que l'intégration de rampes amovibles, d'ascenseurs discrets ou d'autres dispositifs respectant l'intégrité architecturale des édifices. La DRAC joue également un rôle de conseil auprès des porteurs de projets, les accompagnant dans la conception de mesures d'accessibilité adaptées aux spécificités des sites, tout en respectant les exigences réglementaires. Lors de l'aménagement des espaces publics et des abords des monuments historiques, des recommandations sont systématiquement formulées pour garantir une accessibilité optimale à tous les publics.



Favoriser la participation inclusive à la vie culturelle et artistique

L'objectif du ministère de la Culture est de garantir à chacun, quelle que soit sa situation – et dans ce cas de figure, indépendamment d'une maladie ou d'un handicap – le droit à la pratique artistique et culturelle sur les différents temps et lieux de vie. C'est pourquoi la DRAC s'attache à articuler le soutien à la création et à la rencontre artistique au développement de la participation (individuelle ou collective) à la vie artistique et culturelle des personnes malades, âgées ou handicapées ainsi que des soignants et des entourages familiaux. Elle s'attache à favoriser l'accessibilité des œuvres et de l'offre artistique et contribue au déploiement d'un réseau professionnel et territorial en soutenant sa structuration et son animation. Ainsi, au-delà des dispositifs d'accessibilité et du programme « Culture et Santé » porté conjointement avec l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, la DRAC porte une attention particulière à ces sujets dans l'écriture ou l'examen des appels à projets qu'elle met en place (par exemple, celui concernant les conservatoires classés). Enfin, en s'appuyant sur la dynamique de l'Olympiade Culturelle, la DRAC a accompagné ou initié des projets spécifiques ayant une dimension inclusive centrale : organisation des rencontres professionnelles dédiées à « Art Sport et Handicap », le 25 avril 2024 au théâtre du Rond-Point, qui ont réuni plus de 200 personnes ; mise en place du programme Handesign de six résidences de designers dans des clubs handisport ou sport adapté, ainsi que dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et un établissement régional d'enseignement adapté (EREA).

Pour des lieux culturels mieux équipés, mieux adaptés, et des acteurs mieux formés

La mobilisation du « Fonds Accessibilité » à hauteur de 14,4 K€ a permis à travers 17 projets d'équiper les lieux culturels du matériel nécessaire pour la réception des œuvres (casques, boucles magnétiques, émetteurs, lunettes pandora, etc.) ; de renforcer la formation des personnels des lieux culturels à l'accueil des personnes en situation de handicap ; de développer des outils de communication adaptés. En 2024, face à de nombreuses demandes, la priorité a été donnée aux structures nouvellement éligibles au « Fonds Accessibilité » (musées et centres d'art, monuments historiques, cinémas) et aux structures initiant une démarche d'accessibilité et d'inclusion. Enfin, une attention particulière a été portée aux demandes des structures culturelles agissant dans les territoires de la grande couronne.

Création et inclusion : des enjeux mêlés et des dynamiques de projets communes

Dans le champ de la création, la pratique artistique adaptée aux personnes en situation de handicap est intégrée pleinement dans les dispositifs de soutien. Par exemple, le soutien aux conservatoires classés inclut les projets visant à permettre l'accès pour les personnes en situation de handicap. Plus particulièrement, une attention spécifique est portée aux projets de certains acteurs culturels pouvant améliorer l'offre culturelle à ces publics. On peut ainsi citer l'International Visual Theatre (IVT) dont le projet est entièrement orienté par et pour les personnes sourdes ou malentendantes, le Théâtre du Cristal qui mène un projet dédié aux personnes en situation de handicap, ou bien le CDCN Atelier de Paris qui a structuré un programme d'actions accessibles aux personnes sourdes et malentendantes. Enfin, la DRAC soutient une résidence danse biannuelle portée par le Collectif Scènes 77 – Pôle « art et handicap », en lien avec l'institut médico-éducatif (IME) de Villers à destination d'enfants atteints d'autisme, en Seine-et-Marne.

Handesign un programme novateur associant design et pratique sportive adaptée

Programme innovant de résidences en design sur le thème du parasport, Handesign a été imaginé par la DRAC, en partenariat avec le Comité paralympique et sportif français (CPSF) et en lien avec l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, et labellisé « Olympiade Culturelle » par Paris 2024. Ce projet vise à explorer les synergies entre le design et la pratique du sport adapté, en mettant l'accent sur la création de dispositifs innovants facilitant la participation des personnes en situation de handicap aux disciplines paralympiques. En 2024, six designers ont été sélectionnés pour mener des résidences au sein de clubs handisports, travaillant sur des équipements et aménagements adaptés, en collaboration avec des athlètes et encadrants

spécialisés. De mars à septembre, ils ont été en totale immersion dans les clubs sportifs, collaborant étroitement avec les membres et les pratiquants de ces structures. Cette collaboration s'est matérialisée sous forme de prototypes d'équipement sportifs, conçus pour améliorer les performances, l'accessibilité et le confort de ces publics. Ces résidences ont été l'occasion de donner la parole aux acteurs du monde paralympique, aux chercheurs et aux designers pour évoquer la capacité du design en tant qu'art appliqué à penser les dynamiques inclusives de la société et d'en modifier les pratiques, notamment dans les domaines du sport et de la culture.

Un chariot de transport et de rangement pour les kayakistes paralympiques, des maillots adaptés à la motricité des parasportifs du football fauteuil,

Chiffres-clés



6

résidences-mission
de designers



10

designers investis



4

clubs handisport,
1 EHPAD, 1 EREA
partenaires



+ de 185

parasportifs
ou personnes
en situation
d'handicap impliqués

+ de 12 000
heures de pratique



1



2

des modules d'entraînement à la boxe pour les personnes âgées, de nouveaux blasons pour les archers... sont autant de projets co-conçus par les designers du programme «Handesign» et par les pratiquants sportifs. Une étude visant à étudier le programme et ses dynamiques a été confiée à une équipe de chercheurs pluridisciplinaires. Plusieurs temps forts de présentation, de valorisation et de restitution des projets ont contribué à une dynamique politique autour de l'art, le sport et le handicap : rencontres «Art, sport et handicap» au théâtre du Rond-Point; conférence au Panthéon; exposition du projet sur le site de compétitions olympiques et paralympiques de Canoë Kayac de Vaires-sur-Marne; restitution au Jardin des métiers d'arts et du design (JAD) à Sèvres; inscription dans la Paris Design Week et dans les Journées européennes du patrimoine et les Journées européennes des métiers d'arts.

1., 2., 3.
Programme Handesign



Des réseaux culturels engagés en faveur de l'inclusion

Rencontre régionale «Danse & soin» à la Briqueterie (2-3 mai)

Depuis cinq éditions, la DRAC, l'ARS Île-de-France et La Briqueterie (CDCN du Val-de-Marne) invitent soignants, soignés, artistes et institutions, à partager leurs expériences et explorer l'intersection entre les pratiques de la danse et du soin dans une journée proposant échanges, ateliers et parfois des interventions artistiques. Cette rencontre a été précédée d'une journée de formation La Briqueterie, à Ivry-sur-Seine.

Journée professionnelle du réseau TRAM à Romainville (15 novembre)

Dans le domaine des arts visuels, la DRAC a accompagné la journée professionnelle du réseau francilien d'art contemporain TRAM dans le cadre de la poursuite du schéma régional d'orientation sur les arts visuels (SODAVI). La thématique «Accessibles? Accueillir, programmer, travailler avec des personnes en situation de handicap» a permis de réunir 200 artistes et professionnels du secteur de l'art contemporain autour de la notion de handicap et d'inclusion des artistes et des structures de création contemporaine. Les réserves du FRAC Île-de-France à Romainville, qui accueillaient la manifestation, ont été aménagées pour l'inclusion de tous les publics (traduction en LSF et en vélotypie, salle calme, différences d'assises, etc.).



1

1. «Rencontres Danse et Soins» à la Briqueterie
2. Brie-Comte-Robert

Diversité et lutte contre les discriminations

La DRAC met en œuvre de nombreux dispositifs à destination des populations dans leur diversité, qu'il s'agisse des actions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les ruralités franciliennes, des politiques interministérielles à destination des personnes hospitalisées, en détention ou sous main de justice, etc. Elle intègre également des clauses sociales dans l'ensemble de ses marchés publics, notamment en matière patrimoniale.

Des clauses sociales dans les marchés publics

Le plan national pour les achats de l'État 2022-2025 a pour objectif d'accélérer la mise en œuvre des politiques d'achats durables, sur les volets sociaux et environnementaux. Les objectifs de ce plan visent à atteindre 100 % des contrats notifiés en 2025 comprenant une considération environnementale et 30 % une considération sociale. La DRAC s'est attachée très tôt et bien avant la mise en œuvre impérative de ce plan, à insérer dans ses marchés des considérations sociales lorsque celles-ci étaient susceptibles de présenter un lien suffisant avec l'objet du marché et ne conduisaient pas à restreindre la concurrence. Ainsi en 2024, sur 76 marchés en cours d'exécution, 15 contrats notifiés contenaient une considération sociale. En exemple, le marché public (accord-cadre mono-attributaire) notifié en 2024 pour la réalisation de relevés de géomètre pour les sites et monuments affectés à la DRAC

contenait dans son règlement de consultation la clause incitative «Égalité-Diversité» qui demande à l'attributaire final de remplir au moment de la signature du marché le questionnaire en ligne proposé par le ministère destiné à fournir une «photographie» de la politique générale du fournisseur ou prestataire en matière d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations.

Des chantiers bénévoles ouverts à la diversité

Dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine et de promotion de l'éducation artistique et culturelle dans ce domaine, la DRAC soutient depuis de nombreuses années les associations, pour l'organisation de chantiers participatifs où des bénévoles, majoritairement jeunes, viennent restaurer des édifices protégés au titre des monuments historiques tout en apprenant des techniques de maçonnerie, de restauration de pierre, de charpenterie ou encore de menuiserie traditionnelle. La DRAC a formalisé en 2024 sa relation avec ces associations par la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs assignant aux associations partenaires des objectifs en matière de diversité, notamment celui de faire découvrir la diversité du patrimoine et de l'architecture à l'ensemble des habitants, quels que soient leur situation géographique, sociale, professionnelle, mais aussi leur âge, leur origine, leurs appétences, et contribuer à la cohésion sociale des territoires et à leur mise en valeur. Dans sa mission de qualification du réseau, le groupement REMPART (GRIF) a par ailleurs proposé en 2024, aux salariés des associations du réseau, une formation sur l'accueil des personnes en situation de handicap sur les chantiers de bénévoles.





ZAC Bossut à Pontoise (95):
la fouille préventive
d'une nécropole antique
a livré de remarquables
dépôts funéraires

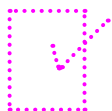
3

Des
patrimoines
à préserver
et valoriser

Une année d'opérations archéologiques

Les opérations archéologiques ont concerné l'ensemble des territoires d'Île-de-France en 2024, et l'ensemble des périodes préhistoriques et historiques, des vestiges de campements magdaléniens de chasseurs cueilleurs à Etiolles à ceux des deux Guerres mondiales à L'Isle-Adam ou Milly-la-Forêt. Ce passé francilien révélé permet de signaler l'importance des opérations d'archéologie préventive et d'archéologie programmée, cœurs de métier de la DRAC.

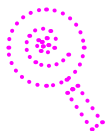
Chiffres-clés



2 376

dossiers
d'aménagement

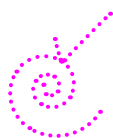
6 programmes
collectifs de recherche



134

diagnostics
archéologiques

30 fouilles
préventives



18

fouilles
programmées

5 prospections
thématiques

Préhistoire

- 1 Ormesson, Les Bossats – Site paléolithique remontant à 120 000 ans
- 2 La Grande-Paroi, Pincevent – Campements magdaléniens remontant à 12 000 ans
- 3 Jablines, La pente de Croupeton – Village du 5^e millénaire avant J.-C.
- 4 Etiolles – Campements magdaléniens remontant à 15 000 ans
- 5 Vétheuil, La Butte aux Vaches – Occupations néolithiques
- 6 Courcelles-en-Bassée, La Pièce Ronde – Occupations préhistoriques et protohistoriques
- 7 Poissy, le Chauchemar – Occupations paléolithiques

Protohistoire

- 8 Grisy-sur-Seine – Occupation gauloise
- 9 Brie-Comte-Robert, Les Hauts Prés – Vestiges de l'Âge du Bronze
- 10 Bobigny, Hôpital Avicennes – Occupations de l'Âge du Fer et de l'Antiquité
- 11 Bobigny, réseau de chaleur – Suite de la nécropole du second âge du Fer
- 12 Grisy-sur-Seine, Les six Arpents – Nécropole du Bronze final à La Tène finale
- 13 Nanteau-sur-Esnonne – Promontoire fortifié de la fin de l'âge du Bronze
- 14 Réau, Moissy Cramayel, parc d'activité de l'A5 – Aménagements domestiques et architecture d'occupations du Bronze final
- 15 Saint-Martin-La-

- Garenne, les Bretelles – Des occupations du début du second âge du Fer
- 16 Vémars, Liaison ferroviaire Roissy-Picardie – Vestiges de l'âge du Bronze et du second âge du Fer

Antiquité

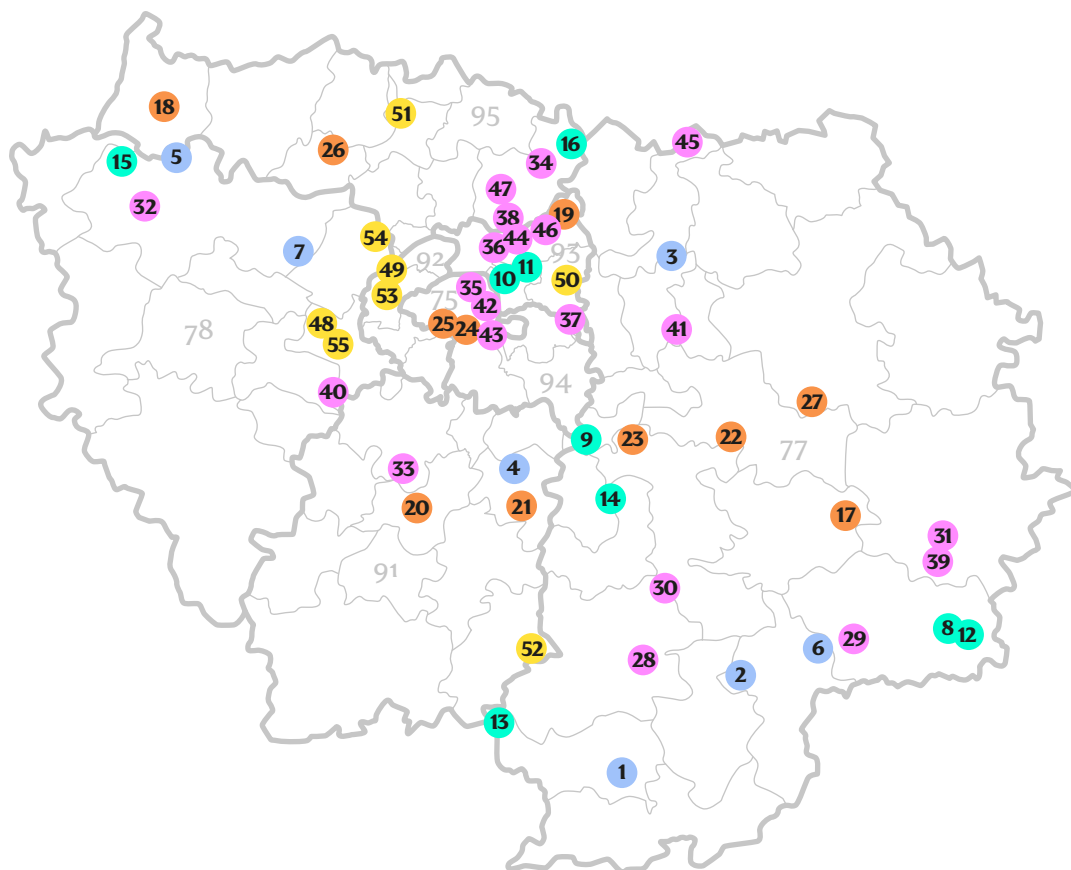
- 17 Chateaubateau – Occupation gallo-romaine
- 18 Genainville, Les Vaux de la Celle – Sanctuaire antique
- 19 Tremblay-en-France, rue Jules Guesde – Occupations antiques et médiévales
- 20 Arpajon, rue Lemaire – voie antique
- 21 Corbeil-Essonnes, rue Louis Joyeux – nécropole du Bas-Empire romain et du premier Moyen Âge
- 22 Fontenay-Trésigny,

- ZAC du parc Bertaux – occupation antique
- 23 Grisy-Suisnes, Ferme du Mesnil – Villa antique
 - 24 Paris 5, École nationale supérieure des arts décoratifs – Quartier artisanal antique
 - 25 Paris 5, Lycée Henri IV – occupation antique et médiévale (emprise de l'abbaye Sainte-Geneviève)
 - 26 Pontoise, ZAC Bossut – L'une des plus grandes nécropoles antiques d'Île-de-France
 - 27 Touquin, La Fontaine-aux-Moines – Occupation rurale antique)

Moyen-Age

- 28 Fontainebleau, Butte Saint-Louis – Ermitage médiéval
- 29 Égligny, Abbaye de Preuilly – Grange médiévale

Carte des principaux sites de fouilles en 2024



- | | | | |
|---|--|---|---|
| 30 Fontaine-le-port, Barbeau – Epave de bateau du 13 ^e siècle | 37 Noisy-le-Grand, rue des Mastraits – Nécropole mérovingienne | 43 Paris 4, parvis de Notre-Dame – Stratification urbaine depuis l'Antiquité Saint-Denis, | Bourg moderne et collège royal du 18 ^e siècle |
| 31 Provins, Abbaye de Chambenoist | 38 Bonneuil-en-France, Aéroport du Bourget, secteur nord-ouest – Nécropole du premier Moyen Âge | 44 Saint-Denis, Rue du Cygne - Stratification urbaine des 12 ^e -13 ^e siècles et de l'époque moderne | 50 Gagny, boulevard Saint-Dizier, rue du Général-Leclerc – habitat rural médiéval, jardins d'un château moderne |
| 32 Mantes-la-Jolie, Places du Cœur – Faubourg et nécropole médiévale | 39 Chalaudre-la-Petite, Les Bourgognes - Occupations élitaires médiévales du 11 ^e au 15 ^e siècles | 45 Saint-Pathus, Grande Rue – Occupation rurale du 12 ^e siècle à nos jours | 51 L'Isle-Adam, forêt domaniale - Infrastructures aériennes allemandes de la Seconde guerre mondiale |
| 33 Marcoussis, Château de Montaigu – Second Moyen Âge et Epoque moderne | 40 Châteaufort – Bourg et vestiges d'une place forte du Moyen Âge | 46 Villepinte, Rue de Paris - Occupation médiévale et moderne. | 52 Milly-la-Forêt, Le Ruisseau – Cantonnement de Zouaves de la Première Guerre mondiale |
| 34 Louvres, Château d'Orville – Château médiéval et moderne | 41 Jossigny, élargissement de la RD 231 – Occupation et nécropole du premier Moyen Âge | 47 Villiers-le-Bel, Le Village – Évolution du bourg du haut Moyen Âge à l'époque moderne | 53 Nanterre, Rue Henri Barbusse – Étude du bâti vernaculaire, une boucherie du 16 ^e au 21 ^e siècles |
| 35 Paris, Cathédrale Notre-Dame – des opérations préventives ont révélé: niveaux de circulation antiques, édifice carolingien, fondations de la cathédrale, radier du massif occidental et occupations funéraires | 42 Paris 4, Palais de Justice sur l'île de la Cité – Stratification urbaine depuis l'Antiquité (fondations du donjon du Palais de la Cité dans la cour des Femmes) | | 54 Sartrouville, Rue Voltaire - Moulin à vent et maison d'un meunier |
| 36 Saint-Denis, Place et rue Jean Jaurès – Évolution du bourg du haut Moyen Âge à | | | 55 Versailles, Château – corps central; Jardin – parterre du Midi |

Époques modernes et contemporaines

- 48 Bailly, Château de Noisy – Grotte moderne
- 49 Nanterre, Parc des Anciennes Mairies –

Explorer et protéger les vestiges du passé

– Les fouilles du bassin parisien

Si la région parisienne a été explorée depuis un siècle et demi par des générations de pionniers de l'archéologie, seule une fraction du territoire francilien est aujourd'hui connue et reconnue de ce point de vue. C'est pourquoi le service régional de l'archéologie de la DRAC, dont la mission première est d'établir la carte archéologique, définit et soutient dans sa programmation scientifique régionale les opérations de terrain qui ont pour objectif de compléter la connaissance de ce patrimoine. Ainsi, c'est à l'appel de la DRAC qu'est conduit depuis plusieurs années le projet collectif de recherche sur l'art rupestre du bassin parisien qui a permis de renouveler l'étude, la protection et la valorisation des abris ornés des chaos de grès dans les forêts du sud de l'Île-de-France, qui portent des gravures, et quelques peintures, datant du paléolithique, et surtout du mésolithique.

– Dans les pas des derniers chasseurs-cueilleurs

La DRAC poursuit avec ses partenaires le projet culturel de territoire « Dans les pas des derniers chasseurs-cueilleurs du sud de l'Île-de-France » qui vise à restructurer les quatre sites archéologiques majeurs d'Étiolles et des Tarterêts III en Essonne, d'Ormesson et de Pincevent en Seine-et-Marne, pour accueillir dans de meilleures conditions la recherche de terrain, la conservation des collections, la formation des étudiants et l'accueil des publics. Les fouilles programmées sur ces sites se poursuivent. L'année 2024 a permis de célébrer 60 années de fouilles à Pincevent à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, avec la réalisation et la diffusion de plusieurs films.

Accompagner l'aménagement du territoire pour l'avenir

– De nombreuses découvertes

Les fouilles réalisées en 2024 en Île-de-France ont permis de mettre au jour des vestiges de grand intérêt, qu'il s'agisse des carrières – notamment en Bassée – ou de zones d'aménagement concerté (ZAC Bossut de Pontoise où a été fouillée une nécropole antique comportant des dépôts funéraires remarquables : vases en céramique, offrande alimentaire, monnaies, possible couteau d'apparat dans son fourreau, perles, chaînette, pierre à broyer d'un oculiste, etc.), de réseaux de transports (RD 231 à Jossigny), de travaux urbains comme sur place et la rue Jean-Jaurès à Saint-Denis, d'équipements collectifs et de nombreux projets immobiliers.

– Versailles et Notre-Dame

Les archéologues accompagnent la restauration et la valorisation des sites patrimoniaux eux-mêmes, dans les jardins du château de Versailles qui ont révélé l'histoire du parterre du Midi aménagé par Louis Le Vau à partir de 1663, ou sur le parvis de la cathédrale Notre-Dame de Paris, mettant au jour sa stratification urbaine depuis l'Antiquité.



1. La Grande-Paroisse, Pincevent (77): en 2024, le célèbre site paléolithique a célébré soixante années de fouilles programmées
2. Parc des anciennes mairies à Nanterre (92): les vestiges du collège royal (18^e siècle) et du bourg moderne seront valorisés

Transmettre le patrimoine archéologique

– L'archéologie accessible à tous.

Depuis 2018, la DRAC soutient dans le cadre de sa politique d'éducation artistique, culturelle et scientifique les actions de médiations en archéologie, qu'il s'agisse d'outils, d'ateliers destinés au jeune public dans un cadre scolaire, périscolaire ou extra-scolaire ou de portes ouvertes sur les chantiers organisées par exemple dans le cadre des Journées européennes de l'archéologie, comme sur les sites d'Étiolles ou de Nanterre. Sur ce dernier, la fouille programmée réalisée dans le parc des Anciennes Mairies sur l'ancien collège royal et un quartier du bourg moderne, se prolonge par un projet municipal de couverture de fouille qui permettra de valoriser ces vestiges in situ, pour la première fois de façon pérenne en cinquante ans d'archéologie.

– Conserver les vestiges pour mieux les transmettre

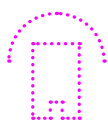
À l'issue des opérations de terrain, l'État a pour mission la conservation des données scientifiques de l'archéologie, c'est-à-dire des objets mobiliers et de la documentation. La DRAC accompagne ainsi les travaux d'inventaire et de conditionnement des collections par les collectivités territoriales et les associations archéologiques franciliennes, mais elle travaille également à un projet de centre de conservation et d'études archéologiques (CCEA) qui permettrait la conservation durable des biens archéologiques mobiliers, au bénéfice des chercheurs et des étudiants.



Monuments historiques et jardins remarquables

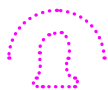
Avec plus de 4 000 monuments historiques et 20 000 objets protégés, caractérisés par une grande diversité – de l'Obélisque de Louxor à Paris au château du Duc de Dino dans le Val-d'Oise –, l'Île-de-France est une région particulièrement riche sur le plan patrimonial, requérant la pleine implication de la DRAC et de sa Conservation régionale des monuments historiques. Les labels « monuments historiques » et « jardins remarquables » sont des labels dynamiques, qui font place à de nouveaux entrants en 2024. Sur plusieurs édifices protégés, des travaux de restauration majeurs sont menés sous le contrôle scientifique et technique et avec le soutien de la DRAC.

Chiffres-clés



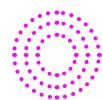
4 024

immeubles protégés au titre des monuments historiques



20 000

objets protégés au titre des monuments historiques



45

jardins labellisés « jardins remarquables » (3 nouvelles labellisations et 20 renouvellements en 2024)

25,3 M€ engagés pour la restauration des MH, dont 5,6 M€ pour l'entretien des monuments historiques appartenant à l'État

993 dossiers reçus (autorisations et subventions)

191 subventions allouées

864 autorisations et avis délivrés, dont 261 autorisations de travaux sur MH immeubles classés, 321 avis (accords, désaccords) sur autorisations d'urbanisme, 48 avis sur études ou diagnostics, 56 autorisations ou observations sur des objets mobiliers, 178 autorisations d'installations de bâches publicitaires

Chantier de restauration de la Tour noire de la cathédrale Saint-Etienne de Meaux

– Une restauration de grande envergure

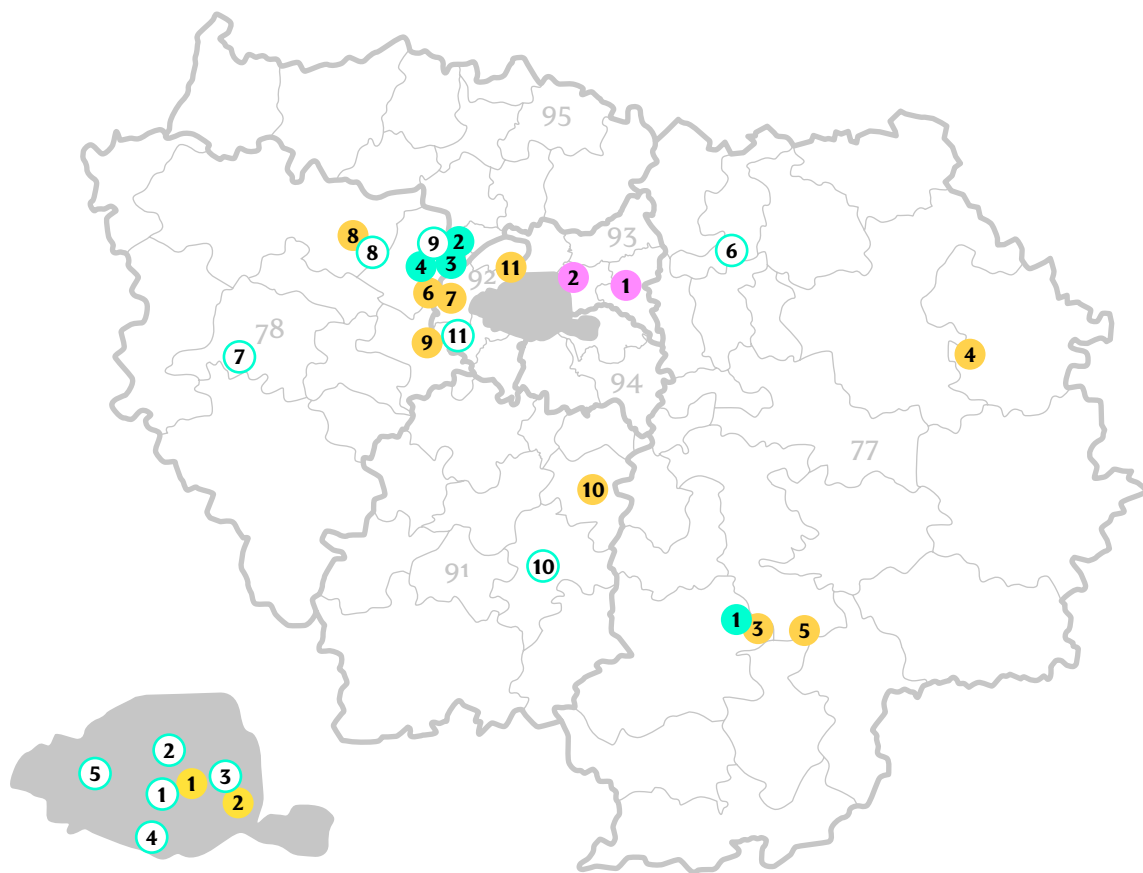
L'important chantier de restauration de la cathédrale Saint-Étienne de Meaux, classée au titre des monuments historiques en 1840, est conduit sous la maîtrise d'ouvrage de la DRAC et la maîtrise d'œuvre de Michel Trubert, architecte en chef des monuments historiques. Le programme de restauration concerne l'ensemble de la façade occidentale de la cathédrale et se déroule en plusieurs phases, du nord vers le sud.

La restauration du portail du Jugement dernier, ouvrage sculpté du 14^e siècle, s'est achevée en 2022. Depuis janvier 2024, la restauration du massif occidental sud et de la Tour noire – une tour en pan de bois du 15^e siècle construite pour accueillir un clocher provisoire – est lancée. Elle porte principalement sur



Chantier de la Tour noire à Meaux (77)

Nouvelles protections et labellisations en 2023



Immeubles classés au titre des monuments historiques en 2023

- 1 Villemomble, Clocher de l'église Saint-Louis
- 2 Pantin, Hôtel de Ville

Immeubles inscrits au titre des monuments historiques en 2023

- 1 Paris 6^e, Ensemble d'immeubles du carrefour Curie
- 2 Paris 9^e, Salons de l'ancien hôtel Bénazet
- 3 Paris 11^e, Piscine Oberkampf
- 4 Paris 14^e, Immeuble du 7 villa Seurat; Cénotaphe de Charles Baudelaire et 6 tombeaux au cimetière du Montparnasse; Fondation Deutsch de la Meurthe

- 5 Paris 16^e, Immeuble du 16 avenue de Versailles
- 6 Annet-sur-Marne, Ancien atelier de Victor Vasarely
- 7 Grosrouvre, Réseau de bornes armoriées du bois de Haute Rive
- 8 Poissy, Maison métallique
- 9 Maisons-Laffitte, Maison moderniste Aujaume
- 10 Itteville, Maison-atelier Hajdu
- 11 Ville d'Avray, Ancienne propriété de Camille Corot

Immeubles labellisés Architecture contemporaine remarquable

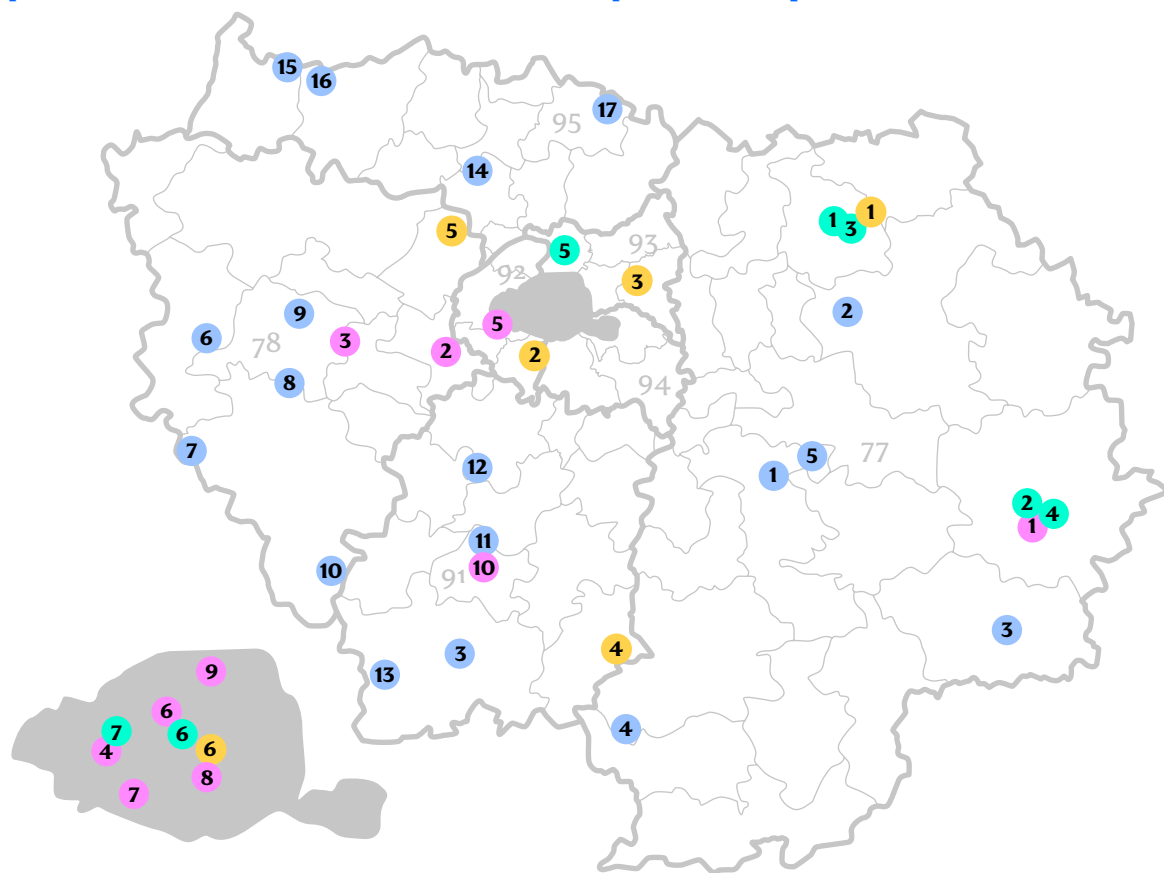
- 1 Samois-sur-Seine, Villa Dagron
- 2 Maisons-Laffitte, Lotissement de maisons minimax
- 3 Maisons-Laffitte, Église Notre-Dame
- 4 Le Pecq, Église Saint-Thibaut

Objets protégés au titre des monuments historiques en 2023

- 1 Paris 4^e, en l'église Saint-Louis-en-l'Île
- 2 Paris 12^e, au sein de la Fondation Eugène Napoléon
- 3 Avon, au Couvent des Carmes

- 4 Saint-Siméon, en l'église Saint-Siméon
- 5 Valence-en-Brie, en l'église Saint-Nicolas
- 6 Croissy-sur-Seine, en l'église Saint-Léonard
- 7 Croissy-sur-Seine, dans une propriété privée
- 8 Médan, en l'église Saint-Germain-de-Paris-Saint-Clair
- 9 Versailles-Satory, dans une propriété privée
- 10 Corbeil-Essonnes, dans la cathédrale Saint-Spire
- 11 Clichy-la-Garenne, au technicentre SNCF

Interventions soutenues par la DRAC sur les Monuments historiques en 2024



Monument historique de l'État, intervention supérieure à 200 K€

- 1 Tour noire, Meaux (77)
- 2 Démolition logement du gardien, Provins (77)
- 3 Étude ACMH Vieux chapitre cour épiscopale, Meaux (77)
- 4 Étude ACMH Couvent des Cordelières, Provins (77)
- 5 Consolidation du massif occidental de la Basilique Saint-Denis (93)
- 6 Entretien – Palais-Royal, Paris 1
- 7 Entretien – Palais de Chaillot Paris 16° - Entretien – Portes et statues parisiennes

Monument historique n'appartenant pas à l'État, intervention supérieure à 400 K€

- 1 Église Ste Croix, Provins (77)

- 2 Église Notre-Dame, Versailles (78)
- 3 Château de Plaisir, Plaisir (78)
- 4 Château de Bagatelle, Paris 16° (75)
- 5 Boulogne-Billancourt (92)
- 6 Bazar de la charité, Paris 8° (75)
- 7 Institut Pasteur, Paris 15° (75)
- 8 Jardin du Val de Grâce, Paris 5° (75)
- 9 Église Saint-Bernard de la Chapelle, Paris 18° (75)
- 10 Château de Chamarande, Chamarande (91)

Fond incitatif et partenarial (FIP)

- 1 Église Saint-Jacques le Mineur, Guignes (77)
- 2 Collégiale Notre-Dame, Crécy-la-Chapelle (77)

- 3 Église Sainte Geneviève, Mouy-sur-Seine (77)
- 4 Église Saint-Martin de Boissy-aux-Cailles, Boissy-aux-Cailles (77)
- 5 Église Saint-Pierre Saint-Paul, Chaumes-en-Brie (77)
- 6 Église Saint-Georges Saint-Nicolas, Bazainville (78)
- 7 Église Saint-Rémy, Mittainville (78)
- 8 Église Saint-Pierre, Montfort L'Amaury (78)
- 9 Église Saint-Pierre Saint-Paul, Saulx-Marchais (78)
- 10 Église Saint-Martin de Brethencourt, Saint-Martin de Brethencourt (78)
- 11 Église Saint-Thomas Beckett, Boissy sous-Saint-Yon (91)
- 12 Église Sainte Marie Madeleine, Marcoussis (91)
- 13 Église Saint-Aignan, Chalou Moulineux (91)

- 14 Église Saint-Gervais - Saint-Protas, Bessancourt (95)
- 15 Magny-en-Vexin (95)
- 16 Église Sainte-Madeleine, Le Bellay en Vexin (95)
- 17 Halle, Luzarches (95)

Mission Patrimoine en péril

- 1 Maison de plaisance, Germigny-l'Évêque (77)
- 2 Boudoir Masséna, Bagneux (92)
- 3 Église, Villemomble (93)
- 4 Chapelle aux simples, Milly la Forêt (91)
- 5 Ensemble dit Les Caves du Nord, Maisons Laffitte (78)
- 6 Maison Ourscamp, Paris 4° (75)

la restauration de la couverture en bois de châtaigniers qui protège entièrement le pan de bois d'origine, et sur des reprises de la maçonnerie très fragile en calcaire lutécien local. Le chantier fait intervenir une pluralité de corps de métier : des charpentiers pour remplacer les bois altérés à l'intérieur de la tour, des maçons et tailleurs de pierre pour la restauration des maçonneries et des sculptures de pierre de la partie supérieure du massif sud, mais aussi des couvreurs, feronniers et électriciens. La restauration s'effectue en plusieurs étapes dans le respect de la biodiversité. La colonie de chauve-souris de la cathédrale retrouvera ainsi son habitat à l'issue des travaux et bénéficie de nichoirs temporaires pendant le chantier.

L'accompagnement des chantiers de restauration des monuments historiques

– Des missions régaliennes

La DRAC est chargée de protéger, autoriser et contrôler, conserver et mettre en valeur les monuments historiques publics ou privés de la région. À ce titre, la Conservation

régionale des monuments historiques assure le contrôle scientifique et technique des études et travaux de restauration des immeubles et des objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques.

– Des chantiers d'exception

La DRAC opère sur les nombreux chantiers franciliens, souvent de grande ampleur, faisant l'objet d'une visibilité importante, où les enjeux techniques, scientifiques et financiers, sont particulièrement forts. En 2024, ce fut par exemple le cas des restaurations de la façade Sud de l'Opéra Garnier (75), de la cathédrale Notre-Dame de Paris (75), de la restauration et du réaménagement du Grand Palais (75), des décors de l'église Saint-Louis de Vincennes (94), des travaux de préservation et de protection contre l'incendie du corps central nord du château de Versailles (78), ou encore des travaux de restauration du musée Jacquemart-André (75) qui se sont achevés en 2024 et ont permis depuis 2021 de redonner leur éclat à la cour, au fumoir, à l'escalier Tiepolo et à la salle à manger du musée.

L'escalier Tiepolo restauré
au Musée Jacquemart-André
à Paris (75)



– Une action au bénéfice du patrimoine protégé dans sa diversité

La DRAC accompagne également des chantiers plus modestes, avec la même exigence scientifique. Ce fut le cas en 2024 du chantier de restauration des peintures murales de la crypte de l'église Orthodoxe de Notre-Dame de l'Assomption de Sainte-Geneviève-des-Bois (91). La crypte de l'église est un lieu confidentiel où reposent, sous une dizaine de stèles, d'éminents personnages dont un ancien Premier ministre du Tsar Nicolas II de Russie et de nombreux hiérarques de l'Archevêché. Cette crypte, construite en 1939 par Albert Benois, referme les magnifiques fresques murales peintes par l'architecte à partir de 1945. Leur état de dégradation a nécessité une restauration exigeante et minutieuse de février à septembre 2024.

Étonnant patrimoine: une série animée de la DRAC sur le patrimoine protégé méconnu de l'Île-de-France

En 2024, la DRAC a souhaité mettre en lumière le patrimoine méconnu et atypique de l'Île-de-France bénéficiant d'une protection au titre des monuments historiques ou d'un label du ministère de la Culture. Une série animée a été créée, avec cinq premiers épisodes: Maison Fournaise à Chatou (78), Sports nautiques d'autrefois, Des moyens de transport originaux, Hôtel Mozinor à Montreuil (93), Jardin du Point du Jour à Verdelot (77). La série se poursuit en 2025 et est à retrouver en intégralité, gratuitement, sur la chaîne Youtube de la DRAC.

45 jardins labellisés en 20 ans

La DRAC a commémoré en 2024 le vingtième anniversaire du label «Jardin remarquable». Dès 2005, 20 jardins emblématiques ont été labellisés en Île-de-France, qu'ils soient des propriétés de l'État ou des propriétés privées. Les campagnes de labellisation se sont poursuivies tout au long de ces deux décennies. En 2023, afin d'adapter les exigences du label aux régions fusionnées, aux mutations sociétales et aux évolutions des propriétés privées, une circulaire a permis d'actualiser la procédure et les critères d'attribution du label. En 2024, l'instruction des demandes de labellisation par la DRAC a donné lieu à trois attributions nouvelles: Le Désert de Retz à Chambourcy (78), exceptionnel témoin des jardins anglo-chinois de la fin du 18^e siècle et jalon majeur de l'art du jardin; le jardin de la Parmélie à Doue (77) et le parc Boussard à Lardy (91), deux jardins du 20^e siècle qui élargissent le corpus des jardins remarquables franciliens.



Musées de France et Maisons des Illustres

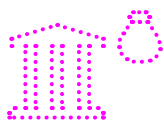
Les missions de conseil de la DRAC, en application du code du patrimoine, comportent une expertise dans le domaine des musées, des collections et des maisons d'illustres. Les commissions scientifiques régionales permettent de répondre avec les autres procédures (projet scientifique et culturel, demande d'appellation, récolement des collections, labellisation Maison des Illustres) aux demandes des partenaires, en favorisant la prise en compte des enjeux de démocratisation culturelle, de pérennité et de modernisation des établissements et de leurs collections, de transition énergétique et de gestion de crise dans une région en proie aux risques de crues-inondations. Par ailleurs, le service des musées accompagne et conseille les élus et les professionnels en charge des musées et Maisons des Illustres tout au long de l'année.

Chiffres-clés



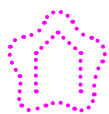
91

musées bénéficiant de l'appellation « Musée de France » (dont 10 sont également labellisés MDI)



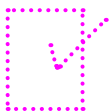
13

musées accompagnés par le Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM)



46

maisons et ateliers d'artistes labellisés « Maisons des Illustres »



549

dossiers examinés lors des 9 commissions scientifiques régionales d'acquisition et de restauration (soit 15 100 œuvres et objets, représentant +20% par rapport à 2023), et du comité du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM)

Dévoilement de la plaque
Maison des Illustres à la Maison
Serge-Gainsbourg (75)
le 2 avril 2024



Des labels vivants

– Une nouvelle labellisation pour le studio Frank-Horvat

En 1975, Frank Horvat, photographe à la renommée internationale qui renouvelle le genre de la photographie de mode, acquiert une maison avec au fond de la cour, un ancien hangar agricole, situés rue de l'ancienne mairie à Boulogne-Billancourt (92). Le hangar aménagé selon les plans qu'il conçoit lui-même devient dès lors un atelier idéal, à la fois lieu de prise de vue, de réception, d'exposition, de conservation de ses œuvres, ses archives et de sa collection personnelle. Le studio Frank-Horvat devient la 46^e Maison des Illustres francilienne en 2024.

– Des inaugurations et poses de plaque

En 2024, l'Île-de-France a dévoilé la plaque Maison des Illustres apposée sur la façade de la maison de Serge Gainsbourg, rue de Verneuil à Paris, en présence de sa fille Charlotte. Le domaine de Monthyon où vécut l'artiste Jean-Claude Brialy légué à la Ville de Meaux, a également fait l'objet d'une cérémonie de remise de la plaque, en présence de Monsieur le Maire Jean-François Copé.

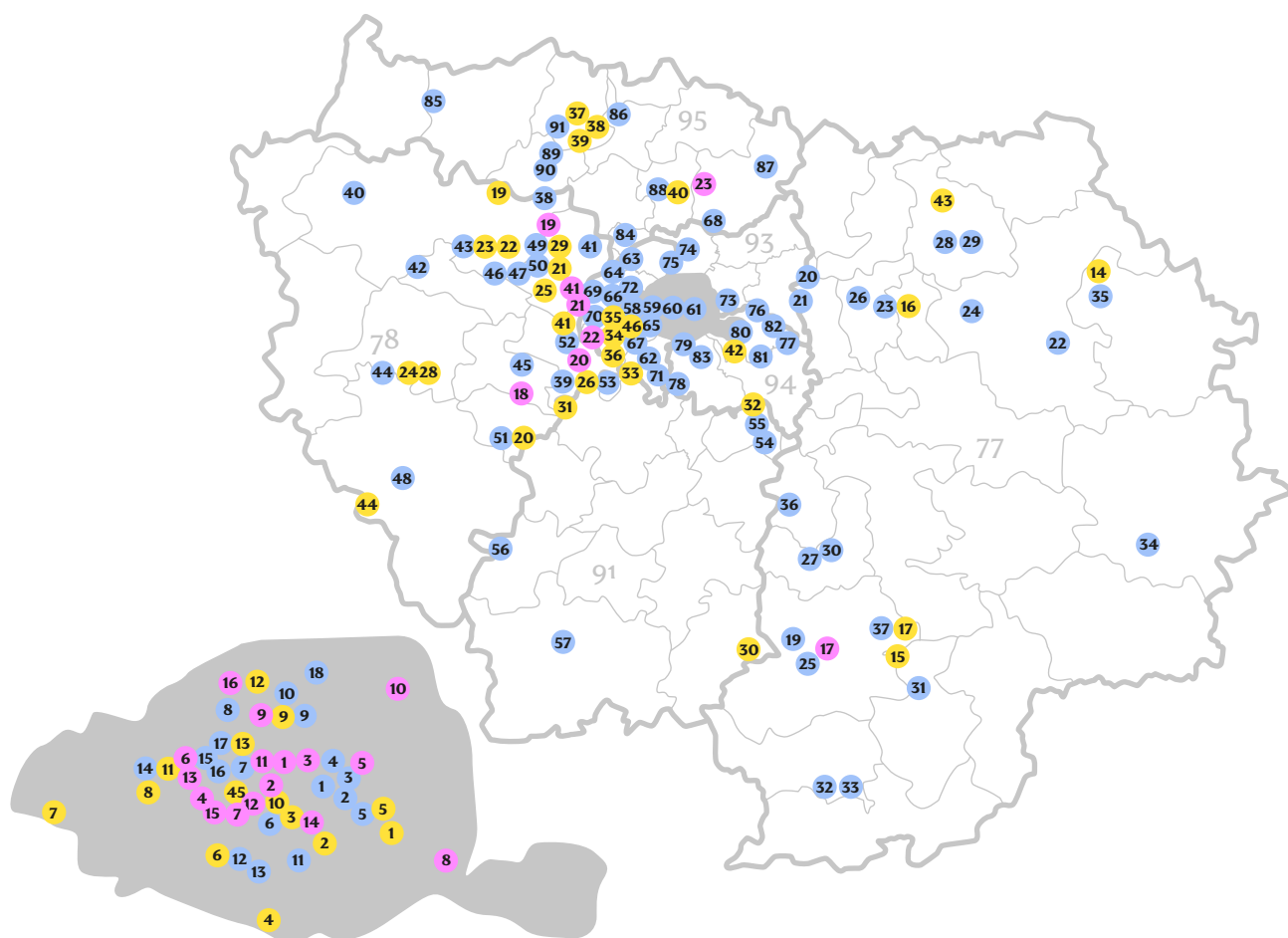
– Un retrait d'appellation pour le Musée des automates

Le Musée des automates à Neuilly-sur-Seine (92), musée municipal, fermé depuis 15 ans, a transféré sa collection vers le Musée national des Arts et métiers – Conservatoire national des Arts et métiers, ce qui a conduit, conformément au projet de la Ville de Neuilly-sur-Seine, au retrait de l'appellation Musée de France. Les 69 pièces, rejoignant le fonds existant, viendront constituer une collection de référence pour les automates objets et mécanismes de fabrication française, du 18^e siècle au début du 20^e siècle. L'instruction de ce dossier complexe et rare, engagé depuis plus d'une dizaine d'année, a été conduite par la DRAC en lien étroit avec le Service des musées de France.

La belle vie des Maisons des illustres en Île-de-France

Afin d'assurer la promotion des lieux labellisés Maisons des Illustres, très dynamiques en Île-de-France, la DRAC a engagé avec les Éditions du patrimoine une actualisation du Guide des Maisons des Illustres en Île-de-France en 2024. L'édition régionale de 2018 est augmentée des maisons labellisées en 2022 (Datcha Tourguéniev) et 2023 (Château Jean-Claude Brialy, Maison Gainsbourg, Bibliothèque Smith-Lesouëf, Atelier Alfred Manessier), et d'un portfolio révélant le charme des sites urbains ou ruraux. Outil de valorisation culturelle et touristique faisant aussi la promotion de la région francilienne, première des régions de France par le nombre de Maisons des Illustres labellisées, le guide est en vente au prix de 9 € dans toutes les librairies.





Musée territorial suivi par la DRAC

- 1 Musée d'art et d'histoire du Judaïsme
- 2 Musée Carnavalet – Histoire de Paris
- 3 Musée Cognac-Jay
- 4 Musée de la Chasse et de la Nature
- 5 Maison Victor-Hugo Paris – Guernesey
- 6 Musée Zadkine
- 7 Petit Palais, musée des Beaux-Arts
- 8 Musée Cernuschi, musée des arts de l'Asie
- 9 Musée de la Franc-Maçonnerie
- 10 Musée de la Vie Romantique
- 11 Musée d'art et d'histoire de l'hôpital Saint-Anne
- 12 Musée Bourdelle
- 13 Musée de la Libération de Paris – Musée du Général Leclerc – Musée Jean-Moulin
- 14 Maison de Balzac
- 15 Palais Galliera, musée de la mode
- 16 Musée d'art moderne
- 17 Musée Yves-Saint-Laurent – Paris
- 18 Musée de Montmartre
- 19 Musée des peintres de Barbizon
- 20 Musée Alfred-Bonno
- 21 Musée des transports urbains, interurbains et ruraux
- 22 Musée des Capucins
- 23 Maison natale de Louis Braille
- 24 Musée de Crécy-la-Chapelle
- 25 Musée napoléonien d'art et d'histoire militaire
- 26 Musée Gatiens-Bonnet – Château de Rentiilly
- 27 Musée Henri-Chapu
- 28 Musée Bossuet
- 29 Musée de la Grande Guerre
- 30 Musée de Melun
- 31 Musée de Moret-Loing-Orvanne
- 32 Château musée de Nemours
- 33 Musée de Préhistoire d'Île-de-France
- 34 Musée de Provins et du Provençal
- 35 Musée de la Seine-et-Marne
- 36 Écomusée – Grand Paris Sud
- 37 Musée Stéphane-Mallarmé
- 38 Musée de la batellerie
- 39 Musée de la toile de Jouy
- 40 Musée de l'Hôtel-Dieu Maximilien-Luce
- 41 Musée du domaine royal de Marly-Louveciennes
- 42 Musée Victor-Aubert
- 43 Maison Zola – Musée Dreyfus
- 44 Maison-musée Maurice-Ravel

- 45 Musée de la ville, Saint-Quentin-en-Yvelines
- 46 Musée d'art et d'histoire de Poissy
- 47 Musée du jouet Pierre-Pinel
- 48 Musée Rambolitrain
- 49 Musée départemental Maurice-Denis
- 50 Musée de Saint-Germain-en-Laye
- 51 Fondation de Coubertin
- 52 Musée Lambinet
- 53 Musée français de la photographie
- 54 Musée Dunoyer de Segonzac
- 55 Musée Robert Dubois-Corneau
- 56 Musée du château de Dourdan
- 57 Musée intercommunal d'Étampes
- 58 Musée des années trente
- 59 Musée départemental Albert-Kahn
- 60 Musée Paul-Landowsky
- 61 Musée Paul-Belmondo
- 62 Fondation Arp
- 63 Musée d'art et d'histoire de Colombes
- 64 Musée Roybet-Fould
- 65 Musée français de la carte à jouer
- 66 Musée du Grand Siècle
- 67 Musée d'art et d'histoire de Meudon
- 68 Musée d'histoire et de société de Gonesse
- 69 Musée d'histoire locale de Rueil-Malmaison
- 70 Musée des Avelines
- 71 Musée du domaine départemental de Sceaux
- 72 MUS - Musée d'histoire locale de Suresnes
- 73 Musée de l'histoire vivante, Montreuil
- 74 Musée d'art et d'histoire Paul-Éluard
- 75 Musée de Saint-Ouen
- 76 Musée Adrien-Mentienne
- 77 Musée de la Résistance nationale
- 78 Écomusée de Grand-Orly Seine Bièvre
- 79 Musée de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris
- 80 Musée intercommunal de Nogent-sur-Marne
- 81 Musée intercommunal de Saint-Maur
- 82 Musée Émile-Jean

- 83 MAC-VAL – Musée d'art contemporain du Val-de-Marne
- 84 Musée d'Argenteuil
- 85 Musée archéologique du Val-d'Oise
- 86 Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq
- 87 ARCHÉA, Archéologie en Pays de France
- 88 Musée Jean-Jacques Rousseau
- 89 Musée Tavet-Delacour
- 90 Musée Camille Pissarro
- 91 Musée Daubigny

Maison des Illustres

- 1 Bibliothèque de l'Arsenal – Charles Nodier
- 2 Musée Curie
- 3 Maison Auguste Comte
- 4 Ateliers Chana Orloff
- 5 Maison Victor-Hugo
- 6 Musée Louis Pasteur
- 7 Appartement Le Corbusier
- 8 Musée Clemenceau
- 9 Musée national Gustave Moreau
- 10 Musée national Eugène Delacroix
- 11 Maison de Balzac
- 12 Musée national Jean-Jacques Henner
- 13 Musée Yves Saint-Laurent – Paris
- 14 Maison de Pierre Mac Orlan
- 15 Atelier – musée de Rosa Bonheur
- 16 Maison natale de Louis Braille
- 17 Musée Stéphane-Mallarmé
- 18 Maison Elsa-Triolet – Louis-Aragon
- 19 Château de Vaux-sur-Seine – Carlo Marochetti
- 20 Maison – Musée Raymond-Devos
- 21 Maison natale de Claude-Debussy
- 22 Château de Médan – Maurice Maeterlinck
- 23 Maison Zola – Musée Dreyfus
- 24 Maison-musée Maurice-Ravel
- 25 Château de Monte-Cristo – Alexandre Dumas
- 26 Maison Léon-Blum
- 27 Les Maisonnets – Nadia et Lili Boulanger
- 28 Maison Jean-Monnet
- 29 Musée départemental Maurice-Denis

- 30 Maison Jean-Cocteau
- 31 Maison Atelier Foujita
- 32 Maison Caillebotte
- 33 La Vallée-aux-Loups – Maison de Chateaubriand
- 34 Maison des Jardies – Léon-Gambetta
- 35 Bibliothèque Paul-Marmottan
- 36 Villa des Brillants – Musée Rodin
- 37 Maison-atelier Émile-Boggio
- 38 Maison-atelier de Daubigny
- 39 Maison du Docteur Gachet
- 40 Musée Jean-Jacques Rousseau
- 41 Datcha Tourguéniev
- 42 Bibliothèque Smith-Lesouëf, Maison des artistes
- 43 Château de Jean-Claude Brialy
- 44 Atelier d'Alfred Manessier
- 45 Maison Gainsbourg
- 46 Studio Franck-Horvat

Musée national sous tutelle du ministère de la Culture*

- 1 Musée du Louvre
- 2 Musée d'Orsay
- 3 Musée national d'art moderne – Centre Georges Pompidou
- 4 Musée du Quai Branly – Jacques Chirac
- 5 Musée national Picasso – Paris
- 6 Musée national des Arts Asiatiques – Guimet
- 7 Musée Rodin
- 8 Musée national de l'histoire de l'immigration
- 9 Musée national Gustave Moreau
- 10 Musée de la musique – Philharmonie de Paris
- 11 Musée de l'Orangerie
- 12 Musée national Eugène-Delacroix
- 13 Cité de l'architecture et du patrimoine
- 14 Musée national du Moyen-Âge – Cluny
- 15 Musée des plans reliefs
- 16 Musée national Jean-Jacques Henner
- 17 Musée du château de Fontainebleau
- 18 Musée national de Port-Royal des Champs
- 19 Musée d'archéologie nationale

- 20 Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon
- 21 Musée des châteaux de Malmaison et de Bois Préau
- 22 Cité de la céramique – Sèvres et Limoges
- 23 Musée national de la Renaissance – château d'Écouen

* Ne sont pas représentés sur cette carte les musées de France relevant d'autres ministères.

Musées de France: une année riche en projets scientifiques et culturels

– Le PSC, c'est quoi ?

Le projet scientifique et culturel (PSC) est une obligation légale pour un musée bénéficiant de l'appellation Musées de France (article L. 441-2 du code du patrimoine). Document stratégique, concerté et conforme aux attendus du code du patrimoine, il constitue le socle pour mener les études préalables en architecture et en muséographie. Il contribue à orienter la gestion de l'établissement pour une durée moyenne de six ans. Le PSC constitue donc à la fois un document prospectif, mais également opérationnel. La DRAC accompagne les musées sur la méthodologie, par des réunions de travail et des échanges, de la production du sommaire jusqu'à la rédaction finale pour validation par la tutelle du musée. L'Île-de-France présente 45 PSC validés pour 91 musées. Depuis 2020, l'élaboration de PSC apparaît comme une priorité partagée par de nombreux musées.

– Les PSC validés en 2024

Trois PSC ont été rédigés et validés cette année: le Musée de la Vie romantique, le Musée Victor-Hugo Paris-Guernesey, le Palais Galliera – musée de la Mode (tous trois situés à Paris et gérés par Paris Musées). Par ailleurs plusieurs musées ont débuté la rédaction du document en 2024 avec l'accompagnement de la DRAC: la Maison Balzac (75), le Musée Bourdelle (75), le Musée Zadkine (75), le Musée de la Libération – musée du Général Leclerc – musée Jean-Moulin (75), le Musée Cernuschi (75), le Musée départemental Albert-Kahn à Boulogne-Billancourt (92), le Musée d'art et d'histoire Paul-Éluard à Saint-Denis (93), le Musée d'art et d'histoire de Montreuil (93), le Musée Maurice-Ravel à Montfort-l'Amaury (78), le Musée des peintres de Barbizon (77), le Musée intercommunal d'Étampes (91), le Mac-Val à Vitry-sur-Seine (94), le Musée de Moret-Loing-et-Orvanne (77), et le Musée du Château de Rentilly (77).

– Le PSC comme document prospectif

L'Institut Pasteur et les Catacombes de Paris ont intégré le principe du PSC comme document prospectif, l'un dans la perspective d'une demande d'appellation «Musée de France», alors qu'il inscrit un important programme de travaux de restauration des bâtiments historiques pour y aménager son musée axé sur la science et la recherche, le second dans le but de bénéficier d'un suivi similaire à celui d'un musée de France.

Les projets de rénovation des musées franciliens

– Musée d'art et d'histoire du Judaïsme (75)

Le projet de rénovation du musée, inscrit au Contrat de plan État-Région 2021-2027, nécessite de nombreuses études sur le bâti (protégé au titre des monuments historiques), l'accessibilité, l'environnement et la muséographie pour offrir d'ici 2030, un parcours de visite rénové, attractif, pédagogique et des espaces d'exposition conformes à l'ambition du musée.

– Musée Bossuet à Meaux (77)

Inscrit au Contrat de plan État-Région 2021-2027, le projet «Renaissance de la Cité épiscopale» vise à restaurer cet ensemble architectural de premier plan, intégralement protégé au titre des monuments historiques. Le musée Bossuet, installé dans le palais épiscopal, à proximité de la cathédrale, est un volet prioritaire de ce projet.



– **Musée des Capucins à Coulommiers (77)**

Le déménagement des collections et l'aménagement des réserves externes est également inscrit au Contrat de plan État-Région 2021-2027.

– **Musée Daubigny à Auvers-sur-Oise (95)**

Musée de France depuis 2020, le musée Daubigny – installé dans un ancien manoir – est engagé dans un ambitieux programme de rénovation et d'extension dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence d'architectes Frenak et Julien. La DRAC accompagne ce projet.

– **Musée archéologique Alfred-Bonno à Chelles (77)**

Le projet de rénovation et d'agrandissement du musée, dans un bâtiment contemporain réhabilité (maîtrise d'œuvre Atelier de l'Isle), fait suite à la fermeture du musée en 2017 pour raisons de fragilité structurelles du bâtiment ancien. La DRAC suit attentivement ce projet.

La DRAC auprès des services d'archives

La DRAC est le relais francilien du Service interministériel des archives de France (SIAF) à la fois pour l'animation du réseau régional et pour le soutien aux services d'archives des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, en 2024, elle a soutenu 23 projets pour un montant de 145 K€ : déploiement de plateformes d'archivage numérique, restauration de registres de délibérations, d'état-civil ou de registres paroissiaux, numérisation d'ensembles documentaires tels que des déclarations de successions, conception d'expositions autour de fonds d'archives. S'y ajoute un soutien en investissement qui, cette année, a porté sur une première tranche à hauteur de 297 K€ pour le projet de construction d'un bâtiment mutualisé médiathèque-archives à Antony (92).

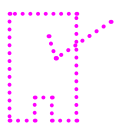


Vue du bâtiment historique de l'Institut Pasteur qui abrite le musée Pasteur

Architecture et espaces patrimoniaux

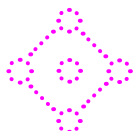
La DRAC agit en faveur de l'architecture et des espaces patrimoniaux en promouvant la création de «sites patrimoniaux remarquables», de «périmètres délimités des abords» et en labellisant les édifices insignes au titre de l'architecture contemporaine remarquable. Elle est aussi engagée dans la promotion de la qualité architecturale et paysagère, et développe des initiatives en faveur d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

Chiffres-clés



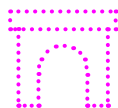
9500

architectes inscrits
à l'Ordre en Île-de-
France



64

sites patrimoniaux
remarquables (SPR)



10

Villes et Pays d'art
et d'histoire (VPAH)



253

édifices labellisés
«Architecture
contemporaine
remarquable» (ACR),
dont 27 nouveaux
labels en 2024)

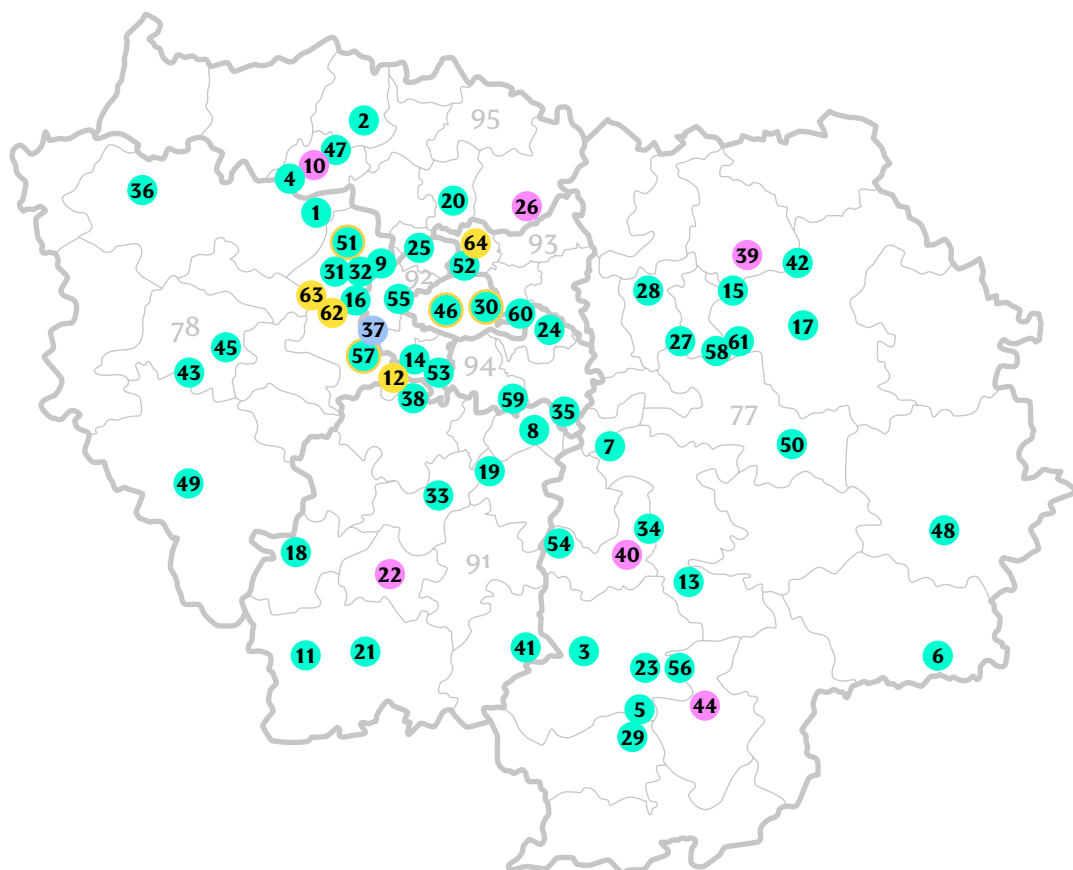
Des espaces patrimoniaux dynamiques

— Sites patrimoniaux remarquables (SPR)

Les SPR ont pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager. Ils sont en nombre croissant en Île-de-France (64 en 2024). À l'échelle de la région, ils constituent un maillage de tissus urbains exceptionnels, divers par la surface, la typologie bâtie et l'histoire que chacun porte. Parcourir la carte des SPR d'Île-de-France, c'est voyager aussi bien sur le territoire régional que dans le temps long de l'histoire architecturale. Si les SPR sont des lieux de préservation du patrimoine, ils sont aussi des lieux vivants : leur constante évolution est rendue concrète par la manière dont leurs documents de gestion sont choisis, élaborés et révisés. Ainsi, les SPR franciliens sont en mouvement et en 2024 les nombreux travaux d'étude et les procédures lancées ont pu en témoigner : finalisation du bilan de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) à Gonesse (95) ; modification de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Brie-Comte-Robert (77) et avancée des travaux sur celle de Cergy (95) ; travaux d'élaboration des plans de valorisation de l'architecture et du

patrimoine (PVAP) à Melun (77), Moret-Loing-et-Orvanne (77) et Étréchy (91) ; processus de création de nouveaux SPR à Louveciennes (78), Marly-le-Roi (78), Saint-Denis (93) ; création le 5 juillet 2024 d'un nouveau SPR à Châtenay-Malabry (92) pour la cité-jardin de la Butte-Rouge et lancement des travaux d'élaboration du PVAP correspondant ; arrêt du premier PVAP d'Île de France à Marne-la-Coquette (92) ; modification du périmètre et révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) existant à Saint-Germain-en-Laye (78) ; lancement du processus d'étude visant à doter le SPR de Fontainebleau d'un double document de gestion, PSMV et PVAP. Sur l'ensemble de ces travaux, lancés à l'initiative des collectivités, la DRAC soutient financièrement la réalisation des études correspondantes.

Sites patrimoniaux remarquables et Villes et Pays d'art et d'histoire



Site patrimonial remarquable

- avec zone de protection du patrimoine ou AVAP
- avec plan de sauvegarde et de mise en valeur
- avec plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine PVAP
- avec PVAP ou AVAP à l'étude
- à l'étude

Ville et Pays d'art et d'histoire

- | | | | |
|---------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------------|
| 1 Andrésy | 17 Crécy-la-Chapelle | 34 Mancy | 50 Rozay-en-Brie |
| 2 Auvers-sur-Oise | 18 Dourdan | 35 Mandres-les-Roses | 51 Saint-Germain-en-Laye |
| 3 Barbizon | 19 Draveil | 36 Mantes-la-Jolie | 52 Saint-Ouen |
| 4 Boisemont | 20 Enghien-les-Bains | 37 Marnes-la-Coquette | 53 Sceaux |
| 5 Bourron-Marlotte | 21 Étampes | 38 Massy | 54 Seine-Port |
| 6 Bray-sur-Seine | 22 Étréchy | 39 Meaux | 55 Suresnes |
| 7 Brie-Comte-Robert | 23 Fontainebleau-Avon | 40 Melun | 56 Thomery |
| 8 Brunoy | 24 Fontenay-sous-Bois | 41 Milly-la-Forêt | 57 Versailles |
| 9 Carrières-sur-Seine | 25 Gennevilliers | 42 Montceaux-les-Meaux | 58 Villeneuve-le-Comte |
| 10 Cergy | 26 Gonesse | 43 Montfort-L'Amaury | 59 Villeneuve-Saint-Georges |
| 11 Chalo-Saint-Mars | 27 Jossigny | 44 Moret-Loing-et-Orvanne | 60 Vincennes |
| 12 Châtenay-Malabry | 28 Lagny-sur-Marne | 45 Neauphle-le-Château | 61 Voulangis |
| 13 Châtelet-en-Brie | 29 Larchant | 46 Paris 7 ^e | 62 Louveciennes |
| 14 Clamart | 30 Paris Le Marais | 47 Pontoise | 63 Marly-le-Roi |
| 15 Couilly-Pont-aux-Dames | 31 Le Pecq | 48 Provins | 64 Saint-Denis |
| 16 Croissy-sur-Seine | 32 Le Vésinet | 49 Rambouillet | |
| | 33 Longpont-sur-Orge | | |

– Périmètres délimités des abords (PDA)

En parallèle des SPR, la DRAC s'attache à promouvoir la création de PDA. Ces derniers ont vocation à se substituer progressivement aux cercles de 500 mètres de rayon autour des monuments historiques en délimitant des périmètres de protection adaptés aux enjeux des monuments dont ils constituent l'écrin et au sein desquels les travaux sur le bâti ou le non bâti sont soumis désormais à l'avis conforme de l'ABF (sans notion de covisibilité). En 2024, la DRAC a achevé un cycle pluriannuel (2022-2024) d'études préalables à l'arrêt de PDA : 231 monuments historiques ont été concernés par l'exercice, pour 94 PDA repérés et documentés, qui seront progressivement intégrés dans les documents d'urbanismes des collectivités concernées. Ainsi, la protection des abords des monuments historiques s'inscrit au plus près des enjeux des territoires, ce qui permet de hiérarchiser le travail des architectes des Bâtiments de France.

Cité-jardin de la Butte-Rouge à Châtenay-Malabry (92)

La cité-jardin de la Butte-Rouge, à Châtenay-Malabry, constitue un témoignage emblématique pour l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme social, dont la dimension patrimoniale fait aujourd'hui consensus. Distinguée depuis 2008 par le label « Architecture contemporaine remarquable » (ACR), la cité-jardin, qui a fait l'objet d'une démarche partenariale visant à établir un périmètre de protection, a été classée le 5 juillet 2024 comme site patrimonial remarquable (SPR) par arrêté de la ministre de la Culture. Portant sur un périmètre correspondant au cœur de la cité-jardin, cette protection s'accompagne, sur les franges, d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) « patrimoniales » : ce dispositif articulé, qui couvre donc l'ensemble de la Butte-Rouge, est appelé à être renforcé en 2025 d'une part par l'introduction de nouvelles orientations, d'autre part par l'élaboration d'un PVAP. La bonne articulation des outils issus du code du patrimoine et du code de l'urbanisme assurera la préservation de la Butte-Rouge dans son ensemble, tout en accompagnant son évolution.



Patrimoine, qualité architecturale et transition écologique

– L'architecture au service de la transition écologique

La DRAC a une responsabilité majeure dans la politique d'aménagement durable du territoire francilien, car elle porte des expertises indispensables à la réussite de cette politique transversale : exemplarité du patrimoine et des espaces protégés, qualité du bâti existant et des paysages, qualité de l'architecture et de la création architecturale. Sur tout le territoire francilien, ces sujets sont au cœur des transitions climatique, écologique et énergétique.

– Une action qui s'appuie sur un travail partenarial

En 2024, la DRAC a poursuivi des projets existants et développé de nouvelles initiatives autour de ces thématiques. Ainsi, le travail avec l'Union régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (URCAUE) s'est poursuivi autour du sujet de la rénovation du bâti, en particulier à travers le dispositif de l'Observatoire de la qualité architecturale du logement. La prise en compte de la dimension écologique au regard des enjeux patrimoniaux a également été portée dans les documents d'urbanisme, en aidant les collectivités engagées dans des travaux d'étude liés à des espaces patrimoniaux à intégrer cet enjeu dans leur réflexion : en particulier, le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) permet une approche globale de l'intervention sur l'existant, tout en abordant la question de la performance énergétique du bâti, la production d'énergie renouvelable, la durabilité des constructions, la gestion des paysages naturels.

– Diffuser les bonnes pratiques

Dans les espaces de grande couronne, où la rénovation énergétique du patrimoine bâti existant est un enjeu majeur pour atteindre les objectifs liés à la transition écologique, la DRAC a travaillé en partenariat avec deux Parcs naturels régionaux, le PNR du Gâtinais français et le PNR du Vexin français. Des fiches outils « Améliorer la thermique du bâti ancien en préservant sa valeur patrimoniale » ont ainsi été publiées en octobre 2024 par le PNR du Gâtinais français. Dans le cadre de collaborations constantes menées avec l'ensemble des services de l'État concernés par ces politiques, la DRAC et la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) ont publié en avril 2024 un livret « Patrimoine et transition énergétique en Île-de-France » permettant d'aborder l'intervention sur le bâti existant, les monuments historiques, les espaces protégés, les labels « Architecture contemporaine remarquable » (ACR) et d'une manière générale la création architecturale comme des ressources pour réussir une transition énergétique respectueuse de la qualité architecturale et du patrimoine régional. La DRAC est intervenue au cours de l'année dans différents séminaires, colloques et webinaires : on peut citer en particulier le suivi des travaux menés dans le cadre de la COP territoriale de la région Île-de-France ou encore, en partenariat avec l'association Grand Paris Climat, le colloque « Rénovation énergétique et patrimoine architectural, comment les concilier ? » du 21 mars 2024, accueilli au Couvent des Récollets à Paris par le Conseil régional de l'Ordre des Architectes d'Île-de-France (CROAIF), ainsi qu'une première déclinaison départementale de ces travaux, organisée le 17 décembre 2024 à la préfecture des Hauts-de-Seine réunissant tous les acteurs départementaux intéressés par le sujet.



1. Cité jardin de la Butte-Rouge
2. Panneaux solaires autorisés par l'architecte des Bâtiments de France territorialement compétent à Bréançon (95)

Concours [Ré]inventer l'existant, quand les architectes de demain imaginent notre avenir post-carbone

En 2024, la DRAC et la DRIEAT ont organisé la seconde édition du concours « [Ré]inventer l'existant », à destination des étudiants des Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) d'Île-de-France. Ce concours vise à imaginer une nouvelle approche de la rénovation énergétique du bâti francilien dans un contexte de réchauffement climatique, de raréfaction de l'énergie et des matériaux. Vingt-quatre équipes de jeunes étudiants, issues des six ENSA franciliennes, ont participé à cette seconde édition. Les lauréats ont été dévoilés le 15 octobre 2024, au Couvent des Récollets, à Paris. Parmi les dix projets présentés, trois ont été récompensés pour leur approche exemplaire, permettant à la fois de faire face aux enjeux climatiques, et de respecter la valeur architecturale de l'existant. Les projets des étudiants ont fait l'objet d'une exposition inaugurée à cette occasion, devenue par la suite itinérante.



1. Remise des prix « [Ré]inventer l'existant » au Couvent des Récollets à Paris
2. Remise des plaques « Architecture contemporaine remarquable » aux Ullis (91) le 17 octobre 2024
3. Centre national de la Danse à Pantin (93)

Transmettre la culture de l'architecture

– Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH)

La DRAC accompagne le réseau des dix territoires franciliens labellisés « Villes et Pays d'art et d'histoire » dans leur développement, afin de donner davantage de visibilité aux actions liées à l'architecture et au cadre de vie. Cet accompagnement s'inscrit dans la stratégie de relance du label souhaité par le ministère de la Culture : la DRAC a ainsi participé aux ateliers thématiques organisés tout au long de l'année et est intervenue lors du séminaire de restitution qui s'est tenu à la Cité de l'architecture et du patrimoine, à Paris, le 22 novembre 2024.

– Une convention avec l'Union régionale des CAUE

La DRAC a renforcé sa coopération avec l'Union régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement d'Île-de-France (URCAUE), qui s'est matérialisée par la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs triennale (2024-2026). Cette convention, qui vise en priorité à faciliter l'accès de tous les publics à la culture architecturale, est structurée en trois actions complémentaires : à destination du grand public, notamment grâce aux Journées nationales de l'architecture ; du jeune public, dans le cadre des programmes d'éducation artistique et culturelle (EAC) ; et du public professionnel, en particulier grâce à l'Observatoire de la qualité architecturale du logement.

– Accompagnement des initiatives franciliennes

La DRAC a apporté son soutien financier à diverses structures ayant en commun de mettre en œuvre des actions visant à valoriser les territoires, leurs patrimoines architecturaux, urbains et paysagers en Île-de-France : Maison de l'Architecture en Île-de-France à Paris (75), Maison de la Banlieue et de l'Architecture à Athis-Mons (91), Festival de cinéma « Close Up », Centre culturel de rencontre du Plus Petit Cirque du Monde à Bagneux (92), labellisé autour de la thématique des « Patrimoines des périphéries ».

Le label « Architecture contemporaine remarquable » en plein essor

– Deux campagnes de labellisation en 2024

La première campagne a permis de labelliser 20 équipements sportifs pour mettre en valeur leur intérêt architectural au moment des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

La seconde campagne a porté sur la commune des Ulis, ville nouvelle créée dans l'Essonne en 1977, et dont six édifices et ensembles ont obtenu le label: Hôtel de Ville, groupe scolaire, piscine, centre culturel, centre paroissial et immeubles de logements. Cette sélection reflète les différentes phases d'urbanisation de la ville, de la ZUP (zone à urbaniser en priorité) à aujourd'hui, en passant par la période des Trente Glorieuses. Conçus par plusieurs architectes dont Robert Camelot et François Prieur, ces édifices se présentent comme un modèle alternatif, une expérimentation où d'autres activités viennent se mêler aux ensembles de logement et les animer.

– Labellisation du Centre national de la danse (CND) à Pantin

Commandé à Jacques Kalisz et Jean Perrotet en 1961 pour abriter un centre administratif, l'édifice sera reconverti en Centre de la Danse à partir de 1998. Œuvre brutaliste majeure qui se signale fortement dans le paysage urbain, l'édifice, très reconnu des spécialistes, constitue un symbole d'innovation à la fois dans la conception du programme d'activités qu'il accueille et dans sa composition plastique très originale. La qualité de la restructuration achevée en 2004, très respectueuse du bâtiment d'origine, a valu l'Équerre d'argent à ses auteurs Antoinette Robain et Claire Guieysse.

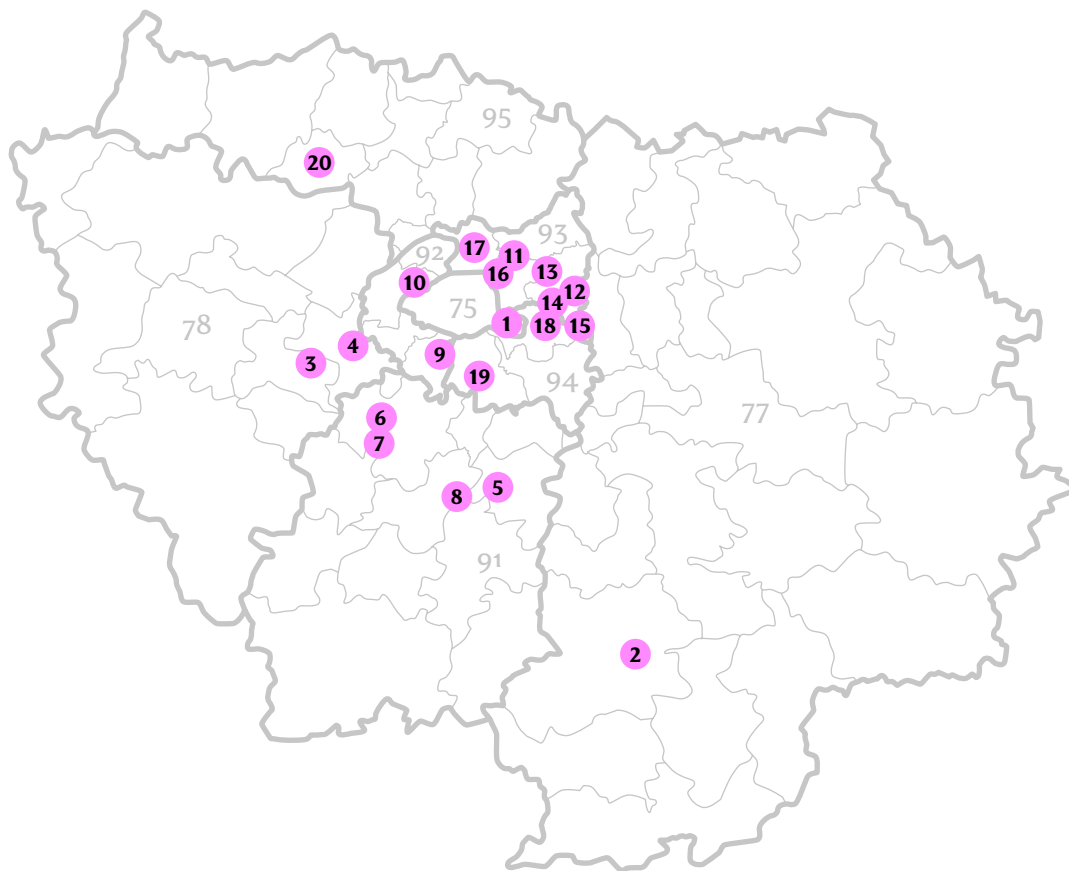


2



3

Nouvelles labellisations Architecture Contemporaine Remarquable en 2024



- | | | |
|---|--|--|
| 1 Halle Joseph-Maigrot,
Paris 12 ^e | 8 Châteaux d'eau,
Le Plessis-Pâté | 18 Gymnase Clémenceau,
Bry-sur-Marne |
| 2 Piscine
de la Faisanderie,
Fontainebleau | 9 Gymnase Henri-
Wallon, Bagneux | 19 Palais omnisport,
Thiais |
| 3 Tribune du stade de la
Coudre, Montigny-
le-Bretonneux, | 10 complexe sportif,
Neuilly-sur-Seine | 20 piscine du parvis
et immeuble
de logements,
Cergy-Pointoise |
| 4 Tribune du Stade
Montbauron, Versailles | 11 stade nautique, Drancy | |
| 5 stade nautique
Gabriel-Menut,
Corbeil-Essones, | 12 Tribune du stade
nautique, Gagny | |
| 6 stade nautique, Orsay | 13 gymnase du stade
Léo Lagrange,
Les Pavillons-sous-bois | |
| 7 Les Ulis:
- Centre culturel Boris
Vian, Donjon,
passerelles de la
Daunière et du Forez
- Centre Jean-XXIII
- Groupe scolaire
des Millepertuis
- Groupe scolaire
du Bosquet
- Groupe scolaire
du Parc
- Hôtel de ville
- Piscine | 14 salle omnisports
Marcel Cerdan,
Neuilly-sur-Marne | |
| | 15 École supérieure
d'ingénieurs
en électrotechnique
et électronique (ESIEE),
Noisy-le-Grand | |
| | 16 Pantin :
- Centre national
de la Danse
- gymnase Hasenfratz
- Tribune du stade
Charles Auray, | |
| | 17 piscine de Marville,
Saint-Denis | |

Les UDAP au plus près des territoires

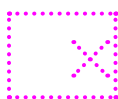
Avec plus de 66 000 avis rendus par les architectes des Bâtiments de France répartis dans les huit Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP), l'activité francilienne a encore été soutenue en 2024, mais stable par rapport à 2023. Chaque ABF rend en moyenne 3 500 avis par an. Au-delà des actes administratifs qu'elles produisent, les UDAP sont un échelon de proximité pour les élus et porteurs de projets : elles assurent un accompagnement des projets au plus près du terrain, avec un nombre important de permanences dans les communes et de consultations préalables.

Chiffres-clés



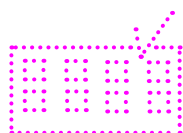
66 272

avis rendus par
les ABF franciliens



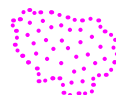
119

recours contre les avis
des ABF (soit 1 avis
sur 557 débouche sur
un recours, et plus de
95 % de ces recours
confirment l'avis initial
de l'ABF)



13 771

rendez-vous dans les
UDAP et sur le terrain



1 340

permanences
organisées
dans les territoires

Les missions des ABF

Au sein des UDAP, services rattachés à la DRAC depuis 2010, les ABF exercent des missions régaliennes en matière de patrimoine, d'architecture, d'urbanisme et de paysage, et dialoguent au quotidien avec les collectivités territoriales et les pétitionnaires. Ils sont amenés à émettre plusieurs types d'avis en fonction de la localisation du projet : des avis dits conformes dans les sites patrimoniaux remarquables (SPR) et les abords de monuments historiques en situation de covisibilité (l'autorisation d'urbanisme délivrée par le maire ou le préfet doit alors se conformer à cet avis, et suivre les éventuelles prescriptions de l'ABF), ou des avis simples dans les sites classés et les sites inscrits (sauf pour les permis de démolir) au code de l'environnement (l'autorité compétente peut alors suivre les recommandations de l'ABF – formulées dans un souci de qualité architecturale, urbaine et paysagère – mais n'y est pas contrainte). Enfin, certains ABF ont la responsabilité de conservateur de monuments historiques appartenant à l'État affectés

au ministère de la Culture, et la qualité de « référent unique de sécurité » (RUS) de l'édifice – comme par exemple les cathédrales Notre-Dame de Paris, Saint-Étienne de Meaux, Saint-Louis de Versailles, et la basilique Saint-Denis.

Une activité soutenue en 2024

Les ABF franciliens, avec l'appui des ingénieurs et techniciens des bâtiments de France, des ingénieurs des services culturels et des équipes administratives des UDAP, ont émis 66 272 avis en 2024. Les UDAP ont également pour mission d'accompagner les porteurs de projet en répondant à leurs sollicitations : à titre d'exemple en 2024, plus de 10 000 rendez-vous ont été tenus pour les équipes de l'UDAP de Paris, 232 permanences ont été organisées par l'UDAP des Yvelines, 4 000 appels téléphoniques ont été gérés par l'UDAP de Seine-et-Marne sur les sites de Fontainebleau et Champs-sur-Marne, ou encore 790 rendez-vous ont été honorés par l'UDAP du Val-d'Oise. Plus de 600 interventions d'entretien sur les monuments affectés au ministère de la Culture ont été réalisées

au total en 2024 par les UDAP de la région. Enfin, les ABF sont engagés dans la transmission des savoirs et le partage de leurs expertises : ils participent à la rédaction – ou rédigent eux-mêmes – des fiches pratiques à l’usage des propriétaires publics et privés, participent aux inspections générales auxquelles ils sont associés, interviennent auprès des étudiants des Ecoles nationales supérieures d’architecture ou dans les rencontres organisées par les Conseils d’architecture, d’urbanisme et de l’environnement (CAUE).

Les recours

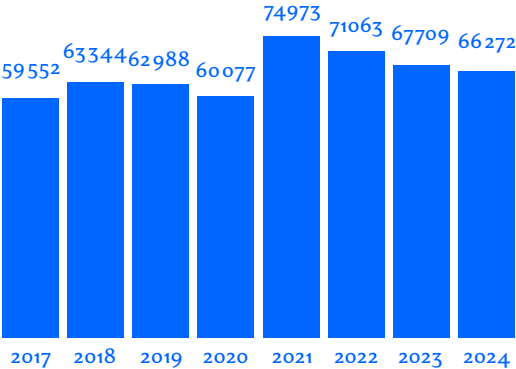
Les avis conformes rendus par les ABF, en application des dispositions du code du patrimoine, qui s’imposent à l’autorité compétente délivrant l’autorisation d’urbanisme, peuvent donner lieu à des recours de la part de ces derniers ou des propriétaires. Dans les faits, très peu de décisions sont contestées en Île-de-France : 119 recours ont été formés en 2024, soit 0,17% du nombre total d’avis émis par les ABF (1 avis sur 557). Sur ces 119 recours, 5 % seulement des décisions ont conduit à infirmer l’avis de l’ABF (soit 6 dossiers sur plus de 66 000 traités en 2024). Dans 95 % des cas, l’avis a été confirmé, ou le recours a été retiré ou déclaré irrecevable.

Faits marquants de l’année

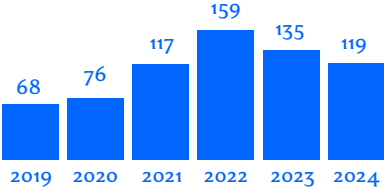
En 2024, la dématérialisation des procédures d’urbanisme a été généralisée, avec une phase de transition entre les applications Gestauran et Patronum qui a fortement impacté les équipes et nécessité de la pédagogie avec les collectivités territoriales. La création de nouveaux Domaines nationaux a également mobilisé les UDAP concernées afin d’arrêter les délimitations pertinentes, ainsi que les PDA qui se substituent aux anciens cercles de rayon de 500 mètres autour des monuments historiques et signalent les secteurs soumis à l’avis conforme des ABF.

Les temps forts de chaque UDAP d’Île-de-France sont à retrouver dans les pages départementales (à partir de la page 116).

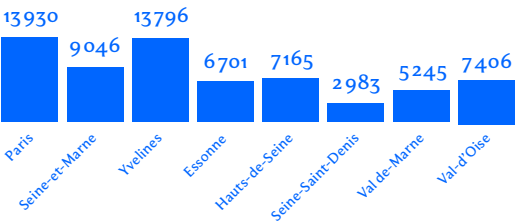
Avis des ABF franciliens de 2017 à 2024



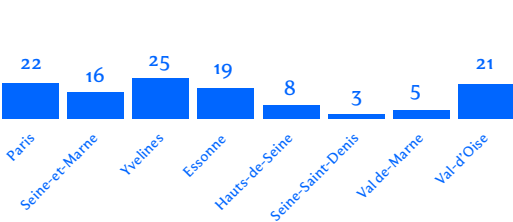
Évolution du nombre de recours contre les avis des ABF entre 2019 et 2024



Avis des ABF franciliens en 2024 par départements



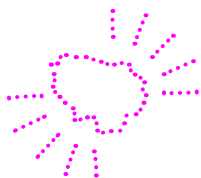
Évolution du nombre de recours par département en 2024



Les manifestations patrimoniales en région

La DRAC gère chaque année la coordination des manifestations nationales du ministère de la Culture en région, et porte aux côtés du Conseil régional Île-de-France le concours « Patrimoines en poésie ».

Chiffre-clé



4 200

animations en Île-de-France dans le cadre des manifestations patrimoniales du ministère de la Culture

Nuit européenne des musées (18 mai)

Plus de 150 musées et centres culturels étrangers ont participé à cette 20^e édition en Île-de-France, avec 504 événements gratuits et plus de 100 000 visiteurs enregistrés.

Rendez-vous aux jardins (31 mai, 1^{er}-2 juin)

Sur le thème « Les cinq sens au jardin », les RDV aux jardins ont proposé 501 animations en Île-de-France, dont 320 en lien avec le thème, dans 219 jardins, parmi lesquels 26 détiennent le label « Jardin remarquable ».

Journées européennes du patrimoine (21-22 septembre)

Événement phare du ministère de la Culture, les Journées européennes du patrimoine avaient pour thème « Patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions ». Plus de 1 700 sites et circuits ont été proposés en Île-de-France, déclinés en 2 963 animations.

Journées nationales de l'architecture (18-20 octobre 2024)

Les Journées nationales de l'architecture, sur le thème « Nouvelles vies des bâtiments et nouvelles pratiques de l'architecture », se sont déployées autour de 208 événements franciliens organisés par 83 structures sur 132 sites ou circuits. La DRAC a coordonné l'opération et proposé dans ce cadre la remise des prix aux lauréats du concours « [Ré]inventer l'existant », la sortie de l'ouvrage « Elles construisent – Portraits d'architectes franciliennes » ainsi qu'une série de cérémonies de dévoilement de plaques « Architecture contemporaine remarquable » dans toute la région.

Patrimoines en poésie

La 8^e édition du concours, organisé par la DRAC et le Conseil régional d'Île-de-France, connaît un succès grandissant, avec plus de 1 000 participations d'enfants de 8 à 12 ans invités à écrire sur leur patrimoine francilien préféré. La remise des prix s'est déroulée sous l'impressionnante verrière de l'Hôtel de la Marine, à Paris.

Cérémonie de remise des prix du concours régional « Patrimoines en poésie » à l'Hôtel de la Marine le 23 mars 2024



Les chantiers de Notre-Dame



Les missions de la DRAC à Notre-Dame-de-Paris

Jusqu'à fin 2019 :

Responsable de la conservation et de l'entretien de la cathédrale

Maître d'ouvrage des travaux de restauration

Jusqu'à fin 2019 :

Maître d'ouvrage des opérations d'urgence et de sécurisation de l'édifice à la suite de l'incendie du 15 avril 2019

Depuis début 2020 :

Responsable du contrôle scientifique et technique des travaux de restauration menés par l'Établissement public Rebâtir Notre Dame de Paris

Responsable du contrôle scientifique et technique des opérations d'archéologie préventive

Responsable du prélèvement des vestiges et de leur conservation

Maître d'ouvrage de la restauration des objets mobiliers, des tableaux (dont les Mays), des statues de la flèche et du Trésor

La DRAC est étroitement liée au chantier de restauration de Notre-Dame. Si la cathédrale est placée sous la maîtrise d'ouvrage d'un établissement public dédié depuis décembre 2019, elle était sous la seule responsabilité de la DRAC lorsque l'incendie est survenu le 15 avril 2019, comme les trois autres cathédrales franciliennes. Ses équipes ont été mobilisées dès le soir du drame et dans les huit mois qui ont suivi pour assurer les opérations de sécurisation et de consolidation du monument, ainsi que les opérations

de collecte et de tri des vestiges archéologiques. La DRAC a par ailleurs conservé tout au long des cinq années suivantes sa mission de contrôle scientifique et technique, assuré la restauration des tableaux et objets restés sous sa responsabilité, et prescrit les fouilles archéologiques dans la nef et sur le parvis. L'année 2024 a été cruciale pour l'achèvement de ces principaux chantiers, avec la réouverture de l'édifice le 8 décembre en point d'orgue de cette aventure patrimoniale hors du commun.

Visite de fin de chantier à Notre-Dame de Paris avec le Président de la République le 29 novembre 2024



Le contrôle scientifique et technique de la DRAC tout au long de la restauration

La renaissance de Notre-Dame, éclatante, doit beaucoup au savoir-faire des compagnons qui ont œuvré à sa restauration sous la maîtrise d'ouvrage de l'Établissement public Rebâtir Notre-Dame de Paris et la maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques. Parmi les missions essentielles de l'État, le contrôle scientifique et technique exercé par la DRAC a permis de valider les partis pris de restauration à toutes les étapes.

La mission de contrôle scientifique et technique exercée par la DRAC

Le contrôle scientifique et technique de l'État sur les monuments historiques est régi par le Code du patrimoine et est exercé par la DRAC qui le coordonne. Il permet de s'assurer que les interventions, de quelque nature qu'elles soient, garantiront leur conservation et leur transmission aux générations futures tout en préservant l'intérêt qui a justifié leur protection. La première action est d'analyser les différents projets proposés par la maîtrise d'œuvre, comprenant les études historiques, techniques et scientifiques, commandées par le maître d'ouvrage. Le Laboratoire de recherche des monuments historiques peut être associé.

Cette phase de diagnostic peut nécessiter des investigations archéologiques, scientifiques afin de préciser les préconisations adaptées (tests de nettoyage, étude de polychromie, etc.). La Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) a été consultée plusieurs fois afin de valider l'état de référence pour la restauration de l'édifice : celui hérité de l'intervention d'Eugène Viollet-le-Duc (1845-1864).

Plus de 20 autorisations délivrées en 5 ans

Les projets aboutis ont fait l'objet d'une vingtaine d'autorisations de travaux délivrées par la DRAC, à toutes les étapes de la restauration, depuis la phase de sécurisation et de décontamination des sols jusqu'à l'aménagement des cloches des beffrois et des chapelles de confession, en passant par la restitution des couvertures du grand comble, celle des décors de la flèche, etc. En 2024, les dernières autorisations délivrées en amont de la réouverture de Notre-Dame ont porté sur les aménagements intérieurs, les aménagements liés notamment aux parcours de visite et à la présentation du Trésor.

Une redécouverte de Notre-Dame

La restauration a déployé ces protocoles sur l'ensemble de la cathédrale révélant ainsi des trésors inédits. L'ensemble de la pierre a retrouvé sa blondeur, que seul Viollet-le-Duc avait sans doute déjà connu. Les parties détruites ont été reconstruites à l'identique en particulier la voûte de la croisée du transept mettant en valeur le savoir-faire des entreprises françaises. À cela s'ajoute la restauration des luminaires et en particulier des lustres qui éclatent désormais de leur couleur dorée. Il en est de même des grilles du chœur. Ce dernier lui-même est un bijou de raffinement avec son sol de marqueterie de marbre, ses stalles, son maître-autel, ces statues du vœu de Louis XIII. Ces différents éléments ont fait l'objet de restaurations simultanées nécessitant un œil attentif et permanent afin de pouvoir répondre aux choix techniques et esthétiques. Il en est de même des restaurations de l'ensemble des peintures murales de Viollet-le-Duc et de l'intérieur remarquable de la sacristie, unicum de complémentarité : architecture, sculpture, peintures, mobilier en particulier les vitrines du trésor, ferronnerie, objets religieux de première importance.

Les tableaux et objets mobiliers au centre de toutes les attentions

Parallèlement à ces opérations sur l'édifice, la DRAC assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration sur les objets mobiliers de la cathédrale et a mis en œuvre en 2024 les dernières restaurations et interventions à opérer sur les objets (textiles, sculptures ou encore orfèvrerie du Trésor).

Chiffres-clés

500 objets mobiliers

21 tableaux restaurés par la DRAC

33 000 visiteurs pour l'exposition des tableaux restaurés au Mobilier national

Les objets retrouvent leur écrin

Après l'incendie, les objets ont été répartis en plusieurs lieux de stockage en Île-de-France. Les dernières interventions puis la réinstallation des objets a nécessité la mise en place d'une organisation complexe de transports et d'un accompagnement continu des équipes de la DRAC lors de ces trajets. Pour ce faire, la DRAC a pu s'appuyer sur l'accord-cadre mis en place en début d'année auprès de trois transporteurs spécialisés dans le transport d'œuvres d'art. Ainsi une trentaine de tableaux ont été emballés, transportés et accrochés dans la cathédrale et près de 500 objets mobiliers (textiles, orfèvrerie et sculptures) sont venus garnir le trésor et les chapelles. La remise en place des objets se poursuit en 2025.

1., 2. Le retour de « La Vierge à l'enfant » à Notre-Dame de Paris





Des expositions en France et dans le monde

L'engouement pour l'édifice et l'imminence de sa réouverture au public s'est par ailleurs traduit par une forte activité d'expositions et de demandes de prêts et dépôts en 2024. Certains des objets de la cathédrale ont pu être admirés à la Cité de l'architecture et du patrimoine dans le cadre de l'exposition «Notre-Dame de Paris: des bâtisseurs aux restaurateurs», au musée de Cluny pour l'exposition «Redécouvrir les sculptures de Notre-Dame de Paris. Nouveau regard sur la collection du musée de Cluny», à la Cité du Vitrail à Troyes pour l'exposition «Notre-Dame de Paris: la querelle des vitraux (1935-1965)» ou encore à la Cathédrale de Toul pour une exposition consacrée aux «Anneaux pastoraux». D'autres ont voyagé: un chapiteau exposé à la Sorbonne Abu Dhabi, des éléments lapidaires (Chapiteau, gargouille, Chimère) au musée national de Chine pour une exposition dédiée à l'histoire et à la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, une chimère ainsi qu'une figure végétale seront en 2025 en vedette au pavillon français de l'exposition universelle d'Osaka au Japon qui se tient du 13 avril au 13 octobre 2025, témoignage de l'attention internationale portée à l'édifice.

La restauration exceptionnelle des tableaux de Notre-Dame

La DRAC a souhaité, dans cette année particulière, pouvoir présenter avant leur réinstallation dans la cathédrale, le travail exceptionnel de restauration sur les tableaux, chefs-d'œuvre du décor intérieur de l'édifice, mené avec l'appui du Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF). En partenariat avec le Mobilier national, elle a présenté au public du 24 avril au 21 juillet 2024 dans la Galerie des Gobelins, 21 tableaux de grand et très grand format, parmi lesquels 13 grands «Mays», lors de l'exposition *Grands décors restaurés de Notre-Dame*.

La présentation était accompagnée de dispositifs multimédia et de textes qui ont mis en lumière le savoir-faire exceptionnel des restaurateurs du patrimoine qui ont eu à intervenir sur les tableaux.

Le tapis de chœur, également restauré après l'incendie, et les tapisseries de la Vie de la Vierge ont complété la présentation au public. L'exposition fut un véritable succès public avec près de 33 000 visiteurs.

1, 3. Restauration des tableaux de Notre-Dame
2. Exposition «Grands décors restaurés de Notre-Dame» au Mobilier national



1



3



2

Notre-Dame et ses vestiges archéologiques

Le suivi archéologique de l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de la restauration de Notre-Dame de Paris, engagé dès les premiers jours qui ont suivi l'incendie, s'est poursuivi en 2024. Les opérations d'archéologie préventive ont été nombreuses sur le chantier de restauration, avec la réalisation d'un diagnostic et de six fouilles.

Chiffres-clés

22 opérations d'archéologie préventive prescrites par la DRAC depuis 2019

10 000 bois provenant de la charpente conservés parmi les vestiges de l'incendie

650 palettes d'éléments lapidaires conservés parmi les vestiges de l'incendie

350 palettes d'éléments métalliques conservés parmi les vestiges de l'incendie

1 000 fragments de l'ancien jubé révélés à la suite des fouilles sous la nef

Les fouilles à l'intérieur de la cathédrale

Sur prescription de la DRAC, l'Inrap a poursuivi la fouille, initiée en 2023, liée à l'installation de réseaux dans les collatéraux extérieurs, mettant en évidence, outre le radier déjà observé à la croisée, près d'une centaine de sépultures datées entre le 13^e siècle et le 14^e siècle (cercueils de bois, cuves maçonnées en plâtre), ainsi qu'un ossuaire en partie occidentale. La fouille ponctuelle à l'emplacement de futures trappes techniques au pied de certains piliers a permis de documenter les fondations de la cathédrale, avec la découverte de nombreux massifs maçonnés – dont certains pourraient également relever d'un état antérieur de l'édifice.

Les fouilles aux abords immédiats de la cathédrale

Plusieurs zones ont fait l'objet soit de diagnostics (projet global de réaménagement du parvis), soit de fouilles (mise en œuvre de réseaux et d'installations techniques). Côté nord, rue du Cloître Notre-Dame, les fouilles ont révélé les niveaux de voirie du premier Moyen Âge (période carolingienne), sans doute en lien avec la mise en place du cloître du chapitre cathédral; ainsi que les vestiges maçonnés de l'édifice Saint-Étienne, déjà partiellement observé par Théodore Vacquer dans la seconde moitié du 19^e siècle, et attribué également au premier Moyen Âge (datation incertaine, mais antérieure à la cathédrale dans son état gothique); les vestiges maçonnés de l'église Saint-Jean le Rond (baptistère mentionné dès le 6^e siècle, associé à l'église citée dans les textes au 12^e siècle); et une occupation funéraire du second Moyen Âge. Côté sud (voirie pompiers, abords du presbytère et de la sacristie), des interventions très ponctuelles ont été menées (bouches à incendie, avaloirs): au droit du mur gouttereau méridional de la cathédrale, un système de fondation de la cathédrale a été découvert, partiellement vu lors de la fouille de la galerie technique en 2023 (et niveaux associés). De nombreux fragments sculptés ont également été mis au jour, sans doute déposés lors des travaux de Viollet-le-Duc et réutilisés en remploi dans la mise en œuvre des radiers de fondation du presbytère et de la sacristie.



Découverte des sarcophages sous la nef de Notre-Dame-de-Paris

Les fouilles sur le parvis

Les aménagements sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Paris ont donné lieu à trois opérations de fouilles prescrites par la DRAC et réalisées par l'Inrap, à des profondeurs assez superficielles: au droit des portails et au pied de la tour sud, mise en évidence du radier de fondation de la cathédrale et de niveaux de chantiers du 19^e siècle (aménagements en plâtre); et sur le parvis des niveaux de voirie du premier Moyen Âge.

Le jubé médiéval dans toute sa splendeur

Parallèlement à ces opérations de terrain, placées sous le contrôle scientifique et technique de la DRAC, les travaux de stabilisation des fragments sculptés polychromes du jubé, découverts lors de la fouille de la croisée du transept en 2022, ont été initiés. Menés sous la responsabilité d'un groupement de conservateurs-restaurateurs, ces interventions doivent être achevées dans le courant du 1^{er} semestre 2025. La numérisation des fragments, par le laboratoire MAP du CNRS, est effectuée simultanément, ce qui permet par la suite non seulement un archivage numérique de cette documentation, mais également des projets d'anastylose. Plusieurs fragments du jubé médiéval, véritable chef-d'œuvre de l'art gothique, ont été exposés au Musée de Cluny dans le cadre de l'exposition «Faire parler les pierres. Sculptures médiévales de Notre-Dame de Paris».

Les vestiges sous l'œil de chercheurs

Enfin, le travail des laboratoires du CNRS portant sur les mobiliers prélevés dans Notre-Dame à la suite de l'incendie s'est poursuivi, sous le contrôle de la DRAC qui assure les inventaires et la régie de ces collections. En 2024, la DRAC a associé les équipes du CNRS à l'élaboration de critères de tri et de sélection de ces vestiges (bois d'œuvre de la charpente, éléments lapidaires et métal) afin de mettre en œuvre cette nouvelle étape du travail en 2025.



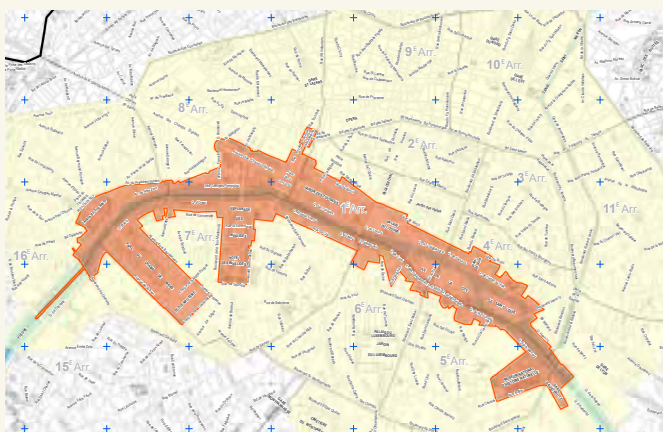
1. Fouille des vestiges du jubé médiéval de Notre-Dame
2. Carte officielle du périmètre «Paris, Rives de Seine» sur le site de l'UNESCO
3. Les vestiges archéologiques effondrés lors de l'incendie et conservés pour les chercheurs
4. Pot de fin de chantier de fouilles archéologiques à Notre-Dame

Un périmètre UNESCO étendu pour les Rives de Seine

Le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a validé, lors de sa 46^e session à New-Delhi en juillet 2024, l'extension du périmètre et la délimitation de la zone tampon du bien *Paris, Rives de la Seine*, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1991. Cette décision favorable, intervenue au terme d'une démarche conduite de longue date par le ministère de la Culture et la Ville de Paris, était particulièrement attendue en cette année de réouverture de Notre-Dame de Paris.

Un podcast pour donner la parole aux agents de la DRAC

En première ligne dès le soir l'incendie, les agents de la DRAC ont livré leur témoignage dans le cadre du podcast «Notre-Dame de Paris en chantier», au fil de dix épisodes qui retracent les moments forts de cette épopée patrimoniale hors-normes, à retrouver sur la chaîne YouTube de la DRAC.



2



3

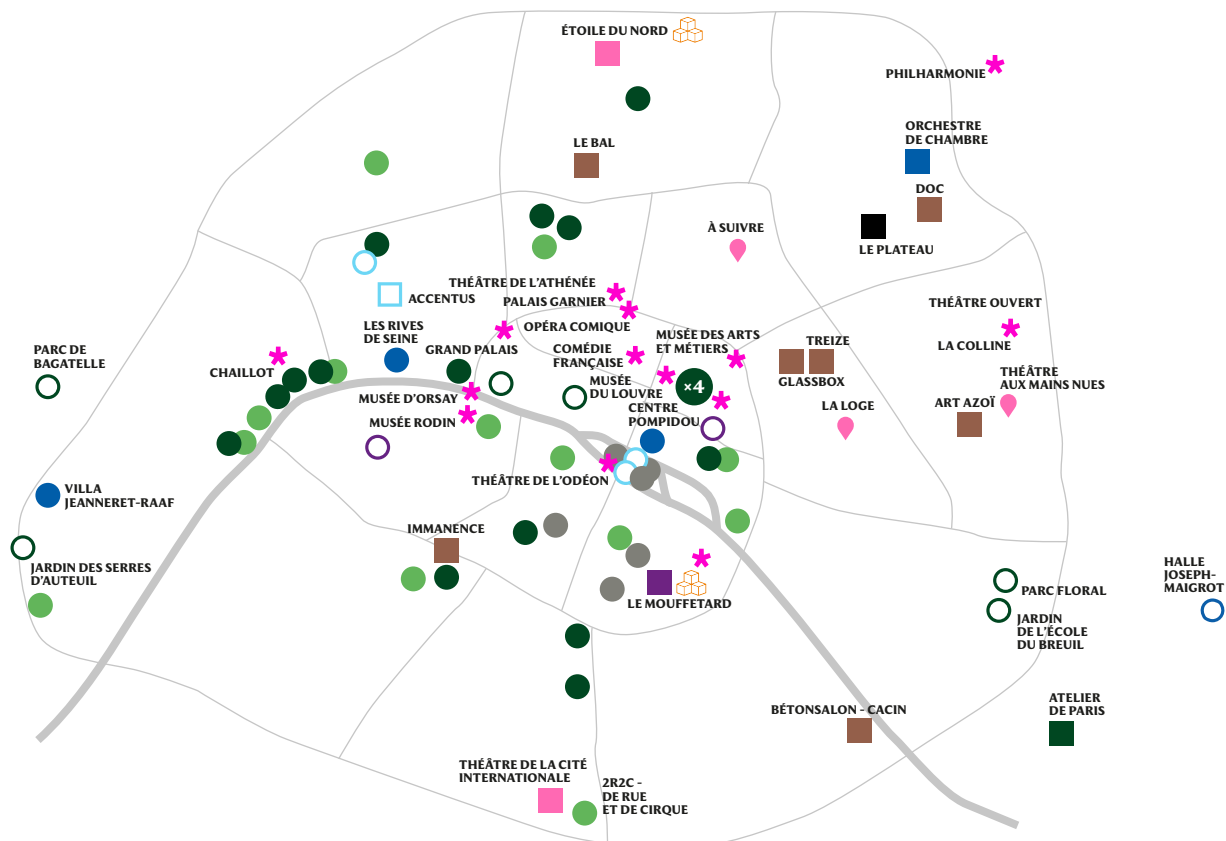


4

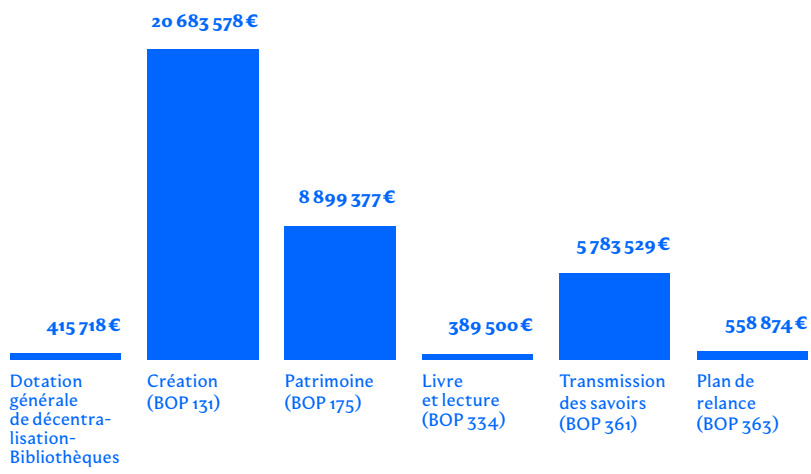
4

Cartes départe- mentales

L'action de la DRAC à Paris



La DRAC a consacré 36,7 M€ à Paris en 2024, soit 17,70 € par habitant



L'action de la DRAC à Paris en 2024

Contexte

Paris concentre historiquement une activité artistique foisonnante avec un grand nombre d'équipes artistiques, d'entreprises culturelles, de musées et de lieux de création – parmi lesquels de grandes institutions culturelles nationales. Elle abrite aussi la moitié des monuments historiques franciliens (1 959). De fait, plus de 93,5 % de la ville est couverte par un périmètre de protection patrimoniale (sites classés, sites inscrits, abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables, etc.), ce qui génère un grand nombre de sollicitations d'avis des architectes des Bâtiments de France. La ville a été le théâtre des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, avec deux cérémonies d'ouverture au cœur de la cité – le long de la Seine pour l'une, sur la place de la Concorde pour l'autre – qui ont permis de magnifier le patrimoine parisien et la création française.

Création et action culturelle

La DRAC a renforcé son partenariat avec la Ville de Paris dans le cadre de l'été olympique, en soutenant les actions culturelles au sein des zones de festivités implantées dans les arrondissements, pour un total de 325 K€. La convention pluriannuelle d'objectifs avec l'espace d'exposition Le BAL a été reconduite, avec un soutien important à la jeune création, de même qu'avec le Théâtre Paris-Villette pour son programme « Passerelles » et les Plateaux sauvages pour le programme de transmission artistique en direction des jeunes des quartiers prioritaires. Deux nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs ont été signées avec l'Intestine Transition pour son projet de permanence chorégraphique à la porte de la Chapelle, et avec le Théâtre de la Cité internationale pour son programme d'ateliers de danse et théâtre. Parmi les autres actions, une résidence pluriannuelle en milieu scolaire a été mise en œuvre au lycée Voltaire (12^e arrondissement) avec la compagnie Ex-voto à la Lune.

Sur le livre et la lecture, 90 projets ont été soutenus pour un montant de 1,2 M€; et cinq projets d'investissement en faveur des médiathèques parisiennes pour un total de 416 K€. Parmi ces projets, la DRAC a par exemple accompagné le signalement, la numérisation, la conservation et la valorisation des collections musicales de la bibliothèque musicale La Grange-Fleuret (anciennement Médiathèque

musicale Mahler), ainsi que le traitement sanitaire d'urgence des collections patrimoniales contaminées de cette bibliothèque.

Patrimoine et architecture

En 2024, trois nouveaux édifices parisiens ont été protégés au titre des monuments historiques: le presbytère de Notre-Dame de Paris (4^e arrondissement) a été classé; l'Hôtel-Dieu (4^e arrondissement) et l'immeuble sis 8 rue Murillo près du parc Monceau (8^e arrondissement) ont été inscrits. Dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques, les services de la DRAC ont été à pied d'œuvre pour délivrer les autorisations patrimoniales et autorisations d'urbanisme dans des délais contraints, sous l'égide du préfet de région et en lien étroit avec la Ville de Paris et le Comité d'organisation des Jeux.

Du côté de l'UDAP, 13 930 avis ont été émis en 2024. L'année a été marquée par les Jeux, avec la délivrance de 48 avis pour les installations olympiques. Un autre temps fort a été l'adoption du plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris visant à renforcer la résilience de la ville face au changement climatique, PLU auquel l'UDAP a activement contribué en tant que personne publique associée. L'activité d'entretien et de conservation des monuments historiques appartenant à l'État a également été importante, avec 40 édifices placés sous la responsabilité des équipes de l'UDAP, en lien avec la Conservation régionale des monuments historiques, parmi lesquels la Colonne Vendôme, le Grand Palais ou le Jardin des Tuileries.

Pour la Conservation du Palais de Chaillot, service de la DRAC qui assure l'entretien des ouvrages extérieurs du Palais classés au titre des monuments historiques, la maintenance des parties et équipements communs (distribution des fluides, chauffage), et anime le collectif des occupants sur les conditions d'exploitation du Palais, les Jeux Olympiques et Paralympiques ont également été un marqueur important de l'année. Les équipes de la Conservation ont été en lien avec 50 services et 200 interlocuteurs différents durant les Jeux; elles ont procédé à 400 contrôles de travaux et installations de mars à août, et poursuivi leurs missions le reste de l'année. Les installations du plateau permanent de France Télévisions sur le toit du Musée de l'Homme, et celles de la tour de la chaîne de télévision américaine NBC qui avait pris ses quartiers face à la Tour Eiffel durant les Jeux, figurent parmi les faits marquants de 2024.

Chiffres-clés

Patrimoine et architecture

1 959 monuments historiques protégés (contre 1 956 en 2023), soit 49 % du patrimoine francilien protégé
2 sites patrimoniaux remarquables (SPR) avec plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)
5 domaines nationaux
4 biens inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO: Rives de Seine, Tour Saint-Jacques de la Boucherie (Chemins de Compostelle), Maisons La Roche et Jeanneret et Immeuble Molitor (Le Corbusier)
25 sites classés et 3 sites inscrits
61 édifices labellisés « Architecture contemporaine remarquable » (ACR)
5 jardins labellisés « Jardins remarquables »
18 musées labellisés « Musées de France »
11 Maisons des Illustres
13 930 avis rendus par les ABF

Archéologie

9 diagnostics préventifs
7 fouilles préventives
0 fouilles programmées
0 prospection thématique
1 projet collectif de recherche

Action culturelle et territoriale

6 résidences d'artistes en milieu scolaire

Création

1 centre national de la marionnette: Théâtre Mouffetard
1 orchestre national en région: Orchestre de Chambre de Paris
1 centre national d'art vocal: CEN-Accentus
1 centre de développement chorégraphique national: Atelier de Paris
2 scènes conventionnées d'intérêt national: 2R2c et Étoile du Nord
6 lieux de diffusion ou de fabrique: Théâtre de la Bastille, Théâtre de la Cité internationale, Théâtre des Bouffes du Nord, Théâtre de l'Athénée, La Péniche Opéra, Arcal
1 Fonds régional d'art contemporain (FRAC): Le Plateau
1 centre d'art contemporain d'intérêt national: Bétonsalon
1 centre d'art conventionné: Le BAL
1 conservatoire classé (CRR)
20 festivals soutenus
5 fanfares soutenues

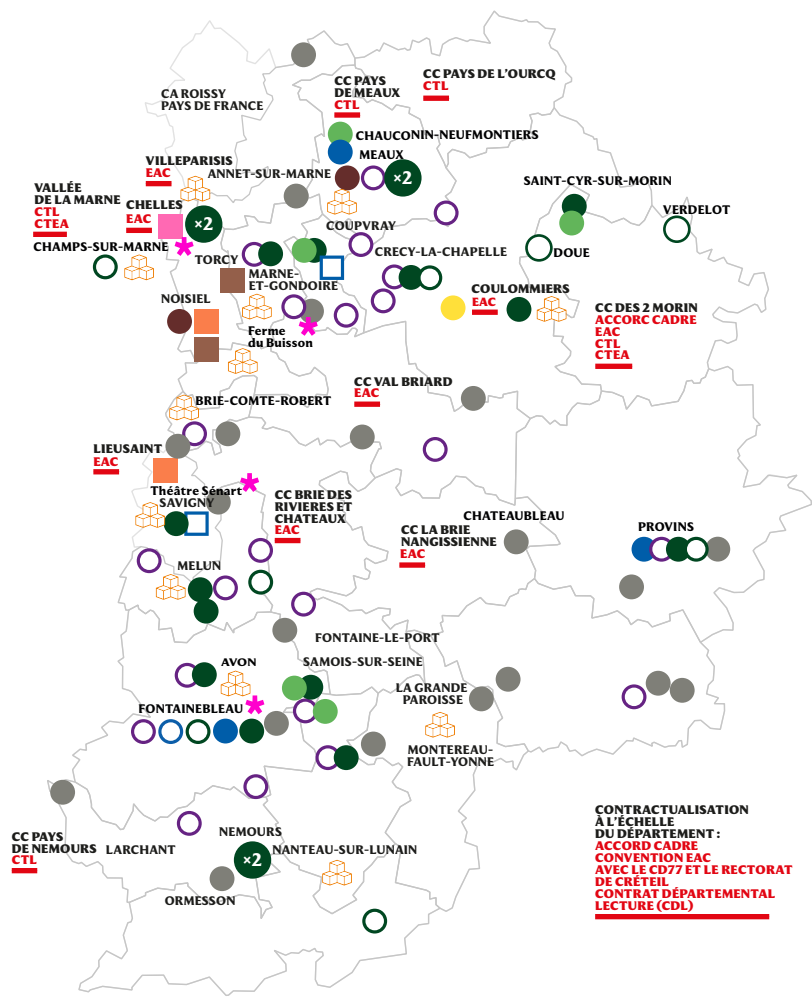
Économie culturelle

90 projets livre et lecture pour 1,2 M€
5 projets accompagnés au titre de la DGD bibliothèques
6 librairies accompagnées
13 projets « Jeunes en librairies »
74 cinémas dont 39 classés art et essai

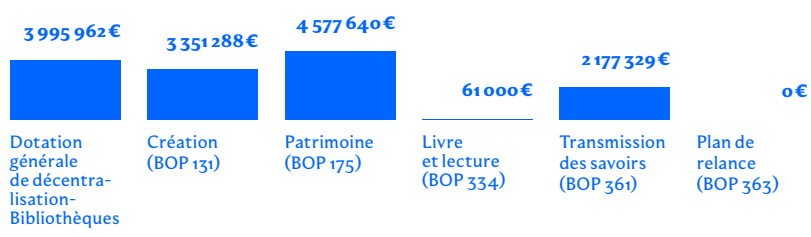




L'action de la DRAC en Seine-et-Marne



La DRAC a consacré 14,2 M€ à la Seine-et-Marne en 2024, soit 9,85 € par habitant



Contexte

Le territoire de la Seine-et-Marne couvre la moitié de la surface de l'Île-de-France et compte 21 intercommunalités. Sept des douze Communautés de communes franciliennes à dominante rurale se situent dans ce département : elles constituent une priorité d'action pour la DRAC.

Création et action culturelle

Un accord-cadre a permis d'engager une dynamique contractuelle avec les territoires ruraux. Ainsi, une première convention tripartite a été conclue en 2023 avec la Communauté de communes des Deux Morin ; en 2024, une seconde convention tripartite a été signée avec la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux. D'autre part, un contrat territoire lecture associant la médiathèque départementale a été établi avec la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq tandis qu'une résidence d'actions culturelles, cofinancée via l'association Act'art, a permis un rayonnement sur ce territoire. Avec la Communauté de communes de la Brie Nangissienne, le partenariat a abouti en 2024 à un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle. Au sud du département ont été privilégiés des partenariats avec les collectivités rurales, des contractualisations avec des associations dont les projets rayonnent sur le territoire (Pas Trop Loing de la Seine, Musiqafon, 5^e saison, Cour Commune) tout en poursuivant la structuration d'un réseau des acteurs de musiques actuelles (SOLIMA).

Sur le livre et la lecture, la DRAC est engagée dans un contrat départemental lecture itinérant (CDLI) avec le Conseil départemental de Seine-et-Marne, et dans cinq contrats territoire-lecture (CTL) avec la Communauté de communes des Deux Morin, la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne, la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux, la Communauté de communes du Pays de Nemours, la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq. Elle a accompagné 25 projets au titre de la DGD bibliothèques pour près de 4.M€, département le plus accompagné en 2024. Ces investissements ont permis de soutenir la construction de médiathèques à Combs-la-Ville et Veneux-les-Sablons, la réhabilitation de la médiathèque de Noisiel, ou encore l'extension des médiathèques de Torcy et Villiers-Saint-Georges. En outre, la DRAC a accompagné l'association ESAUPE 77 (Entente pour la sauvegarde du patrimoine écrite seine-et-marnais) pour la mise en œuvre

du plan de signallement du patrimoine écrit destiné à rendre visibles pour le public les livres anciens, manuscrits et archives conservés dans les bibliothèques de Seine-et-Marne.

Patrimoine et architecture

En 2024, la délimitation du Domaine national du Château de Fontainebleau a été approuvée par décret. Si aucun nouvel édifice n'a été protégé au titre des monuments historiques, le jardin de la Parmélie à Doue a en revanche fait son entrée parmi les « Jardins remarquables », et la Piscine de la Faisanderie à Fontainebleau a été labellisée « Architecture contemporaine remarquable » dans le cadre de la campagne menée par la DRAC sur le patrimoine sportif francilien à l'occasion des Jeux de Paris. Le programme national « Quartiers de demain », qui vise à requalifier de manière innovante des quartiers de la politique de la ville en associant étroitement les DRAC, a désigné parmi ses dix lauréats nationaux le quartier des Templiers à Coulommiers.

Du côté de l'UDAP, qui présente la particularité d'être localisée sur les trois sites de Fontainebleau, Champs-sur-Marne et Pincevent, 9 046 avis ont été émis en 2024. Les enjeux ont porté sur l'évolution des centres anciens dans le nord du département, en raison de la mutation des exploitations agricoles qui libère des fonciers stratégiques pour les communes rurales, avec dans certains cas un risque pour le patrimoine. L'UDAP a accompagné six communes sur le devenir de leurs centres anciens. Les architectes des Bâtiments de France ont également accompagné plusieurs communes sur des projets d'amélioration énergétique du bâti ancien – y compris en dehors des secteurs ABF du fait du positionnement très identifiable des ABF et de leur expertise technique. Expertise également sollicitée par le préfet de département, qui sollicite l'avis des ABF pour chaque demande d'aide financière des communes au titre des dotations dont le préfet assure la répartition.

Chiffres-clés

Patrimoine et architecture

600 monuments historiques, soit 15 % du patrimoine francilien protégé

1 domaine national: Domaine national de Fontainebleau (créé en 2024)

3 biens inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO: Château de Fontainebleau et son parc (domaine national); Provins, ville de foire médiévale; La Grande Tombe de Villeroy et monument Charles-Péguy à Chauconin-Neufmontiers (bien en série «Sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre»)

11 édifices labellisés «Architecture contemporaine remarquable» (contre 10 en 2023)

8 parcs et jardins labellisés «Jardins remarquables» (contre 7 en 2023)

25 Sites patrimoniaux remarquables (SPR)

2 sites archéologiques majeurs: Pincevent, Ormesson

19 Musées de France

5 Maisons des Illustres

2 Villes et Pays d'art et d'histoire

1 Quartier de demain: Les Templiers à Coulommiers

9 046 avis rendus par les ABF

Archéologie

30 diagnostics préventifs

8 fouilles préventives

9 fouilles programmées

1 prospection thématique

3 projets collectifs de recherche

Action culturelle et territoriale

3 accords-cadres: Communauté de communes des Deux Morin, Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (convention tripartite avec le Conseil départemental de la Seine-et-Marne), Communauté de communes Brie Nangissienne

4 contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) formalisant un soutien pluriannuel dans une démarche de structuration territoriale du développement culturel en faveur des populations économiquement fragiles (type QPV) ont été signés en 2024 avec: Coulommiers, Lieusaint, Paris, Chelles

3 contrats territoire-enseignements artistiques avec: Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne, Communauté de communes des Deux Morins, Communauté d'agglomération Grand Paris Sud

4 résidences d'artistes en milieu scolaire

Création

2 scènes nationales: Théâtre-Sénart à Lieusaint, Ferme du Buisson à Noisiel

2 scènes de musiques actuelles: File 7 à Magny-le-Hongre, L'Empreinte à Savigny-le-Temple

2 centres d'art contemporain labellisés d'intérêt national: Centre Photographique d'Île-de-France à Pontault-Combault, Ferme du Buisson à Noisiel

3 lieux accompagnés au titre des résidences de création: Les Passerelles (Pontault Combault), Théâtre de Chelles, L'Envolée (Communauté de communes du Val Briard)



L'Été culturel à La Ferté-sous-Jouarre

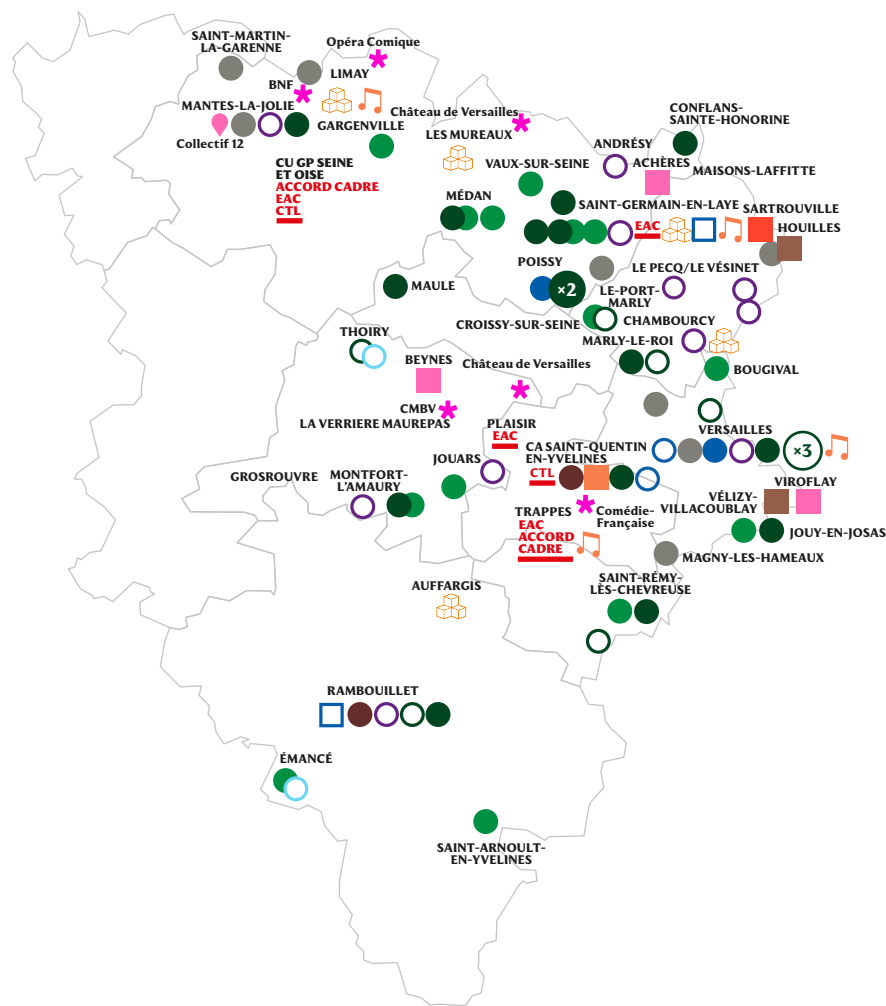
1 SOLIMA (Schéma d'orientation des musiques actuelles) incluant cinq intercommunalités (Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, Communauté de communes Moret Seine-et-Loing, Communauté de communes du Pays de Montereau, Communauté de communes du Pays de Nemours, Communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing), dans le but de mutualiser des actions qui étaient jusqu'alors isolées (programmation, moyens techniques, communication)
8 conservatoires classés (1 CRD, 7 CRC/CRI)
7 festivals soutenus
4 fanfares soutenues

Économie culturelle

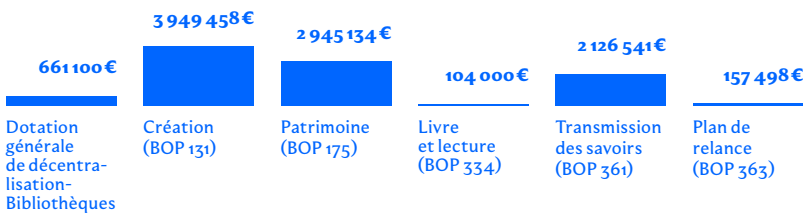
20 projets livre et lecture pour 300 K€
25 projets soutenus par la dotation aux bibliothèques, pour un montant de 4 M€
1 contrat départemental-lecture itinérante (CDLI): Conseil départemental de la Seine-et-Marne
5 contrats territoire-lecture (CTL): Communauté d'agglomération du Pays de Meaux, Communauté de communes des Deux Morin, Communauté de communes du Pays de l'Ourq, Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne, Communauté de communes du Pays de Nemours
2 libraires accompagnées
13 projets « Jeunes en librairies »
31 cinémas dont 18 classés art et essai



L'action de la DRAC dans les Yvelines



La DRAC a consacré 9,94 M€ aux Yvelines en 2024, soit 6,80 € par habitant



Contexte

Rural à l'ouest et au sud et urbanisé à l'est, le département des Yvelines attire par son héritage patrimonial de nombreux visiteurs. Favorisé sur le plan économique dans son ensemble, le territoire abrite cependant des poches de grande pauvreté ainsi que trois Communautés de communes à dominante rurale. Les crédits consacrés au patrimoine sont proportionnellement plus importants que dans le reste de l'Île-de-France, ce qui reflète la richesse patrimoniale du territoire.

Création et action culturelle

En 2024, la DRAC a accordé une attention particulière aux partenaires culturels situés dans les ruralités yvelinoises avec notamment l'attribution d'un soutien de 40 K€ au tiers-lieu culturel « Le Lieu », situé à Gambais, dans le cadre du FIT (Fonds d'innovation territoriale). Par ailleurs, l'Été culturel a permis d'accompagner des projets dans les ruralités : un tiers des projets soutenus se situaient dans ces territoires, soit 12 projets pour une subvention totale de 165 K€.

Sur le livre et la lecture, deux contrats territoire-lecture (CTL) sont actifs avec la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (2024-2027) et la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (2022-2025). En 2024, sept projets ont été soutenus dans le cadre de la DGD bibliothèque pour un montant de 661 K€, avec un projet significatif de construction de médiathèque à La Celle-Saint-Cloud qui sera inaugurée en 2025. En outre, deux conservateurs d'État ont été mis à disposition auprès de la Ville de Versailles pour sa bibliothèque patrimoniale classée.

Patrimoine et architecture

La DRAC a permis l'inscription au titre des monuments historiques des bornes armoriées d'Emancé et Saint-Hilarion, et le classement du Château de Thoiry. En 2024, quatre nouveaux Domaines nationaux ont été créés dans les Yvelines : Versailles, Marly, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye. La DRAC a également octroyé le label « Jardin remarquable » au Désert de Retz à Chambourcy, et le label « Architecture contemporaine remarquable » à deux édifices sportifs dans le cadre de la campagne sur le patrimoine sportif francilien menée par la DRAC : les tribunes du stade de La Coudre à Montigny-le-Bretonneux et du stade Montbauron à Versailles.

Du côté de l'UDAP, 13 796 avis ont été émis en 2024. La sécurité incendie de la cathédrale Saint-Louis de Versailles a été l'une des priorités, avec un exercice grandeur nature sur le « Plan de sauvegarde des biens culturels » (PSBC) mené le 20 novembre par le SDIS 78 et la DRAC avec toutes les parties prenantes. Le PSBC, outil majeur permettant de cibler et prioriser les œuvres à mettre en sécurité en cas d'incendie, a été actualisé par l'architecte des Bâtiments de France et la Conservation régionale des monuments historiques à cette occasion. La maintenance et les travaux d'entretien menés par la DRAC depuis 2019 ont été validés le 16 décembre 2024 lors de la visite quinquennale de la sous-commission de sécurité. Les équipes de l'UDAP, impliquées comme celles de Paris dans les installations olympiques pour les épreuves du Château de Versailles, ont en outre participé à la création de deux « Sites patrimoniaux remarquables » (SPR), à Marly-le-Roi et Louveciennes, à la révision du « plan de sauvegarde et de mise en valeur » (PSMV) de Saint-Germain-en-Laye, à la préparation de trois nouveaux « périmètres délimités des abords » (PDA) aux Ablis, à Rambouillet et à Saint-Arnoult-en-Yvelines, ou encore à la nouvelle délimitation des Domaines nationaux créés en 2024 au Château de Rambouillet, au Château de Saint-Germain-en-Laye, au Château de Versailles et au Domaine de Marly.

Chiffres-clés

Patrimoine et architecture

536 monuments historiques (contre 534 en 2023), soit 13 % du patrimoine francilien protégé

4 domaines nationaux avec de nouvelles délimitations en 2024 : Versailles, Saint-Germain-en-Laye, Rambouillet, Marly-le-Roi

70 sites classés et 94 sites inscrits, équivalant à 21 % de la superficie du département

2 biens inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO : Domaine national de Versailles, Villa Savoye de Le Corbusier à Poissy

19 édifices labellisés « Architecture contemporaine remarquable » (contre 17 en 2023)

9 parcs et jardins labellisés « Jardins remarquables » (contre 8 en 2023)

11 Sites patrimoniaux remarquables, dont 2 bénéficient d'un Plan de sauvegarde et de mise en valeur : Versailles et Saint-Germain-en-Laye

2 Villes et Pays d'art et d'histoire : Rambouillet, Saint-Quentin-en-Yvelines

15 Musées de France

14 Maisons des Illustres

13 796 avis rendus par les ABF

Archéologie

14 diagnostics préventifs

7 fouilles préventives

1 fouille programmée

3 prospections thématiques

1 projet collectif de recherche

Action culturelle et territoriale

3 accords-cadres : Trappes, PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse, Bergerie nationale de Rambouillet

3 contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle : Plaisir, Saint-Germain-en-Laye, Communauté d'agglomération Grand Paris Seine et Oise

8 résidences d'artistes en milieu scolaire

Création

1 centre dramatique national : Théâtre de Sartrouville

1 scène nationale : Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines

1 atelier de fabrique artistique : Collectif 12 à Mantes-la-Jolie

2 scènes de musiques actuelles : L'Usine à Chapeaux à Rambouillet, La Clef à Saint-Germain-en-Laye

2 scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN) pour la musique : La Barbacane à Beynes, Le Sax à Achères

1 SCIN pour la danse : L'Onde théâtre et centre d'art de Vélizy-Villacoublay

16 conservatoires classés (1 CRR, 2 CRD, 13 CRC/CRI)

2 festivals soutenus

4 fanfares soutenues

Économie culturelle

28 projets livres et lecture pour 524 K€

12 projets soutenus par la dotation aux bibliothèques, pour un montant de 661 K€

2 contrats territoire-lecture (CTL) : Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines

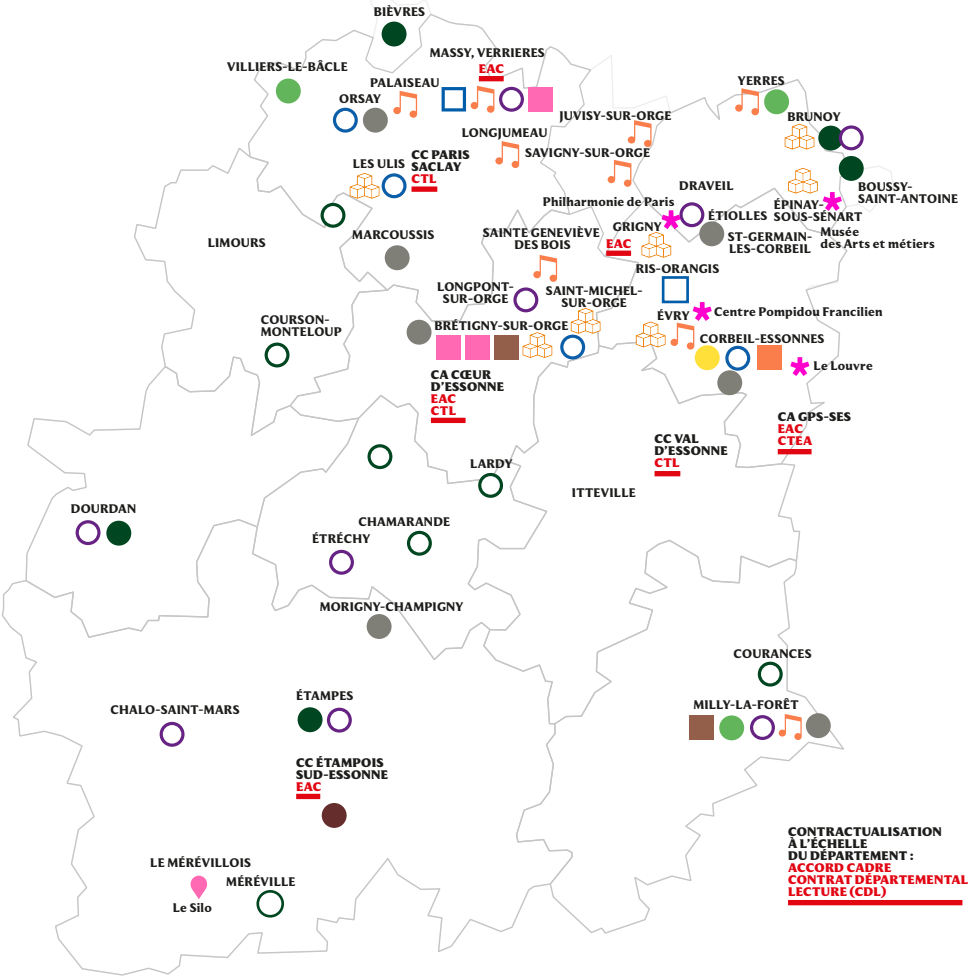
4 libraires accompagnées

14 projets « Jeunes en librairies »

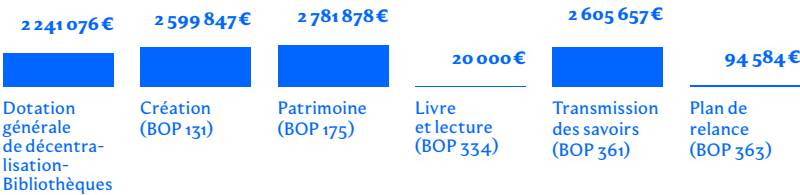
30 cinémas dont 17 classés art et essai



L'action de la DRAC en Essonne



La DRAC a consacré 10,3 M€ à l'Essonne en 2024, soit 7,90 € par habitant



Contexte

L'engagement en faveur de l'Essonne est en constante augmentation (+62 % depuis 2021), ce qui traduit la stratégie de rééquilibrage de l'intervention de la DRAC en direction de la grande couronne. Ces crédits visent notamment à soutenir la dynamique de démocratie culturelle pour les habitants parfois éloignés de l'accès à la culture (14 % de la population habite dans l'un des 47 QPV du département). Ainsi, les aides aux projets d'action culturelle ont triplé depuis 2021, pour atteindre 2,9 M€ en 2024.

Création et action culturelle

La DRAC soutient de nombreuses structures culturelles essonniennes, ainsi que des résidences d'artistes. Depuis septembre 2023, la Communauté d'agglomération de l'Étampois Sud-Essonne accueille par exemple une résidence artistique triennale dite d'implantation qui invite habitants et acteurs locaux à repenser le vivre-ensemble à travers le théâtre et la création participative. Soutenue par la DRAC et le Conseil départemental, la compagnie Scena Nostra propose spectacles, arts numériques et ateliers collaboratifs jusqu'en 2025, traversant de nombreuses communes, s'immergeant dans le quotidien des habitants et des commerces du territoire. Ces échanges ont permis la création de petites scénettes inspirées de la vie locale, que les artistes ont ensuite jouées directement dans les lieux de rencontre. Chaque commerçant, fermier ou gérant a été invité à monter sur scène aux côtés des comédiens, faisant de ces moments des instants de partage et de complicité entre les acteurs de la scène et les spectateurs. Parmi les autres actualités de l'année, la scène de musiques actuelles Le Plan de Ris-Orangis a recruté son nouveau directeur en la personne de Ndero Sou Ngadody.

Sur le livre et la lecture, avec un engagement de 2,24 M€, la dotation générale de décentralisation (DGD) en faveur des bibliothèques publiques, en constante hausse pour ce département, a notamment permis de soutenir de grands projets bâtimentaires tels que celui de Massy et de Verrières-le-Buisson. Des crédits complémentaires (384 K€) attribués à l'Essonne au bénéfice de la création et des publics ont permis de déployer 23 projets sur les thématiques « archives et patrimoine écrit », « médias », « économie du livre », « publics spécifiques », « vie littéraire » et « langues ». Enfin, la DRAC est engagée dans quatre

contractualisations sur la lecture publique : un contrat départemental-lecture (CDL) avec le Conseil départemental de l'Essonne et trois contrats territoire-lecture (CTL) avec Cœur d'Essonne Agglomération, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et la Communauté de communes Val d'Essonne.

Patrimoine et architecture

L'Essonne a vu son patrimoine architectural reconnu par l'attribution du label « Architecture contemporaine remarquable » à dix édifices en 2024, en particulier trois édifices sportifs à Corbeil-Essonnes, Orsay et Les Ulis. Les Ulis ont bénéficié à eux seuls de sept labels ACR pour le Centre culturel Boris-Vian avec le Donjon et les passerelles de la Daunière et du Forez, le Centre Jean-XXIII, les groupes scolaires des Millepertuis, du Bosquet et du Parc, l'Hôtel de Ville, la piscine et les châteaux d'eau La Plesse. Par ailleurs, la DRAC a labellisé un nouveau jardin remarquable dans ce département avec le Parc Boussard à Lardy, récemment restauré.

Du côté de l'UDAP, 6 701 avis ont été rendus en 2024. Une focale particulière a été mise sur les grands projets de Corbeil-Essonnes, parmi lesquels l'aménagement du site de l'ancienne imprimerie Hélio en un nouveau quartier en plein cœur du centre-ville de la commune (700 logements, des locaux associatifs, commerciaux et une école) ; la conversion de la parcelle sud des Grands Moulins de Corbeil en logements, commerces et bureaux, avec une extension de la protection monuments historiques sur ce site au bord de la Seine et en plein cœur du centre-ville historique, et la transformation de l'ancienne Chaufferie du quartier des Tarterêts (monument historique inscrit) en équipement culturel dans le cadre du programme national « Quartiers de demain » copiloté par les ministères de la Culture et de la Transition écologique. En outre, les équipes de l'UDAP ont été étroitement associées aux nombreux projets de restauration de châteaux essonniens protégés au titre des monuments historiques : château de Méréville, château des Marais au Val-Saint-Germain, château de Villiers-le-Bâcle. Enfin, l'UDAP a contribué à la définition des solutions techniques de déménagement et de stockage des œuvres d'art urbains de la Grande Borne à Grigny, dans le cadre du plan de renouvellement urbain, ainsi que les solutions techniques de rénovation énergétique des copropriétés dégradées Grigny 2 sous l'égide de l'Établissement public financier d'Île-de-France (EPFIF).

Chiffres-clés

Patrimoine et architecture

275 monuments historiques, soit 7 % du patrimoine francilien protégé
7 parcs et jardins labellisés « Jardins remarquables » (contre 6 en 2023)
39 édifices labellisés « Architecture contemporaine remarquable » (contre 29 en 2023)
8 Sites patrimoniaux remarquables
1 Ville et Pays d'art et d'histoire: Pays de l'Étampois
5 Musées de France
3 Maisons des Illustres
1 Quartier de demain: La Chaufferie des Tarterêts à Corbeil-Essonnes
6 701 avis rendus par les ABF

Archéologie

12 diagnostics préventifs
2 fouilles préventives
2 fouilles programmées
0 prospection thématique
4 projets collectifs de recherche

Action culturelle et territoriale

1 convention en cours de rédaction entre la DRAC et le Conseil départemental de l'Essonne
6 contrats d'éducation artistique et culturelle, dont l'un est porté par le Conseil départemental de l'Essonne portant sur l'accès et la participation à la vie culturelle des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie
1 contrat territoire-enseignements artistiques (CTEA): Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
1 label « 100 % EAC »: Limours
1 Fonds d'innovation territoriale en faveur de l'éveil artistique et culturel: Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
8 résidences d'artistes en milieu scolaire

La Chaufferie des Tarterêts, au cœur du « Quartier de demain » de Corbeil-Essonnes

Un site qui incarne à lui seul une grande partie des missions de la DRAC sur le territoire dans toute la transversalité de ses services: la Chaufferie en tant que monument historique inscrit avec la conservation régionale des monuments historiques (CRMH) et la gestion de ses abords par l'ABF et l'UDAP, au niveau archéologique également au vu de l'histoire du site

avec le service régional de l'archéologie (SRA), et pour les aspects d'architecture contemporaine de l'édifice avec le service régional de l'architecture et des espaces patrimoniaux (SRAEP). Mais aussi à travers les équipements culturels qui composent le quartier de type médiathèque ou salle de danse avec le service régional Populations, accompagnement, coopération et territoires (SR PACTe) et le service régional de la création (SRC).

Création

1 scène nationale: L'Agora-Desnos à Évry
2 scènes de musiques actuelles: le Plan à Ris-Orangis, Paul B à Massy
2 scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN): Théâtre de Brétigny, Rack'am à Brétigny-sur-Orge
1 atelier de fabrique artistique Danse et Musique: Le Silo à Méréville
1 structure d'enseignement supérieur: Centre de formation de musiciens intervenants (CFMI) d'Orsay
1 structure de diffusion et de création pour l'art lyrique: Opéra de Massy
1 collectif: Essonne Danse (14 structures et 1 festival annuel)
1 SOLIMA (Schéma d'orientation pour les musiques actuelles)



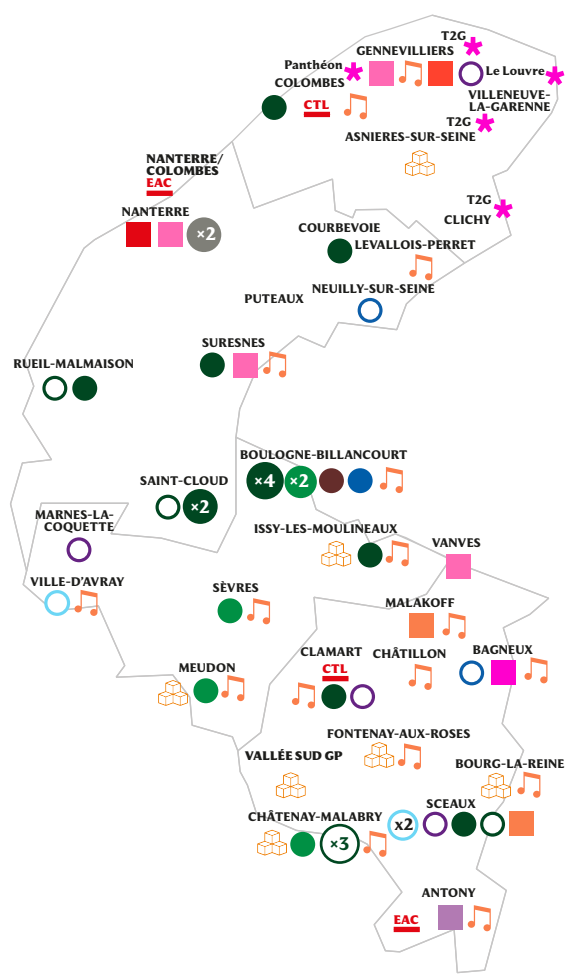
1 centre d'art contemporain labellisé d'intérêt national, à Brétigny-sur-Orge
19 conservatoires classés (3 CRD, 16 CRC/CRI)
2 festivals soutenus
2 fanfares soutenues

Économie culturelle

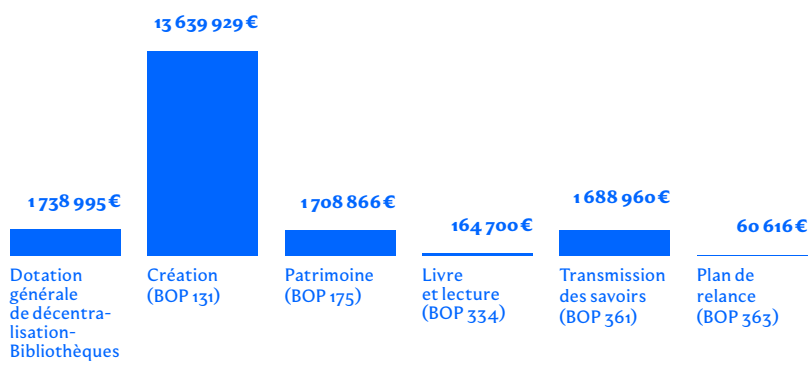
27 projets livre et lecture pour 384 K€
17 projets soutenus par la dotation aux bibliothèques, pour un montant de 2,24 M€
4 contrats territoire-lecture (CTL): Conseil départemental de l'Essonne, Cœur d'Essonne Agglomération, Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Communauté de communes du Val d'Essonne
2 libraires accompagnées
13 projets « Jeunes en librairies »
33 cinémas dont 21 classés art et essai



L'action de la DRAC dans les Hauts-de-Seine



La DRAC a consacré 19 M€ aux Hauts-de-Seine en 2024, soit 11,62 € par habitant



Contexte

Les Hauts-de-Seine bénéficient d'un réseau d'équipements culturels riche et diversifié et de politiques culturelles locales actives. Les 19 quartiers prioritaires du territoire représentent 6,1% de la population et sont concentrés sur quelques villes (Nanterre, Gennevilliers, Asnières-sur-Seine, Colombes, Villeneuve-la-Garenne, Châtenay-Malabry, Bagneux, Antony), en contraste avec celles où se concentrent les catégories socio-professionnelles supérieures (Neuilly-sur-Seine, Meudon, Issy-les-Moulineaux, etc.).

Création et action culturelle

Le Théâtre Nanterre-Amandiers fait l'objet d'un projet de réhabilitation confié à l'agence Snøhetta et dont l'achèvement est prévu au début de l'été 2025 et l'ouverture au public en septembre 2025. La maîtrise d'ouvrage est assumée par la Ville de Nanterre. Pendant les travaux, l'activité du théâtre a été maintenue : les spectacles ont été présentés dans le théâtre provisoire aménagé dans les ateliers de décors et hors-les-murs dans des lieux partenaires. Les Jeux Olympiques et Paralympiques ont particulièrement marqué l'année 2024 dans les Hauts-de-Seine puisque Nanterre a accueilli les épreuves de natation, paranatation et waterpolo, et Colombes le hockey sur gazon. Une convention triennale de la DRAC avec les deux communes (2022-2024) a permis de déployer des actions culturelles d'ampleur avec les habitants dans le cadre de l'Olympiade Culturelle.

Sur le livre et la lecture, un contrat territoire-lecture s'est achevé avec la Ville de Colombes (2022-2024). Au titre de la DGD bibliothèques, 11 projets ont été soutenus, représentant une enveloppe de 1,7 M€, parmi lesquels la construction de trois médiathèques à Clichy-la-Garenne, Neuilly-sur-Marne et Vaucresson.

Patrimoine et architecture

Parmi les projets importants des Hauts-de-Seine, la DRAC accompagne la restauration de la Maison du Peuple à Clichy-la-Garenne et la préfiguration du Musée du Grand Siècle à Saint-Cloud. Les Hauts-de-Seine ont bénéficié en 2024 de la protection de trois nouveaux monuments historiques avec le classement des Maisons Lurçat et de la Villa Trapenard à Sceaux, ainsi que de l'ancienne propriété de Camille Corot à Ville d'Avray. Le label « Architecture contemporaine remarquable » a été attribué à deux édifices emblématiques de l'architecture sportive : le gymnase Henri-Wallon de Bagneux et le Complexe sportif de Neuilly-sur-Seine. Enfin, la DRAC a permis la labellisation d'une nouvelle Maison des Illustres : le Studio Frank-Horvat à Boulogne-Billancourt.

Du côté de l'UDAP, 7 165 avis ont été émis en 2024. Trois grands projets ont ponctué l'année. Tout d'abord, le « site patrimonial remarquable » (SPR) de Marnes-la-Coquette, avec un « plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine » (PVAP) qui permet d'identifier les immeubles à protéger avec les dispositions associées, de délimiter les parcs et jardins, alignements d'arbres et arbres remarquables à préserver, de fixer les conditions particulières d'intervention et d'aménagement sur les espaces publics et les espaces verts à requalifier, anticiper les évolutions permises pour répondre aux nouveaux enjeux en matière de transition écologique et énergétique tout en assurant la préservation et la mise en valeur du patrimoine identifié, et enfin de traiter les devantures commerciales. Définitivement adopté le 17 octobre 2024, ce PVAP est le premier en Île-de-France. Un autre projet-phare a été la participation de l'UDAP à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Paris Seine Ouest. Enfin, les architectes des Bâtiments de France des Hauts-de-Seine ont accompagné tout au long de l'année l'opération d'aménagement menée par Grand Paris Aménagement pour le compte du ministère des Armées sur l'enclos de 15,7 hectares occupé par l'ONERA à Meudon, en lisière du domaine national et qui présente une forte valeur environnementale, paysagère et patrimoniale avec des emprises foncières restituées au ministère de la Culture afin de reconstituer la grande perspective du domaine, la présence de quatre monuments historiques, dont l'emblématique Grande soufflerie.

Chiffres-clés

Patrimoine et architecture

162 monuments historiques (contre 159 en 2023), soit 4 % du patrimoine francilien protégé

3 Domaines nationaux

1 bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO: Immeuble locatif de la porte Molitor à Boulogne, au sein duquel l'appartement Le Corbusier est en outre labellisé Maison des Illustres

7 Sites patrimoniaux remarquables (contre 6 en 2023), dont un bénéficie d'un Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine: Marnes-la-Coquette

1 Ville et Pays d'art et d'histoire: Boulogne-Billancourt

6 parcs et jardins labellisés «Jardins remarquables»

36 édifices labellisés «Architecture contemporaine remarquable» (contre 34 en 2023)

14 Musées de France (contre 15 en 2023)

5 Maisons des Illustres (contre 4 en 2023)

7165 avis rendus par les ABF

Archéologie

4 diagnostics préventifs

0 fouille préventive

1 fouille programmée

0 prospection thématique

4 projets collectifs de recherche

Action culturelle et territoriale

1 contrat Olympiade Culturelle 2022-2024: Nanterre et Colombes

1 contrat pluriannuel d'objectifs en faveur de l'EAC 2022-2024: Le Plus Petit Cirque du Monde à Bagneux

1 convention «Petite enfance»: Clichy-la-Garenne (avec des artistes en résidence pour trois ans)

3 résidences d'artistes en milieu scolaire

Création

2 centres dramatiques nationaux: Théâtre des Amandiers à Nanterre, T2G à Gennevilliers

2 scènes nationales: Les Gémeaux à Sceaux, Théâtre 71 à Malakoff

1 pôle national du cirque: Antony

1 centre de formation professionnelle de comédien(ne) en alternance: l'ESCA à Asnières-sur-Seine

4 scènes conventionnées d'intérêt national: Maison de la Musique à Nanterre, Théâtre de Vanves, le Théâtre Jean-Vilar à Suresnes, Le Tamanoir Café à Gennevilliers

1 SOLIMA (Schéma d'orientation pour les musiques actuelles)

4 lieux dédiés à la production et à la diffusion des arts visuels: Maison des Arts à Malakoff, Centre d'art contemporain Chanut à Clamart, La Terrasse à Nanterre, La Galerie Édouard-Manet à Gennevilliers

21 conservatoires classés (2 CRR, 7 CRD, 12 CRC/CRI)

3 festivals soutenus

2 fanfares soutenues

Économie culturelle

38 projets livre et lecture pour 381 K€

11 projets soutenus par la dotation aux bibliothèques, pour un montant de 1,74 M€

2 contrats territoire-lecture (CTL): Colombes, Le Petit Bibliothèque ronde de Clamart

7 libraires accompagnées

14 projets «Jeunes en librairies»

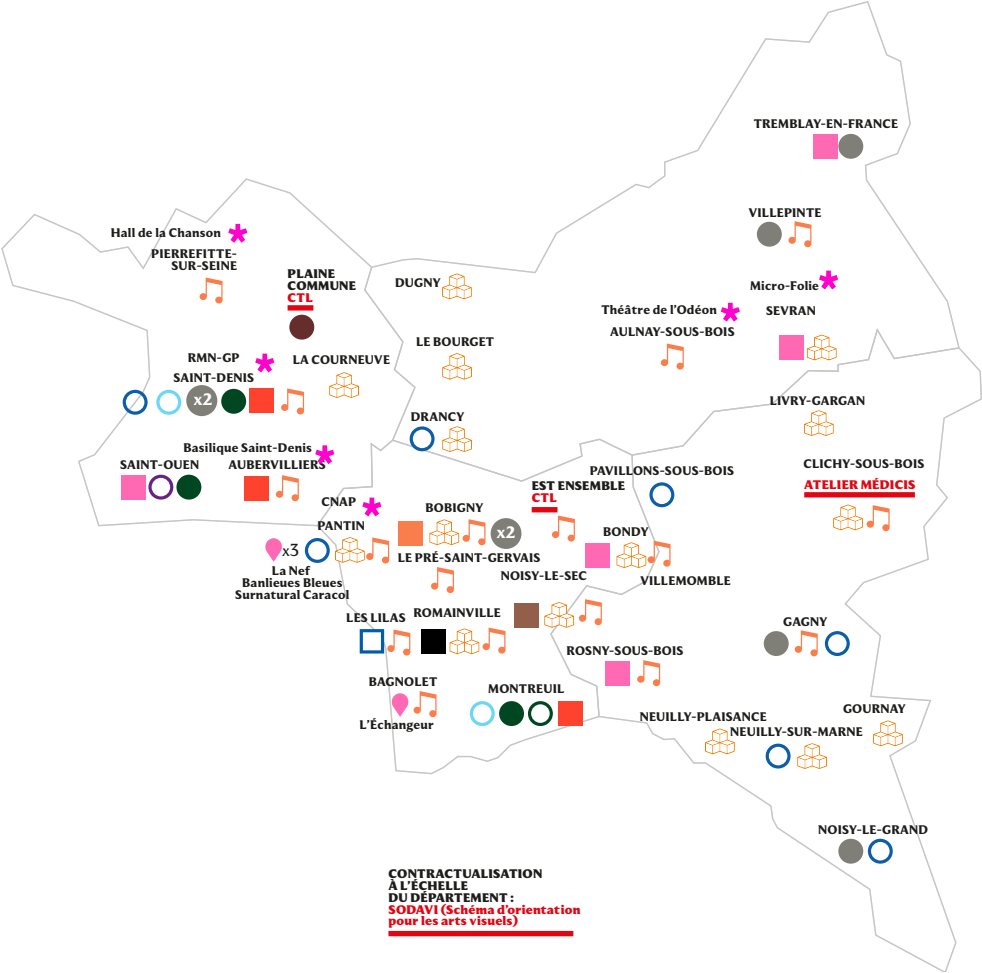
92 cinémas dont 23 classés art et essai



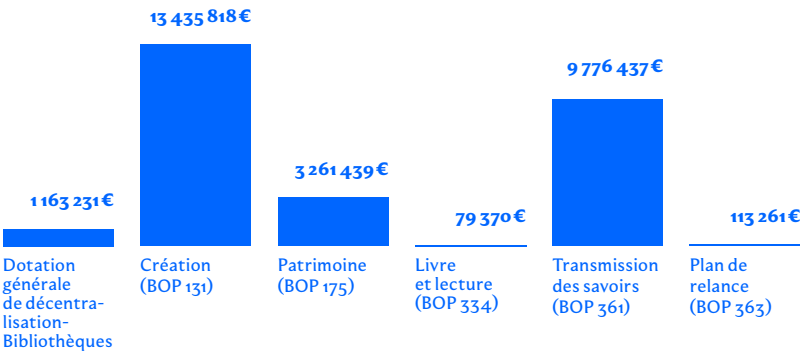
L'Été culturel à Gennevilliers avec la Cie Relief



L'action de la DRAC dans la Seine-Saint-Denis



La DRAC a consacré 27,8 M€ à la Seine-Saint-Denis en 2024, soit 16,70 € par habitant



Contexte

La Seine-Saint-Denis est l'un des départements les plus densément peuplés de France, marquée par une grande diversité culturelle et sociale, et par la jeunesse de sa population. Elle est le département où la part d'habitants concernés par la géographie prioritaire est la plus élevée : plus de 40 %. Le département bénéficie d'un maillage culturel très dense avec de nombreux équipements labellisés pour la création, des lieux de formation, des festivals, des tiers-lieux et lieux de fabriques, et un grand nombre de collectifs et d'équipes artistiques. Les Jeux Olympiques et Paralympiques ont permis l'accélération de l'aménagement et du renouvellement urbain, avec la création de nouvelles lignes de métro et de nouvelles gares, des équipements sportifs majeurs, et des quartiers destinés à l'accueil des sportifs ou des médias, qui seront investis par de nouveaux habitants et des artistes, comme à L'Île-Saint-Denis avec le projet de Cité des arts.

Création et action culturelle

La Seine-Saint-Denis est très dynamique sur le plan de la création. En 2024, la Maison des Jonglages – scène conventionnée à La Courneuve, a été relocalisée à Bondy. L'appellation « scène conventionnée d'intérêt national – art en territoire musiques et danses du monde » a été décernée à l'association Villes des musiques et danses du monde, qui agit sur tout le territoire départemental. Parmi les structures culturelles bénéficiant d'une convention, la DRAC accompagne depuis 2021 l'association o-93.Lab qui s'implante dans l'ancien commissariat du quartier de la Rose des vents (Cité des 3000) à Aulnay-sous-Bois. L'association propose des ateliers de mode et de design aux jeunes (entre 12 et 21 ans). Dans le cadre de l'Olympiade Culturelle, 23 projets labellisés ont été mis en œuvre dans la Seine-Saint-Denis, une partie d'entre eux bénéficiant du cofinancement des collectivités locales. L'Été culturel, en raison des contraintes particulières liées à l'accueil et au déroulement des JOP en Seine-Saint-Denis.

Sur le livre et la lecture, la DRAC est engagée dans deux contrats territoire-lecture importants avec les EPT Est Ensemble et Plaine Commune. La DGD bibliothèque a permis de financer 13 projets pour 1,16 M€, parmi lesquels la réhabilitation et l'extension de la médiathèque de Bondy, et l'extension de la médiathèque de Neuilly-sur-Marne. Comme chaque année, la DRAC a accompagné

le Centre de promotion du livre jeunesse (CPLJ) qui met en œuvre le Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil et développe tout au long de l'année des actions d'éducation artistique et culturelle, des projets d'action sociale et de parentalité, des formations, des temps interprofessionnels, etc. En 2024, la DRAC a soutenu leur programme de médiation littéraire en direction des enfants et des jeunes, le parc d'attractions littéraires, les projets de médiation à destination des accueils de loisirs, ou encore la formation-action « À la croisée de la lecture et de l'animation : le corps et le jeu ».

Patrimoine et architecture.

La Seine-Saint-Denis a vu son patrimoine architectural reconnu en 2024 dans le cadre de la campagne menée par la DRAC sur les édifices sportifs. Ce sont ainsi sept édifices qui se sont vus décerner le label « Architecture contemporaine remarquable » : le Stade nautique de Drancy, la tribune du Stade nautique de Gagny, le Gymnase du stade Léo-Lagrange des Pavillons-sous-Bois, la Salle omnisports Marcel-Cerdan de Neuilly-sur-Marne, le Gymnase Hasenfratz et la tribune du Stade Charles-Auray de Pantin, et la piscine de Marville à Saint-Denis. A ces édifices sportifs s'ajoutent la labellisation ACR de l'École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique (ESIEE) de Noisy-le-Grand et du Centre national de la danse à Pantin. La DRAC a également permis l'inscription au titre des monuments historiques de l'Hôtel de Ville de Montreuil, et le classement de la Maison Coignet à Saint-Denis.

Du côté de l'UDAP, 2 983 avis ont été émis en 2024. Le programme de rénovation urbaine du centre-ville de Saint-Denis a constitué l'un des projets-phares suivi par les architectes des Bâtiments de France, avec des reconstructions et réhabilitations d'immeubles sur 14 îlots, et une vigilance particulière sur l'îlot Victor Hugo qui fait face à la basilique. L'UDAP a par ailleurs contribué au premier PLUI de l'EPT Paris Terres d'Envol, ainsi qu'aux projets de « périmètres délimités des abords » (PDA) de 13 monuments historiques à Bagnolet, Bobigny, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil-sous-Bois et Romainville. Par exemple, le projet de PDA du collège Brossolette-Jaurès au Pré-Saint-Gervais, conçu par Félix Dumail, comprend l'ensemble des cités-jardins limitrophes de l'équipement du même architecte, l'ensemble formant un tout cohérent.

Chiffres-clés

Patrimoine et architecture

75 monuments historiques (contre 73 en 2023), soit 2 % du patrimoine francilien protégé

6 parcs et jardins labellisés «Jardins remarquables»

43 édifices labellisés «Architecture contemporaine remarquable» (contre 36 en 2023)

4 Musées de France (contre 3 en 2023)

0 Maison des Illustres

2983 avis rendus par les ABF

Archéologie

13 diagnostics préventifs

4 fouilles préventives

1 fouille programmée

0 prospection thématique

2 projets collectifs de recherche

Action culturelle et territoriale

2 labels «100 % EAC»: La Courneuve, Noisy-le-Sec

6 résidences d'artistes en milieu scolaire

Création

1 lieu de résidences: Les Ateliers Médicis à Clichy-Montfermeil

3 centres dramatiques nationaux: Théâtre Gérard-Philipe à Saint-Denis, Nouveau Théâtre de Montreuil, Théâtre de la Commune à Aubervilliers

1 scène nationale: MC93 à Bobigny

1 scène de musiques actuelles: Le Triton aux Lilas

6 scènes conventionnées d'intérêt national: La Maison des Jonglages à Bondy (départ de La Courneuve en 2024), Théâtre de la Poudrerie à Sevran, Espace 1789 à Saint-Ouen, Théâtre Louis-Aragon à Tremblay-en-France, Théâtre et cinéma Georges-Simenon à Rosny-sous-Bois, Villes et Musiques du monde

1 centre d'art contemporain labellisé d'intérêt: La Galerie à Noisy-le-Sec

1 Fonds régional d'art contemporain: Les Réserves à Romainville

23 conservatoires classés (1 CRR, 5 CRD, 17 CRC/CRI)

6 festivals soutenus

2 fanfares soutenues

Économie culturelle

41 projets livre et lecture pour 584 K€

13 projets soutenus par la dotation aux bibliothèques, pour un montant de 1,16 M€

2 contrats territoire-lecture (CTL):

Est Ensemble (tripartite entre l'EPT Est Ensemble, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et l'État pour les années 2020-2024), Plaine Commune 2023-2026

6 libraires accompagnées

15 projets «Jeunes en librairies»

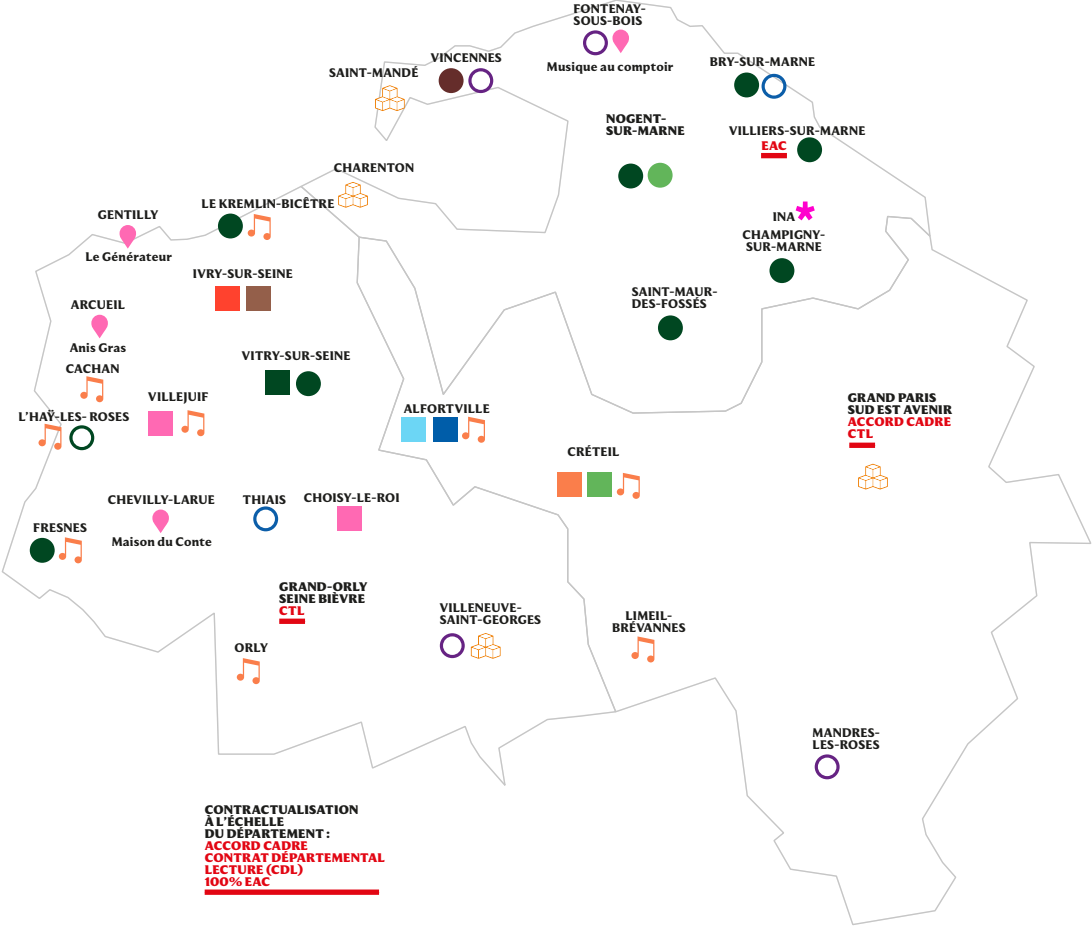
31 cinémas dont 20 classés art et essai

Vitraux du déambulatoire de la basilique-cathédrale Saint-Denis, après une restauration sous le contrôle scientifique et technique de la DRAC, remplacés en décembre 2024

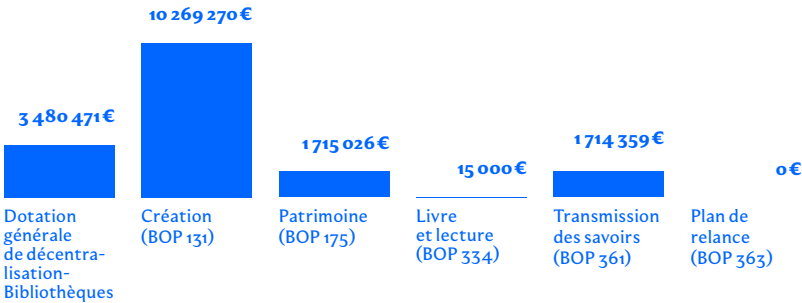




L'action de la DRAC dans le Val-de-Marne



La DRAC a consacré 17,2 M€ au Val-de-Marne en 2024, soit 11,65 € par habitant



Contexte

Le Val-de-Marne est un département contrasté qui compte une des plus fortes densités de quartiers prioritaires d'Île-de-France (47 QPV), des villes dynamiques en proximité de Paris, des communes résidentielles où se concentrent les catégories socio-professionnelles supérieures et d'autres péri-urbaines, voire rurales en limite de la Seine-et-Marne. La croissance démographique, la rénovation urbaine, l'extension des réseaux de transport (ligne 14, Grand Paris Express), la création de Cités éducatives, notamment, sont autant de facteurs qui influent sur une vie culturelle dynamique : les quelques 800 structures culturelles répertoriées et les politiques volontaristes des collectivités font du Val-de-Marne un territoire où la création, la diffusion et l'éducation artistique et culturelle jouent un rôle important.

Création et action culturelle

L'engagement de la DRAC pour le Val-de-Marne fait apparaître une importance proportionnellement plus grande du soutien à la création que dans le reste de l'Île-de-France, ce qui s'explique par une concentration de compagnies et de lieux labellisés de premier plan : à Vitry-sur-Seine, Ivry-sur-Seine ou encore Créteil. Les JOP auront alimenté une bonne part de la dynamique culturelle du département en 2024. Plusieurs villes (Créteil, Maisons-Alfort, Ivry-sur-Seine, Limeil-Brévannes, Valenton, Champigny-sur-Marne) et structures culturelles (Mac-Val, La Briqueterie, etc.) ont organisé des événements « arts et sports » avec la participation active des habitants, certains labellisés « Olympiade Culturelle », d'autres soutenus dans le cadre de l'Été culturel de la DRAC.

Sur le livre et la lecture, trois contractualisations accompagnent le développement de la lecture publique dans le département : le contrat territoire-lecture avec l'EPT Grand Orly Seine Bièvre (2021-2024), et en préparation le CTL avec l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (2025-2028) ainsi que le contrat départemental lecture (CDL) avec le Conseil départemental pour la période 2025-2027 qui permet d'accompagner la compétence obligatoire exercée par le département dans ce domaine. La collectivité départementale a été labellisée par le ministère de la Culture en tant que « Bibliothèque numérique de référence » en 2024 : il s'agit d'un programme très ambitieux de développement de l'offre numérique sur le département, programme qui

favorise la maîtrise réfléchie du numérique par tous les publics auprès du réseau de médiathèques du territoire. Il convient aussi de souligner l'implication du Conseil départemental auprès de la petite enfance à travers notamment l'important programme « Première Pages » soutenu par la DRAC. Au titre de la DGD bibliothèques, 21 projets ont été soutenus au cours de l'année 2024 représentant une enveloppe de 3,5 M€, avec notamment la construction de trois médiathèques à Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne et Fontenay-sous-Bois : il s'agit du deuxième département francilien le plus accompagné après la Seine-et-Marne.

Patrimoine et architecture

Le Val-de-Marne a bénéficié de deux nouveaux labels « Architecture contemporaine remarquable » en 2024 dans le cadre de la campagne menée par la DRAC sur le patrimoine sportif de la région : le Gymnase Clemenceau de Bry-sur-Marne et le Palais omnisport de Thiais.

Du côté de l'UDAP, 5 245 avis ont été émis en 2024. Des chantiers importants ont fait l'objet de toute l'attention des architectes des Bâtiments de France, notamment la réfection de l'intérieur de l'église Saint-Louis de Vincennes (dont les fresques de Maurice Denis), ou encore la réfection du clos et du couvert de l'église Saint-Germain-L'auxerrois à Fontenay-sous-Bois, avec un achèvement du clocher en 2024. L'UDAP est également impliquée dans le projet de ZAC Charenton-Bercy porté par la Ville de Charenton, projet majeur créé en 2022 sur 400 000 m² et impliquant 12 architectes dans l'objectif de désenclaver le quartier ouest de la ville. Ce projet porte de multiples enjeux urbains, patrimoniaux et environnementaux, avec la combinaison d'impératifs de préservation du patrimoine existant, d'amélioration du cadre de vie, et de transition écologique.

Chiffres-clés

Patrimoine et architecture

114 monuments historiques, soit 3 % du patrimoine francilien protégé

1 Domaine national

21 édifices labellisés « Architecture contemporaine remarquable » (contre 19 en 2023)

4 Sites patrimoniaux remarquables

1 Ville et Pays d'art et d'histoire: Vincennes

8 Musées de France

1 Maison des Illustres

5245 avis rendus par les ABF

Archéologie

16 diagnostics préventifs

0 fouille préventive

0 fouille programmée

0 prospection thématique

1 projets collectifs de recherche

Action culturelle et territoriale

1 accord-cadre: Conseil départemental du Val-de-Marne (en faveur de l'accès à la culture pour tous)

1 contrat-cadre de coopération culturelle

1 contrat en faveur de l'inclusion territoriale avec des artistes en résidence

1 projet soutenu dans le cadre du Fonds de soutien à des projets innovants sur les territoires (FIT): Pépites en paysage

1 contrat triennal en faveur de l'EAC 2022-2024: Centre de création de musique visuelle Puce Muse

2 labels «100 % EAC»: Conseil départemental du Val-de-Marne, Nogent-sur-Marne

7 résidences d'artistes en milieu scolaire

Création

1 centre dramatique national: Théâtre des Quartiers d'Ivry

1 scène nationale: MAC à Créteil

1 centre national de création musicale (CNCM): La Muse en Circuit à Alfortville

1 orchestre national en région: ONDIF à Alfortville

3 ateliers de fabrique artistique: Musique au comptoir à Fontenay-sous-Bois, Anis Gras à Arcueil, Le Générateur à Gentilly

1 centre chorégraphique national: CCN de Créteil et du Val-de-Marne

1 centre de développement chorégraphique national: La Briqueterie à Vitry-sur-Seine

2 scènes conventionnées d'intérêt national: Théâtre Romain-Roland à Villejuif, Théâtre-Cinéma Paul-Éluard à Choisy-le-Roi

1 centre d'art contemporain: Crédac à Ivry-sur-Seine

1 lieu dédié à la production et à la diffusion des arts visuels: Galerie municipale Jean-Collet de Vitry-sur-Seine

20 conservatoires classés (2 CRR, 3 CRD, 15 CRC/CRI)

2 festivals soutenus

2 fanfares soutenues



Économie culturelle

20 projets livre et lecture pour 235 K€

21 projets soutenus par la dotation aux bibliothèques, pour un montant de 3,5 M€

1 CDLI: Conseil départemental du Val-de-Marne

2 CTL: EPT Grand Orly Seine Bièvre,
EPT Grand Paris Sud Est Avenir

1 librairie accompagnée

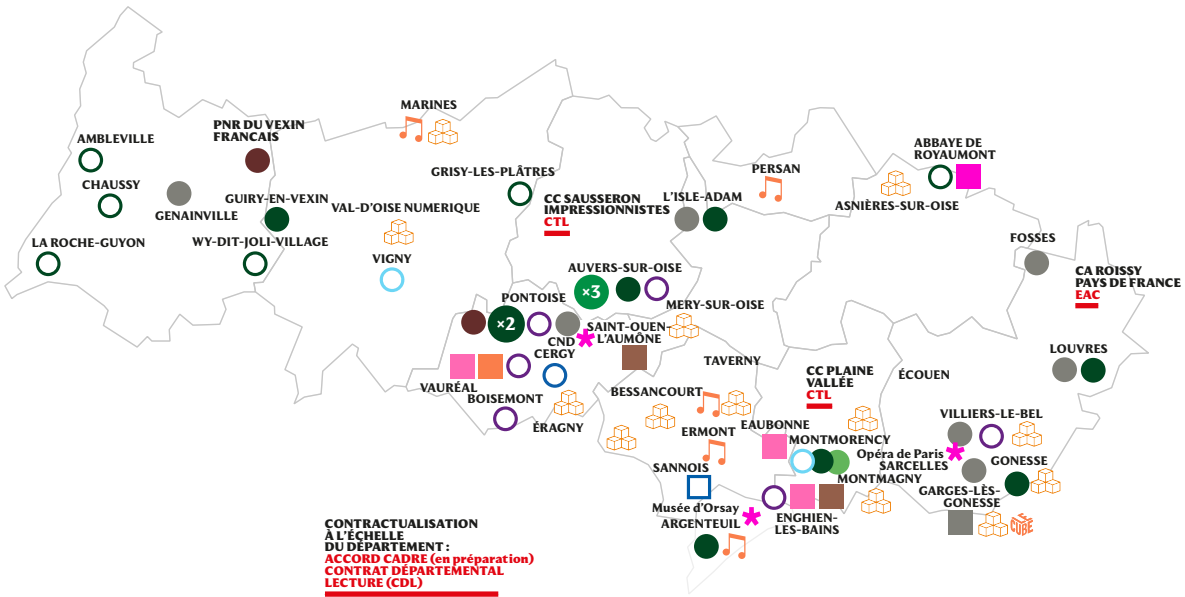
14 projets « Jeunes en librairies »

38 cinémas dont 18 classés art et essai

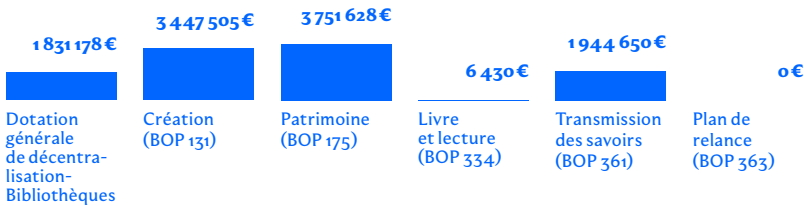
L'été culturel à Vitry-sur-Seine
avec la Cie La Fauve



L'action de la DRAC dans le Val-d'Oise



La DRAC a consacré 11 M€ au Val-d'Oise en 2024, soit 8,75 € par habitant



Contexte

Le Val-d'Oise se caractérise par une dualité territoriale entre l'est et l'ouest : une forte urbanisation sur les communes limitrophes de Paris et un territoire rural qui représente la moitié du département avec notamment deux Parcs naturels régionaux (PNR). Le PNR du Vexin français, avec ses 98 communes, est porteur d'enjeux culturels, sociétaux et environnementaux au titre de son label « Pays d'art et d'histoire ». Le Val-d'Oise comporte 42 quartiers politiques de la ville sur 27 communes pour 18,5 % de la population. C'est aussi un département particulièrement jeune puisque les moins de 30 ans représentent plus de 40 % de la population.

Création et action culturelle

Le territoire bénéficie d'acteurs culturels structurants avec des habitudes de travail collaboratif. À l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques, cette dynamique a pris forme dans L'Art du Collectif, qui regroupe dix structures culturelles val-d'oisienues sous la coordination de Points Communs, scène nationale de Cergy. Le collectif a porté 33 projets associant art et sport en favorisant l'itinérance (en zones rurales et dans les QPV), la rencontre du patrimoine et de la création contemporaine, la diversité des disciplines et des publics, en particulier la jeunesse, et la participation des habitants. La convention de coopération entre la DRAC et le Conseil départemental du Val-d'Oise d'une durée de quatre ans (2024-2028) a été signée au mois d'octobre 2024. Cinq axes structurants et prioritaires de coopération ont émergé des concertations et guideront les interventions conjointes : soutenir la présence artistique ; accompagner la structuration des politiques culturelles des collectivités du département ; contribuer à la démocratisation culturelle en renforçant l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, mettre en réseau les structures qui y contribuent et notamment la petite enfance ; contribuer à la valorisation et au rayonnement des sites patrimoniaux et archéologiques ; soutenir la lecture publique.

Sur le livre et la lecture, le Val-d'Oise bénéficie d'un contrat départemental-lecture (CDL) depuis 2022, pour une durée de quatre ans. Ce contrat a pour objectifs de soutenir la structuration du schéma départemental de lecture publique et son déploiement sur tout le territoire et en particulier dans les zones les plus fragiles. En 2024, le volet

concernant la formation des professionnels des bibliothèques, mais aussi du champ social et de la petite enfance, a été renforcé à travers cette contractualisation. De plus, trois contrats territoire-lecture tripartites (CTL) sont actifs dans le Val-d'Oise, sur la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes et la Communauté d'agglomération Plaine Vallée. La DRAC soutient aussi sept festivals littéraires, dont celui de la Roche-Guyon. En investissement, la DGD a permis de soutenir 21 projets de lecture publique pour 1,8 M€ en 2024.

Patrimoine et architecture

Le Val-d'Oise a bénéficié en 2024 de la protection de deux nouveaux édifices de son patrimoine monumental, avec l'inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Médard de Vigny et le classement du château de Dino à Montmorency. Par ailleurs, la piscine du parvis de Cergy-Pontoise a obtenu le label « Architecture contemporaine remarquable » dans le cadre de la campagne menée par la DRAC sur le patrimoine sportif francilien en amont des Jeux de Paris.

Du côté de l'UDAP, 7 406 avis ont été émis en 2024. L'enjeu du développement des énergies renouvelables s'est posé avec acuité pour les architectes des Bâtiments de France du Val-d'Oise, avec de nombreux projets de panneaux solaires dans des espaces protégés. Ils ont ainsi autorisé plus de 15 000 m² de panneaux photovoltaïques, le plus souvent en toiture, parfaitement bien intégrés à leur environnement, démontrant la compatibilité des enjeux environnementaux et des enjeux patrimoniaux et paysagers. L'entretien des monuments historiques classés appartenant à l'État a également constitué un pan important de l'activité, avec plusieurs chantiers de maîtrise d'œuvre sur le site archéologique des Vaux de la Celle à Genainville, sur le dolmen de la Pierre Plate de Presles, ainsi qu'au Domaine d'Écouen où une opération de grande ampleur a permis de reconstruire le pont menant au Fort d'Écouen et de continuer la restauration du mur d'enceinte du parc. Enfin, comme dans l'ensemble des UDAP, la définition et la révision des « périmètres délimités des abords » (PDA) a mobilisé les équipes en 2024.

Chiffres-clés

Patrimoine et architecture

302 monuments historiques (contre 300 en 2023), soit 7 % du patrimoine francilien protégé

6 Sites patrimoniaux remarquables

2 Villes et Pays d'art et d'histoire: Parc naturel régional du Vexin français, Pontoise

6 parcs et jardins labellisés «Jardins remarquables»

19 édifices labellisés «Architecture contemporaine remarquable» (contre 18 en 2023)

9 Musées de France

4 Maisons des Illustres

7406 avis rendus par les ABF

Archéologie

7 diagnostics préventifs

2 fouilles préventives

4 fouilles programmées

2 prospections thématiques

2 projets collectifs de recherche

Action culturelle et territoriale

1 convention de coopération avec le Conseil départemental du Val-d'Oise 2024-2028

1 Contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA): Roissy-Pays-de-France

3 labels «100 % EAC»: Taverny, Sannois et Cergy

7 résidences d'artistes en milieu scolaire

Création

1 scène nationale: Points Communs – scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val-d'Oise

1 centre national des arts de la rue et de l'espace public: Le Moulin fondu à Garges-lès-Gonesse

1 centre culturel de rencontre: Fondation Royaumont à Asnières-sur-Oise, lieu de production et de diffusion au rayonnement national et international

1 scène de musiques actuelles: Espace Michel-Berger à Sannois

3 scènes conventionnées d'intérêt national:

PIVO - Pôle itinérant en Val-d'Oise (Art en territoire), Forum de Vauréal (Musique),

Centre des arts d'Enghien-les-Bains

(Arts numérique et spectacle vivant)

2 lieux dédiés à la production et à la diffusion

des arts visuels: Abbaye de Maubuisson,

Centre des arts d'Enghien-les-Bains

13 conservatoires classés (1 CRR, 2 CRD,

10 CRC/CRI)

8 festivals soutenus

0 fanfare soutenue

Économie culturelle

22 projets livre et lecture pour 250 K€

21 projets soutenus par la dotation aux bibliothèques, pour un montant de 1,83 M€

3 CTL: Conseil départemental du Val-d'Oise,

Plaine Vallée (CTL tripartite avec le Conseil

départemental du Val-d'Oise), Sausseron

Impressionnistes (CTL tripartite avec le Conseil départemental du Val-d'Oise)

0 librairie accompagnée

13 projets «Jeunes en librairies»

29 cinémas dont 14 classés art et essai

2 festivals dédiés à la Petite Enfance en ruralité:

Les Enfants d'Abord (Association Paris Jeune

Public – Communauté de communes du Vexin),

Festival Petits tout Petits (Théâtre de la Vallée -

Roissy Pays de France)



**Crédits photographiques
Images : © DRAC Île-de-
France (sauf mentions
contraires)**

Couverture:

Vasque olympique

au Jardin des Tuileries

P. 1 © Préfecture de la
région d'Île-de-France

P. 9 © Pascal Saussereau /
DHAAP – Ville de Paris

P. 13: 1, 3, 4

© La Manufacture
du patrimoine -

Olivier Matthiote

P. 15: 1 © Anne Delaunay;

P. 15: 2; 39; 56; 124; 136;

144 © DRAC IDF –

Nadège Le Lézec

P. 19: 1 © Théâtre-Sénart

2 © Tous droits réservés

P. 21: 2 © Cirque Ovale

P. 22: 1 © Quentin Chevrier

2. © Yann Mambert

P. 24-25: 1 © Patrick

Berger; 2 © L'Art du

Collectif; 3 © CNEAI

4 © Japan DanseSport
Federation

P. 26 © Justine Boisivon

P. 35 © Valérie Durivault

P. 37 © La Zep

P. 45 © Sophie Loubaton

P. 40 © Grand Paris Sud –

Focus Kpture

P. 43 © Tous droits
réservés

P. 45 © Sophie Loubaton

P. 51; 2 © Cie Vertical

Détour; 3: Maison

Maurice-Ravel / Ville

de Montfort-L'amaury

P. 53: 1 © IngenierY;

2 © Ville de Bessancourt

P. 59: 2 © Aurélien Mole

P. 60: 1 © Grand Paris Sud –

Focus Kpture

P. 61: 2 © Christophe

Martin; 3 © Marie Thomas;

4 © Fanny Paulhan

5 © Zedike; P. 67 © ONDIF

P. 74 © Patrick Berger

P. 79; 2 © Les Amis

du Vieux château

de Brie-Comte-Robert

P. 80 © DRAC IDF,

Nicolas Girault

P. 86; 112; 2

© Nicolas Thouvenin

P. 97 © Institut Pasteur /

François Gardy

P. 100; 1. © Ville de

Châtenay-Malabry (92)

P. 107 © Hugues-Marie

Duclos

P. 108 © Sara Steck –

Présidence

de la République

P. 149 © L'Art du Collectif

4^e de couverture:

© Patrick Berger

Glossaire

ACR	Architecture contemporaine remarquable
AE	Autorisation d'engagement
BOP	Budget opérationnel de programme
CA	Communauté d'agglomération
CC	Communauté de communes
CCN	Centre chorégraphique national
CD	Conseil départemental
CDCN	Centre de développement chorégraphique national
CDL	Contrat départemental-lecture
CDN	Centre dramatique national
CLEA	Contrat local d'éducation artistique
CNAREP	Centre national des arts de la rue et de l'espace public
CNCM	Centre national de création musicale
CP	Crédit de paiement
CPO	Convention pluriannuelle d'objectifs
CRMH	Conservation régionale des monuments historiques
CRPA	Commission régionale du patrimoine et de l'architecture
CTL	Contrat territoire-lecture
CST	Contrôle scientifique et technique
CTEA	Contrat territoire enseignements artistiques
CTEAC	Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle
CU	Communauté urbaine
DGD	Dotation générale de décentralisation
EAC	Éducation artistique et culturelle
EMI	Éducation aux médias et à l'information
EPCC	Établissement public de coopération culturelle
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPT	Établissement public territorial
FIP	Fonds incitatif et partenarial
FIT	Fonds d'innovation territoriale
FRAC	Fonds régional d'art contemporain
FRAM	Fonds régional d'acquisition des musées
JOP	Jeux Olympiques et Paralympiques
MH	Monument historique
PNC	Pôle national cirque
PSBC	Plan de sauvegarde des biens culturels
PSC	Projet scientifique et culturel
PSMV	Plan de sauvegarde et de mise en valeur
SCIN	Scène conventionnée d'intérêt national
SMAC	Scène de musiques actuelles
SODAC	Schéma d'orientation des arts du cirque
SODAVI	Schéma d'orientation et de développement des arts visuels
SOLIMA	Schéma d'orientation des musiques actuelles
SPR	Site patrimonial remarquable
UDAP	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
VPAH	Ville et Pays d'art et d'histoire

Patrimoine

Patrimoine monumental

-  Monument historique classé ou inscrit en 2023
-  Unesco
-  Architecture contemporaine remarquable 2023

Architecture et patrimoine

-  Site patrimonial remarquable SPR
-  Ville et Pays d'art et d'histoire
-  SPR avec plan de sauvegarde et de mise en valeur PSMV

Archéologie

-  Site archéologique

Lieu de visite

-  Musée de France
-  Maison des Illustres
-  Jardin remarquable

Démocratisation culturelle

-  Micro-Folie ouverte
-  Conservatoire soutenu en 2023
-  Jumelage EPN/QPV (Pilotage PRIF)
-  Contractualisation
-  Centre de création numérique

Création

Théâtre

-  Centre dramatique national
-  Centre national des arts de la rue et de l'espace public
-  Pôle national cirque
-  Centre national de la marionnette

Musique

-  Centre national d'art vocal
-  Centre national de création musicale
-  Orchestre national en région
-  Scène de musiques actuelles

Danse

-  Centre de développement chorégraphique national
-  Centre chorégraphique national

Pluridisciplinaire

-  Scène nationale
-  Centre culturel de rencontre
-  Scène conventionnée d'intérêt national
-  Atelier de fabrique artistique

Arts visuels

-  Centre d'art contemporain
-  Fonds régional d'art contemporain



La Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, service déconcentré du ministère de la Culture placé sous l'autorité du préfet de région, met en œuvre les politiques du ministère sur le territoire régional, principalement dans les champs du patrimoine, de la création, de l'action culturelle et territoriale et de l'économie culturelle. Ce bilan d'activité donne un aperçu des actions menées en 2024 sur l'ensemble de ces champs, en mettant également à l'honneur l'engagement de la DRAC dans les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris et dans la réouverture de la cathédrale Notre-Dame de Paris restaurée – deux temps forts qui resteront gravés dans les mémoires.

Pour suivre les actualités de la DRAC, consultez son site internet, abonnez-vous à ses infolettres, et découvrez ses vidéos et podcasts.

